

EVIDENCE

OTTAWA, Friday, May 14, 2021

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met by videoconference this day at 10 a.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; and the subject matter of those elements contained in Divisions 10 and 31 of Part 4 of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures; and, in camera, in consideration of a draft agenda (future business).

Senator Dan Christmas (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome all of you and our viewers across the country who may be watching on sencanada.ca to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Before we begin, I would like to acknowledge that we are meeting today on the unceded lands of the Algonquin Anishinaabe. I have a few housekeeping items to go over. I would like to remind senators to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk with the technical assistance number provided in the meeting confirmation document.

Before we begin our discussion, in order to safeguard confidentiality of our conversations, I remind senators, their staff and community support staff participating in this meeting that it is their responsibility to ensure that the environment in which they find themselves is private and that conversations held in the context of this meeting cannot be overheard by third parties. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

My name is Dan Christmas. I'm a senator from Nova Scotia. I'm Mi'kmaq, and I have the privilege of chairing this committee. I would like to introduce the members of the committee participating in this meeting this morning: Senator Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories, Senator Mary Coyle from Nova Scotia, Senator Josée Forest-Niesing from Ontario, Senator Brian Francis from Prince Edward Island, Senator Nancy J. Hartling from New Brunswick, Senator Patti LaBoucane-Benson from Alberta, Senator Michael L. MacDonald from Nova Scotia, Senator Kim Pate from Ontario, Senator Dennis Glen Patterson from Nunavut, Senator Carolynne Stewart Olsen from New Brunswick, Senator Scott Tannas from

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le vendredi 14 mai 2021

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 10 heures (HE), par vidéoconférence, pour examiner la teneur du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; la teneur des éléments des sections 10 et 31 de la partie 4 du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures; puis à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Dan Christmas (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue aux membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et aux téléspectateurs qui nous regardent de partout au pays sur sencanada.ca.

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur les terres non cédées des Algonquins Anishinaabe. J'ai quelques questions d'ordre administratif à régler. J'aimerais rappeler aux sénateurs qu'ils doivent garder leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que le président ne leur donne nommément la parole. Si des difficultés techniques surviennent, surtout en ce qui concerne l'interprétation, veuillez en faire part au président ou à la greffière, et nous nous efforcerons de régler le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter la DSI en composant le numéro d'assistance technique fourni dans le document de confirmation de la réunion.

Avant de commencer notre discussion, et afin de protéger la confidentialité de nos échanges, je rappelle aux sénateurs, à leur personnel et au personnel de soutien qui participent à cette réunion qu'il leur incombe de veiller à ce que le milieu dans lequel ils se trouvent soit privé et que les conversations tenues dans le cadre de cette réunion ne puissent pas être entendues par des tiers. Les participants doivent se trouver dans un lieu privé et être conscients de leur environnement.

Je m'appelle Dan Christmas. Je suis un des sénateurs de la Nouvelle-Écosse. Je suis Micmac et j'ai le privilège de présider ce comité. J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion de ce matin, soit la sénatrice Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest, la sénatrice Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Josée Forest-Niesing, de l'Ontario, le sénateur Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard, la sénatrice Nancy J. Hartling du Nouveau-Brunswick, la sénatrice Patti LaBoucane-Benson, de l'Alberta, le sénateur Michael L. MacDonald, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Kim Pate de l'Ontario, le sénateur Dennis Glen Patterson, du Nunavut, la sénatrice Carolynne Stewart Olsen, du

Alberta and also joining us from the Yukon, Senator Pat Duncan. There are other senators who may join us during the day. I will mention them as they sign in.

I am very pleased to welcome our guests this morning. I wish to welcome Norman Yakeleya, National Chief, Dene Nation; Dr. Abel Bosum, Grand Chief, Grand Council of the Crees accompanied by Paul Joffe, Legal Counsel, GCC (EI)/Cree Nation Government; and as an individual, Dr. Naiomi Metallic, Assistant Professor Chancellor's Chair in Aboriginal Law and Policy, Schulich School of Law, Dalhousie University.

Welcome. Chief Yakeleya, Grand Chief Dr. Bosum and Dr. Metallic will provide opening remarks of approximately six minutes each, which will be followed by a question-and-answer session with the senators for approximately three minutes per senator.

The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson. The second question will be asked by the critic of the bill, Senator Patterson. If senators have a question for our guests, they are asked to use the raise-hand feature on Zoom to signal this to the clerk, and they will be acknowledged in the Zoom chat at the bottom of the screen. Please note that APPA committee members will be given priority on the list of questioners. If you as guests — as witnesses — have any written follow-ups to the questions, they can be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

The committee staff will advise me as chair, via text, when there are 10 seconds remaining for the speaking time of both witnesses' introductory remarks and senators' question-and-answer time. I will do a 10-second countdown with my hands, then to five, then to zero, and then I'll let you know when your time has expired.

Now I would like to welcome our guests. I invite Chief Yakeleya for his opening remarks.

Norman Yakeleya, National Chief, Dene Nation: Thank you, senator. [*Indigenous language spoken*]. In my language, I said, "Thank you, my relatives." Outside is beautiful, especially in the Northwest Territories. It's snowing right now, so I wanted to say that Mother Nature is always making us well aware who is the boss of this land.

I am the National Dene Chief of the Dene Nation of Denendeh. Denendeh is also known in your area of the Northwest Territories. I want to thank you, the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, for the opportunity to speak with you today about this very important Bill C-15. I also want to send my greetings out to my Northern fellows: the Yukon senator, the Northwest Territory senator and the Nunavut

Nouveau-Brunswick, le sénateur Scott Tannas, de l'Alberta, et le sénateur Pat Duncan, du Yukon. D'autres sénateurs pourraient se joindre à nous au cours de la journée. Je les mentionnerai au moment où ils se joindront à nous.

Je suis très heureux d'accueillir nos invités de ce matin. Je souhaite la bienvenue à Norman Yakeleya, chef national, Nation dénée; à Abel Bosum, grand chef, Grand Conseil des Cris, accompagné de Paul Joffe, conseiller juridique, GCC (EI)/gouvernement de la Nation crie; et à Naiomi Metallic, professeure adjointe, Chaire du chancelier en droit et politiques autochtones, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie, qui témoigne à titre personnel.

Bienvenue. Le chef Yakeleya, le grand chef Bosum et Mme Metallic feront chacun une déclaration préliminaire d'environ six minutes, qui sera suivie d'une période de questions de trois minutes environ par sénateur.

La première question sera posée par le parrain du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson. La deuxième question sera posée par le porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson. Les sénateurs désirant poser une question à nos invités devront se servir de la fonction de main levée levée de Zoom pour le signaler à la greffière qui leur fera signe dans le clavardoir de Zoom, en bas de l'écran. Veuillez noter que les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones auront la priorité sur la liste des intervenants. Tout invité ou témoin désireux de faire un suivi par écrit aux questions posées pourra envoyer ses remarques à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'informera par message texte quand il restera 10 secondes aux témoins à l'étape de leur exposé liminaire ou dans le cadre des questions posées par les sénateurs. J'indiquerai avec mes doigts quand il vous restera 10, puis 5 secondes, avant de vous faire signe que votre temps est écoulé.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos invités. J'invite le chef Yakeleya à faire sa déclaration préliminaire.

Norman Yakeleya, chef national, Nation dénée : Merci, sénateur. [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Je viens de remercier mes parents dans ma langue. Il fait très beau dehors, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest où il neige en ce moment. Cela me fait dire que dame nature nous rappelle toujours que c'est elle qui dirige ce pays.

Je suis le chef national de la Nation dénée du Denendeh. Le Denendeh fait partie de ce que vous appelez les Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à remercier le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de me donner l'occasion de lui parler aujourd'hui de ce projet de loi C-15 très important. Je tiens également à saluer mes compatriotes du Nord, les sénateurs du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, que j'ai

senators, whom I have all known. I also want to send my greetings to the senators across this beautiful land, Canada.

I am here today to tell you that the Dene Nation supports the concept and ideal of Bill C-15. We have two critical amendments we need to look at, which I'll explain in a moment.

First, I want to explain that I am the National Chief of the Dene Nation. I work for 15,000 Dene in Denendeh in the Northwest Territories, who are organized into community and regional self-governing governments. I am mandated by my leadership to speak on national issues of common concern and importance such as Bill C-15. Community and regional governments also speak on their own behalf. We have band governments under the Indian Act that are still in existence, which need to be recognized in Bill C-15.

We are the Dene. We call our land Denendeh. It means the spirit of the land where we come from, known in English as the Land of the People. Our history goes back for thousands of years and beyond, since the beginning of time according to our ancestral oral stories. For the last 154 years, we have travelled a difficult path with Canada.

Since its discovery, Canada has used a road map based on the Doctrine of Discovery as its guide. This is the wrong road map that we are walking with. Many Dene are still governed under the Indian Act, the jurisdiction that, as you know, was designed to assimilate us into something we are not.

We have endured much and learned a lot in that time. We also felt a lot as an Indigenous people. We have survived the policies meant to extinguish our rights and for us to cede, surrender and release our land, our waters and our airs. We cannot do that.

In other areas of the Northwest Territories, we were forced to negotiate rolling surrenders down the Mackenzie Valley as our land claims were settled. Our way of surviving in today's world is totally something that the native people, the Dene people, are aspiring to.

We now know, after 154 years, the status quo is not working. With every economic and social indicator, we can confirm those hard facts. We also know that no one government can go it alone in this day and age. COVID-19 has given us the opportunity to look at the gaps more closely and with a clearer lens. Only when the support went out to the Canadian and Indigenous people did we see that there were huge gaps to fill to deal with COVID-19.

tous connus. Je tiens aussi à saluer tous les sénateurs de ce beau pays qu'est le Canada.

Je suis ici aujourd'hui pour vous dire que la Nation dénée appuie le concept et l'idéal du projet de loi C-15. Nous devons examiner deux amendements essentiels, que j'expliquerai dans un instant.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis le chef national de la Nation dénée. Je travaille pour 15 000 Dénés du Denendeh, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui sont organisés en gouvernements communautaires et régionaux autonomes. Les grands chefs m'ont confié le mandat de parler de questions nationales d'intérêt commun, comme le projet de loi C-15. Nos gouvernements locaux et régionaux parlent également en leur propre nom. Nous avons des gouvernements de bande en vertu de la Loi sur les Indiens qui existent toujours et qui doivent être reconnus dans le projet de loi C-15.

Nous sommes donc les Dénés. Nous appelons notre territoire Denendeh, qui veut dire l'esprit de la terre d'où nous venons ou, plus couramment, la « Terre des gens ». Notre histoire remonte à des milliers d'années et plus encore, selon nos récits ancestraux de tradition orale, elle remonte à la nuit des temps. Au cours des 154 dernières années, nous avons suivi un chemin difficile avec le Canada.

Depuis sa découverte, le Canada suit une feuille de route fondée sur la doctrine de la découverte. C'est la mauvaise feuille de route. De nombreux Dénés sont toujours régis par la Loi sur les Indiens, qui, comme vous le savez, a été conçue pour nous assimiler à une culture qui n'est pas la nôtre.

Nous avons enduré beaucoup d'épreuves et beaucoup appris durant tout ce temps. Nous avons aussi vécu beaucoup de choses en tant que peuple autochtone. Nous avons survécu aux politiques destinées à éteindre nos droits et à nous amener à céder, à nous rendre à concéder nos terres, nos eaux et l'air que nous respirons. Nous ne pouvons pas faire cela.

Dans d'autres parties des Territoires du Nord-Ouest, nous avons été obligés de négocier à répétition des cessions de terre dans la vallée du Mackenzie, à mesure que nous réglions nos revendications territoriales. Notre façon de survivre dans le monde d'aujourd'hui ne correspond pas du tout à ce à quoi aspirent les Autochtones, les Dénés.

Nous savons maintenant, après 154 ans, que le statu quo ne fonctionne pas. Tous les indicateurs économiques et sociaux nous permettent de confirmer cette réalité. Nous savons aussi qu'aucun gouvernement ne peut agir seul de nos jours. La COVID-19 nous a donné l'occasion d'examiner les lacunes de plus près et de façon plus claire. Ce n'est que lorsque le soutien a été accordé aux Canadiens et aux Autochtones que nous avons constaté qu'il y avait d'énormes lacunes à combler à la faveur de la COVID-19.

Senators, this is not an easy task. Yet, we want to work with Canada in the area of nation building. The institutions of today, created by the government, are very entrenched and hard to move as they work to preserve the status quo. The colonial way of government may be good for you in the south. UNDRIP is our way to build back better in Canada. Canada is a nation of cooperative federalism with seats at the table of Confederation for the provincial, federal, territorial and municipal governments. We should also include the Indigenous governments at this point, not only telling Indigenous people.

The Dene are strong and support Bill C-15. This is our dream.

The Chair: I'm sorry, chief. Your time has expired. I would like to turn now to Grand Chief Dr. Able Bosum for his opening remarks.

Abel Bosum, Grand Chief, Grand Council of the Crees: [*Indigenous language spoken*]. Good morning to all senators and all participants. Thank you, Mr. Chair, and thank you to the committee for inviting me to share some thoughts with you today about this extremely important bill that you are now studying.

As I did at the House of Commons Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs, I would like to focus my remarks today on what, I believe is fair to say, has been the most contentious issue related to Bill C-15 and UNDRIP itself: the concept of free, prior and informed consent, or FPIC.

You have heard a great deal of testimony about free, prior and informed consent, including views that have attempted to cast this notion as nothing more than a potential veto over proposed projects involving the land and the natural resources on traditional Indigenous land. Because of this alleged veto power, witnesses have told you that the implementation of UNDRIP in Canadian law would be catastrophic for the Canadian economy.

The experience of the Cree Nation in northern Quebec provides clear evidence to the contrary. Over the course of over four decades, we have gradually and incrementally put in place a number of processes that have provided for our deep involvement in the decision making around proposed economic development projects on our traditional land. These processes take into account the people's environmental and social concerns. The processes result in our involvement in such projects as environmental monitoring, establishing protected areas, employment, training, contracting and financial benefits.

Honorables sénateurs, ce n'est pas une tâche facile. Pourtant, nous voulons travailler à l'édification du pays avec le Canada. Les institutions gouvernementales d'aujourd'hui sont très enracinées et il est très difficile de les faire évoluer puisqu'elles tiennent au statu quo. La façon coloniale de gouverner peut être bonne pour vous dans le Sud. La DNUDPA est notre façon de mieux reconstruire le Canada. Le Canada est une nation de fédéralisme coopératif, avec des sièges à la table de la Confédération pour les gouvernements provinciaux, fédéral, territoriaux et municipaux. Nous devrions également inclure les gouvernements autochtones à ce stade-ci, et ne plus simplement dire aux peuples autochtones ce qu'ils doivent faire.

Les Dénés sont forts et appuient le projet de loi C-15. C'est notre rêve.

Le président : Je suis désolé, chef. Votre temps est écoulé. J'aimerais maintenant donner la parole au grand chef Able Bosum pour sa déclaration préliminaire.

Abel Bosum, grand chef, Grand Conseil des Cris : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*] Bonjour à tous les sénateurs et à tous les participants. Merci, monsieur le président, et merci au comité de m'avoir invité aujourd'hui à vous faire part de quelques réflexions sur ce projet de loi extrêmement important que vous êtes en train d'étudier.

Comme je l'ai fait auprès du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes, je limiterai mes observations sur ce qui est, on peut le dire, la question la plus controversée concernant le projet de loi C-15 et la DNUDPA elle-même : la notion du « consentement libre, préalable et éclairé » ou CLPE.

Vous avez beaucoup entendu parler du « consentement libre, préalable et éclairé » lors des témoignages, y compris des points de vue qui ont tenté de décrire cette notion comme étant tout simplement un veto potentiel aux projets de développement sur les terres autochtones traditionnelles. En raison de ce présumé droit de veto, des témoins vous ont dit que la mise en œuvre de la DNUDPA en droit canadien serait catastrophique pour l'économie canadienne.

L'expérience de notre Nation crie dans le Nord du Québec est une preuve évidente du contraire. En plus de quatre décennies, nous avons progressivement mis en place un certain nombre de processus qui nous permettent de participer directement à la prise de décisions dans le cadre de projets de développement économique proposés sur nos terres traditionnelles. En plus de tenir compte des préoccupations environnementales et sociales soulevées par notre peuple, ces processus favorisent notre participation à de tels projets, y compris en matière de surveillance environnementale, d'établissement d'aires protégées, d'emploi, de formation, de contrats, et d'avantages financiers.

The processes we have established in northern Quebec are of broad engagement. They are about dialogue. They are about serious conversations. When we're at a table with our rights acknowledged, we all come to a more mature perspective — that there is much more that we have in common than what separates us.

The experiences I share with you are not theoretical, they are not ideological and they are not rhetorical wishful thinking. Very few of the witnesses who have expressed concern about FPIC speak from life experiences or from lived experiences.

Our views are based on the hard work of, first, gaining acknowledgment of our rights, and then rolling up our sleeves to do the hard work of translating those rights into meaningful processes that put us squarely at the table of decision making, along with others, about projects proposed to take place on our traditional territory.

These processes are not about players making unilateral declarations about the fate of a project. Indeed, unilateral declarations about resource development projects have historically been the norm, and they have excluded Indigenous people. We must move away from being entrenched in the colonial perspective that Indigenous people only have the right to say yes. Genuine inclusion must be robust and effective enough to permit a full airing of real concerns, real issues and serious views about projects, policies and laws that affect Indigenous people. Then, these must be incorporated through dialogue into the eventual decisions.

We in northern Quebec have implemented our version of free, prior and informed consent, and the sky has not fallen. The investment climate has not been negatively affected. In fact, it has improved. We continue to create win-win situations for rights holders and others with whom we must engage. We have improved all the relevant relationships around us with non-Indigenous communities, industry, and the Province of Quebec. It has been precisely because our rights have been acknowledged and because we are recognized to be fully legitimate participants in the economy and in the political life of our region that we have contributed to the journey toward peaceful coexistence and social harmony.

Nothing is more detrimental to the Canadian investment climate than the status quo. It is the status quo that has created and continues to create uncertainty and an unstable investment environment. The fundamental issue in all of the debates around Bill C-15 — UNDRIP and FPIC — is whether Canada will adopt an honourable approach to respecting our human rights and addressing the conditions of Indigenous people, and whether that

Les processus que nous avons mis en place dans le Nord du Québec portent sur l'engagement général, sur le dialogue, sur des conversations sérieuses. Quand nous sommes à la table, et que nos droits sont reconnus, nous atteignons tous un point de maturité qui nous fait réaliser qu'il y a tellement plus de choses qui nous unissent qu'il y en a qui semblent nous diviser.

Les expériences dont je vous fais part ne sont ni théoriques, ni idéologiques, ni chimériques. Très peu de témoins qui ont émis des réserves au sujet du CLPE parlent d'expériences vécues.

Nos expériences sont le fruit de tous nos efforts pour obtenir la reconnaissance de nos droits, et par la suite, pour traduire ces droits en processus importants qui nous placent directement à la table de décision, avec d'autres, pour les projets à être réalisés sur notre territoire traditionnel.

Ces processus ne visent pas à permettre à un joueur donné de faire des déclarations unilatérales sur le sort d'un projet. En fait, les déclarations unilatérales à l'égard de projets de développement des ressources ont toujours été la norme et elles ont exclu les populations autochtones. Nous devons mettre de côté la perspective coloniale enracinée selon laquelle les peuples autochtones ne peuvent avoir que le droit de dire « oui ». Une inclusion authentique doit être suffisamment solide et active pour permettre une ventilation complète des opinions et préoccupations fondées au sujet des projets, des politiques et des lois qui affectent les peuples autochtones. Ces préoccupations doivent ensuite être intégrées, par le dialogue, dans les décisions finales.

Dans le Nord du Québec, nous avons mis en œuvre notre version du consentement libre, préalable et éclairé, et le ciel ne nous est pas tombé sur la tête pour autant, le climat d'investissement n'a pas été affecté négativement, en fait, il s'est amélioré, et nous continuons de créer des situations « gagnant-gagnant » pour les titulaires de droits et les autres auprès de qui nous devons nous engager. Nous avons amélioré toutes nos relations pertinentes, soit avec les communautés non autochtones, avec l'industrie et avec la province de Québec. C'est précisément parce que nos droits ont été reconnus et que nous sommes reconnus comme des acteurs valables en matière d'économie et de la vie politique dans notre région que nous avons contribué à la coexistence pacifique et à l'harmonie sociale.

Rien n'est plus nuisible au climat d'investissement canadien que le statu quo. En fait, c'est le statu quo qui a créé, et continue de créer, l'incertitude et un contexte d'investissement instable. La question fondamentale dans tous les débats sur le projet de loi C-15 — la DNUDPA et le CPLE — est de savoir si le Canada adoptera une approche honorable pour respecter nos droits de la personne et remédier aux conditions des peuples autochtones, et

approach will be based on a full inclusion of Indigenous people in the political and economic life of Canada.

It is about whether we are genuinely prepared to close the long and painful chapter of our collective history, which has been based on and perpetuated by outdated colonial practices. The real question before you, senators: Is Canada prepared now to recognize our historic exclusion as a relic of the colonial past and to move in the direction of inclusion, honour, good faith and respect?

This is what Bill C-15 is about. Now is the opportunity for us all to be on the right side of history. [*Indigenous language spoken*]. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you very much, Grand Chief.

Naiomi Metallic, Assistant Professor Chancellor's Chair in Aboriginal Law and Policy, Schulich School of Law, Dalhousie University: Thank you, Senator Christmas. Good morning. I'm coming to you from Mi'kmaq territory. I am a lawyer and a law professor, and my areas of expertise are constitutional and Aboriginal law. Thank you for the opportunity to add my voice to the wide diversity of witnesses who have spoken in support of Bill C-15.

You already heard from our leading scholars in international and Indigenous law, Brenda Gunn and Val Napoleon, earlier in the week, about the importance of the bill. There is little to add to their excellent testimony. Because of that I'm going to keep my message pretty simple.

Technically, the bill is not strictly legally necessary because the declaration already applies to Canadian law. However, the bill is necessary in order to facilitate meaningful reconciliation, because there is a lot of confusion and misunderstanding among politicians, lawyers, judges and the public about how Canada's international commitments affect domestic law. The bill is important because it facilitates a much clearer, organized and timely implementation of the declaration.

The declaration already applies to Canadian law in a number of ways. One of the more prominent ways is through what is known as the "presumption of conformity with international law." That's a well-established interpretive principle that says our domestic law, our common law, our statutes and the Constitution should be read to be consistent with Canada's international human rights obligations.

When I was in legal practice full time, I successfully argued that the declaration informed Canadian administrative law principles, particularly the principle of procedural fairness. The

si cette approche sera fondée sur la pleine « inclusion » des peuples autochtones dans la vie politique et économique du Canada.

Il s'agit de savoir si nous sommes réellement prêts à clore le long et douloureux chapitre de notre histoire collective fondée et pérennisée au moyen de pratiques coloniales dépassées. Honorables sénateurs, voici la vraie question dont vous êtes saisis : le Canada est-il maintenant prêt à reconnaître notre exclusion historique comme relique d'un passé colonial et à prendre la voie de l'inclusion, de l'honneur, de la bonne foi et du respect?

Au final, c'est ce que vise le projet de loi C-15. C'est maintenant l'occasion pour nous tous d'être du bon côté de l'histoire. [*mots prononcés dans une langue autochtone*]. *Meegwetch*.

Le président : Merci beaucoup, grand chef.

Naiomi Metallic, professeure adjointe, Chaire du chancelier en droit et politiques autochtones, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie : Merci, sénateur Christmas. Bonjour. Je viens du territoire micmac. Je suis avocate et professeure de droit, spécialisée en droit constitutionnel et en droit autochtone. Je vous remercie de me donner l'occasion d'ajouter ma voix à celle des nombreux témoins qui se sont prononcés en faveur du projet de loi C-15.

Plus tôt cette semaine, vous avez entendu Brenda Gunn et Val Napoleon, deux sommités en droit international et autochtone, vous parler de l'importance de ce projet de loi. Il n'y a pas grand-chose à ajouter à leur excellent témoignage. Pour cette raison, je vais m'en tenir à un message très simple.

Techniquement, le projet de loi n'est pas strictement nécessaire du point de vue juridique parce que la déclaration s'applique déjà au droit canadien. Toutefois, le projet de loi est nécessaire pour faciliter une véritable réconciliation, car une grande confusion et beaucoup de malentendus règnent chez les politiciens, les avocats, les juges et le public au sujet de la façon dont les engagements internationaux du Canada influent sur le droit national. Le projet de loi est important parce qu'il facilite une mise en œuvre beaucoup plus claire, organisée et opportune de la déclaration.

La déclaration s'applique déjà au droit canadien de plusieurs façons. L'un des moyens les plus importants est ce qu'on appelle la « présomption de conformité au droit international ». C'est un principe d'interprétation bien établi selon lequel notre droit interne, notre common law, nos lois et la Constitution doivent être interprétés comme étant conformes aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne.

Quand j'exerçais le droit à temps plein, j'ai fait valoir avec succès que la déclaration était conforme aux principes du droit administratif canadien, en particulier au principe de l'équité

judge drew on the declaration, through the principle of the conformity with international law, to find that Canada's Department of Indigenous Services indeed had an obligation to meaningfully consult with Mi'kmaq and Wolastoqey First Nations in the Maritimes about significant and potentially harmful changes to social assistance policy on reserve.

There are a number of other cases where Canadian judges have applied the declaration to interpret the law. However, there are also cases where judges have hesitated to apply the declaration, often based on a lack of understanding of how international human rights commitments affect our internal law. My law school now makes a point of teaching this to incoming law students, especially because of the TRC's Call to Action to have mandatory education specifically on this. In reality, many generations of lawyers and judges have never received this education, so that's a really important reason why the affirmation in the bill — that the declaration has application in Canadian law — is so important on a practical level.

Obviously, the provision setting out the need for an action plan for implementation is also extremely important because the work of implementing the declaration should largely be the work of the legislative and executive branches of government, and only with the judiciary as a last resort.

Some of the resistance to the bill is due to fears about how it will change Canadian law. My first response to this is that Canadian law is still deeply colonial and unjust, and therefore must evolve to be better. I can point you to a whole laundry list of scholarly articles and reports on this.

Second, the declaration is already changing and will continue to change Canadian law whether or not this bill gets passed. But this law will ensure that these changes happen in a more structured, just and timely way.

My final reflection on this fear is that Canadian law is always changing. Our courts have said that our Constitution is a living tree, capable of changing as our societies and values evolve. Important changes like women sitting at the Senate and the recognition of same-sex marriage are examples of big evolutions in that living tree. And you know what? The sky did not fall when we made those changes. In fact it made us better.

My concluding message to you, senators, is let's get on with it. Bill C-262 and Bill C-15 have been extensively discussed and considered. It is time to pass this law. This is the right thing to do for reconciliation and justice. The declaration itself and the

procédurale. Le juge s'est inspiré de la déclaration, par application du principe de la conformité au droit international, pour constater que le ministère des Services aux Autochtones du Canada avait effectivement l'obligation de consulter sérieusement les Premières Nations micmaques et Wolastoqey dans les Maritimes au sujet de changements importants et potentiellement nuisibles à la politique d'aide sociale dans les réserves.

Des juges canadiens ont appliqué la déclaration dans d'autres cas pour interpréter la loi. Cependant, il est aussi arrivé que les juges hésitent à appliquer la déclaration, le plus souvent parce qu'ils ne comprenaient pas vraiment en quoi les engagements internationaux en matière de droits de la personne pouvaient influencer sur notre droit interne. Ma faculté de droit se fait maintenant un devoir d'enseigner cela aux étudiants en droit, surtout en raison de l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, qui réclame une éducation obligatoire à ce sujet. En réalité, de nombreuses générations d'avocats et de juges n'ont jamais reçu cette formation, raison pour laquelle l'affirmation dans le projet de loi — voulant que la déclaration s'applique en droit canadien — est si importante sur le plan pratique.

Évidemment, la disposition établissant la nécessité d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la déclaration est aussi extrêmement importante, parce que ce travail devrait en grande partie être réalisé par les branches législative et exécutive, le pouvoir judiciaire n'intervenant qu'en dernier recours.

Une partie de la résistance à l'égard du projet de loi est attribuable à des craintes quant à la façon dont il pourrait modifier la loi canadienne. Ma première réponse à cela est que le droit canadien est encore profondément colonial et injuste et qu'il doit donc évoluer pour être meilleur. Je pourrais vous citer toute une liste d'articles et de rapports scientifiques à ce sujet.

Deuxièmement, la déclaration change déjà et continuera de changer la loi canadienne, que le projet de loi soit adopté ou non. Mais cette loi fera en sorte que ces changements se fassent de façon plus structurée, juste et opportune.

Ma dernière réflexion sur cette crainte est que les lois canadiennes changent constamment. Nos tribunaux ont dit que notre Constitution est un arbre vivant, capable de changer à mesure que nos sociétés et nos valeurs évoluent. Des changements importants comme la présence des femmes au Sénat et la reconnaissance du mariage entre conjoints de même sexe sont des exemples d'importantes évolutions de cet arbre vivant. Et vous savez quoi? Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête quand nous avons apporté ces changements. En fait, ils nous ont aidés.

En conclusion, honorables sénateurs, je vous demande d'aller de l'avant. Les projets de loi C-262 et C-15 ont fait l'objet de discussions et d'un examen approfondis. Il est temps d'adopter ce projet de loi. C'est la bonne chose à faire pour

bill are advancing fundamental human rights of Indigenous peoples. The declaration is supported by Indigenous people around the globe and this legislation demonstrates excellent leadership from Canada on implementation. It will make us better.

Thank you. *Wela'liog.*

The Chair: Thank you very much, Dr. Metallic.

Senator LaBoucane-Benson: I want to thank Chief Yakeleya, Dr. Bosum and Dr. Metallic for those powerful comments. I have a question for Chief Bosum.

Could you elaborate on how the affirmation of Indigenous rights creates a favourable investment climate? When you said that it made me want to know more about what your experience is, and how that investment climate can be enhanced with the affirmation of rights.

Dr. Bosum: We signed our treaty back in 1975 with Quebec and with Canada. It's really a treaty of partnership. It took us some time to understand how to implement this treaty, but since 2002, after signing another agreement called the "*Paix des Braves*," it was in that agreement where we found the formula where we can work closer with the province on a nation-to-nation basis and with industries.

Through establishing various policies in our region, describing the conditions that we would appreciate, we've been able to sign over 100 agreements since 1975. We have amended our treaty 26 times, and each time, of course, improving it and modernizing it. It's through better working structures with the Government of Quebec that we have been able to advance living conditions and improving the economy in the North.

These are many ways, and in fact we're even at a point now where we are actually taking over the planning of northern Quebec. Our traditional territory covers 400,000 square kilometres and the agreement a couple of years ago with Premier Legault has allowed us to do planning of infrastructure, protected areas, and finding better ways to work together and create a better climate for a win-win situation for everyone.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you, Chief Bosum.

Senator Patterson: Good to see you Grand Chief Yakeleya. We are time constrained in these hearings. I want to give what's left of my three minutes to you to tell us about the critical amendments that you recommend for this bill, please.

la réconciliation et la justice. La déclaration elle-même et le projet de loi font progresser les droits fondamentaux des peuples autochtones. La déclaration est appuyée par les peuples autochtones du monde entier, et ce projet de loi témoigne de l'excellent leadership du Canada en matière de mise en œuvre. Cela nous rendra meilleurs.

Merci. *Wela'liog.*

Le président : Merci beaucoup, madame Metallic.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je tiens à remercier le chef Yakeleya, le chef Bosum et Mme Metallic de leurs commentaires percutants. J'ai une question pour le chef Bosum.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi l'affirmation des droits des Autochtones crée un climat favorable à l'investissement? Quand vous avez dit cela, j'ai eu envie d'en savoir plus sur votre expérience et sur le lien entre l'affirmation des droits et l'amélioration du climat d'investissement.

M. Bosum : Nous avons signé notre traité en 1975 avec le Québec et le Canada. C'est vraiment un traité de partenariat. Il nous a fallu un certain temps pour comprendre comment le mettre en œuvre, mais depuis 2002, depuis la signature de l'entente dite de la *Paix des Braves*, nous avons trouvé la formule qui nous permet de collaborer plus étroitement avec la province de nation à nation et avec les entreprises.

Grâce à l'adoption de différentes politiques dans notre région, décrivant les conditions que nous souhaitons, nous avons pu signer plus d'une centaine d'ententes depuis 1975. Nous avons modifié notre traité 26 fois, et chaque fois, évidemment, nous l'avons amélioré et modernisé. C'est grâce à de meilleures structures de collaboration avec le gouvernement du Québec que nous avons pu améliorer les conditions de vie et l'économie du Nord.

Il y a de nombreuses façons de procéder, et en fait, nous en sommes même au point où nous assumons la planification dans le Nord du Québec. Notre territoire traditionnel s'étend sur 400 000 kilomètres carrés, et l'entente conclue il y a quelques années avec le premier ministre Legault nous a permis de planifier les infrastructures et les aires protégées, de trouver de meilleures façons de travailler ensemble et de créer un meilleur climat pour que tout le monde y gagne.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci, chef Bosum.

Le sénateur Patterson : Je suis heureux de vous voir, grand chef Yakeleya. Le temps nous est compté dans ces audiences. Je veux vous donner les trois minutes qui me restent pour que vous nous parliez des modifications essentielles que vous recommanderiez d'apporter à ce projet de loi, s'il vous plaît.

Mr. Yakeleya: Thank you, Senator Patterson. It's also good to see you. I'll cut right to the chase and we've come a long way from smoke signals to Zoom calls here.

The critical amendments to this bill would be to recognize the Indigenous governments. The bill talks about Indigenous peoples, but we need to recognize the Indigenous governments and jurisdiction of the Indigenous community. That would be number one.

Number two would be the expediency of the settlement of the land claims and self-government agreements. As you know, the Inuvialuit, Gwich'in and Dehcho have been involved in these land claims agreements and are still negotiating self-government agreements — the Inuvialuit since 1984 and the Gwich'in since 1982. The other would be a trilateral independent board to monitor and create an action plan with the legislation coming into full force, where Indigenous governments will be at the same table as the provincial and federal governments to implement Bill C-15.

Senator Patterson: Thank you, Grand Chief. On Monday we heard testimony from Jason Madden, who is a lawyer with Pape Salter Teillet and has represented many Indigenous clients, including the Tlicho. He cited the work that the Tlicho are doing in the territories, in the Wek'èezhii Land and Water Board, as examples of FPIC in action.

Is it your understanding that Bill C-15 will not disrupt or weaken existing mechanisms, like the land and water board, which seems to be working so well in the N.W.T.?

Mr. Yakeleya: Thank you, Senator Patterson. My understanding from reading Bill C-15 is that it is the ideal legislation that would continue working to support the Tlicho or any other Indigenous government that's now negotiated with Canada.

The Chair: I'm sorry, chief. Your time has expired again. I'd like to turn to Senator Coyle.

Senator Coyle: Thank you very much to all our guest witnesses today. It's very helpful for us.

My question is for Grand Chief Dr. Abel Bosum. I have a real affection for your part of the world because my brother-in-law, Morley Stewart, is from Wemindji, one of your communities, so we are all family.

We understand from your testimony and from our own knowledge that the Cree Nation has gone through an incredibly challenging history over the last decades. Perhaps because of

M. Yakeleya : Merci, sénateur Patterson. Je suis également heureux de vous voir. Je vais aller droit au but : nous avons fait beaucoup de chemin entre les signaux de fumée et les réunions sur Zoom.

Les modifications que je recommanderais d'apporter auraient trait à la reconnaissance des gouvernements autochtones. Le projet de loi parle des Autochtones, mais il faut reconnaître les gouvernements autochtones et la compétence de la communauté autochtone. Ce serait la première chose à faire.

Deuxièmement, il faudrait accélérer le règlement des revendications territoriales et des ententes d'autonomie gouvernementale. Comme vous le savez, les Inuvialuit, les Gwich'in et les Dehcho ont participé à la négociation des ententes sur les revendications territoriales et ils sont encore en train de négocier des ententes sur l'autonomie gouvernementale — les Inuvialuit depuis 1984 et les Gwich'in depuis 1982. Il faudrait aussi créer un conseil trilatéral indépendant chargé de dresser un plan d'action et d'en surveiller l'application à l'entrée en vigueur complète de la loi, lorsque les gouvernements autochtones seront à la même table que les gouvernements provinciaux et fédéral pour mettre en œuvre le projet de loi C-15.

Le sénateur Patterson : Merci, grand chef. Lundi, nous avons entendu le témoignage de Jason Madden, avocat au cabinet Pape Salter Teillet, qui représente de nombreux clients autochtones, dont les Tlichos. Il a parlé du travail des Tlichos dans les territoires, à l'Office des terres et des eaux du Wek'èezhii, comme exemples du CLPE en action.

Estimez-vous que le projet de loi C-15 ne perturbera pas ou n'affaiblira pas les mécanismes en vigueur, comme l'Office des terres et des eaux, qui semble très bien fonctionner dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Yakeleya : Merci, sénateur Patterson. À la lecture du projet de loi C-15, je dirais que c'est la mesure législative idéale pour continuer d'appuyer les Tlichos ou tout autre gouvernement autochtone qui négocie actuellement avec le Canada.

Le président : Je suis désolé, chef. Votre temps est de nouveau écoulé. Je vais donner la parole à la sénatrice Coyle.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à tous les témoins d'aujourd'hui. Leurs témoignages sont très instructifs.

Ma question s'adresse au grand chef Abel Bosum. Je suis très attachée à votre région du monde parce que mon beau-frère, Morley Stewart, est natif de Wemindji, l'une de vos communautés; nous sommes donc en famille.

D'après votre témoignage et d'après ce que nous savons, les dernières décennies ont été incroyablement difficiles pour la Nation crie. C'est peut-être pour cela, ou en dépit de cela que

that, or in spite of that, you've been able to be leaders by already implementing many of the key elements of UNDRIP in your relationships and how you have comported yourself.

Your nation has developed positive, and as you've described them, mature win-win relationships with industry and non-Indigenous communities in the area. From what you have said, it sounds like those relationships are based on very effective processes for reviewing projects, through deep types of engagement and dialogue. That's what we're expecting that UNDRIP and Bill C-15 will bring to other parts of Canada and the relationships with Indigenous people there.

In answer to Senator LaBoucane-Benson's question, you mentioned something further that I would like you to tease out. I'm curious to learn in detail about this forward planning that you're talking about, which you're now doing with Quebec. It sounds to me like that's far beyond the responsive project-by-project dialogue that we have been talking about until now. What has this enabled you to do in a forward manner? Thank you.

Dr. Bosum: Thank you for that question. To put things into perspective, of course not only do we have to find solutions for implementing our treaty, but we've had to deal with all the federal and provincial policies in place. We have been reacting to development all these years. We've reacted to hydroelectric projects, forestry and, of course, mining. At the moment, there's a great interest in lithium for batteries, and we have five projects in our territory. When we saw that, we realized that again we're having to react. So we've approached the premier and suggested that we take the lead in planning so that we can identify the areas we'd like protected, which would also lead to protecting the climate.

The Chair: I'm sorry, Grand Chief. Your time has expired. I'd like to now turn to Senator Francis.

Senator Francis: I'll direct this question to my Mi'kmaq friend Dr. Metallic and to Mr. Joffe, given that this is of a legal nature.

During our pre-study of Bill C-15, several witnesses expressed concern with the fulfillment of Aboriginal and treaty rights set out in section 35 of the Constitution Act, 1982. According to Jason Madden, the courts are developing a framework for section 35 on a rights-by-rights basis, which has led to gaps. He suggested that "What UNDRIP has the potential of doing is filling those spaces."

Do you agree with this argument? In your view, can Bill C-15 provide greater clarity on Aboriginal and treaty rights? If so, how? Dr. Metallic, do you want to start?

vous avez montré la voie en mettant déjà en œuvre beaucoup des éléments fondamentaux de la DNUDPA dans vos relations et vos prises de position.

Votre nation a développé des relations positives et, comme vous l'avez dit, des relations équilibrées et mutuellement bénéfiques avec les entreprises et avec les collectivités non autochtones de la région. D'après ce que vous avez dit, il semble que ces relations soient fondées sur des processus très efficaces d'examen des projets, grâce à un dialogue et une participation solides. C'est ce que nous escomptons que la DNUDPA et le projet de loi C-15 apportent à d'autres régions du Canada et aux relations avec les Autochtones.

En réponse à la question de la sénatrice LaBoucane-Benson, vous avez dit autre chose que j'aimerais que vous explicitiez. Je suis curieuse de connaître les détails de la planification prospective avec le Québec. Il me semble que cela va bien au-delà du dialogue dynamique projet par projet dont nous avons parlé jusqu'à maintenant. Qu'est-ce que cela vous a permis de faire de manière prospective? Merci.

M. Bosum : Je vous remercie de cette question. Pour mettre les choses en perspective, nous devons évidemment à la fois trouver des solutions pour la mise en œuvre de notre traité et composer avec toutes les politiques fédérales et provinciales en vigueur. Nous avons réagi aux projets de développement pendant toutes ces années. Nous avons réagi à des projets hydroélectriques, à des projets d'exploitation forestière et, évidemment, à des projets d'extraction minière. En ce moment, on s'intéresse beaucoup au lithium pour les batteries, et nous avons cinq projets sur notre territoire. Il faut donc, encore une fois, réagir. Nous avons approché le premier ministre et lui avons suggéré de nous laisser l'initiative de la planification pour pouvoir circonscrire les zones à protéger et ainsi protéger le climat.

Le président : Je suis désolé, grand chef. Votre temps est écoulé. Je donne la parole au sénateur Francis.

Le sénateur Francis : Je vais m'adresser à mon amie micmaque Mme Metallic et à M. Joffe, étant donné que ma question est d'ordre juridique.

Au cours de notre étude préalable du projet de loi C-15, plusieurs témoins ont soulevé la question du respect des droits ancestraux et issus de traités énoncés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Selon Jason Madden, les tribunaux sont en train d'élaborer un cadre de référence pour l'article 35 en fonction de droits distincts, ce qui a créé des lacunes. Selon lui, la DNUDPA a le potentiel de combler ces vides juridiques.

Êtes-vous d'accord avec cet argument? À votre avis, le projet de loi C-15 pourrait-il préciser davantage les droits ancestraux et issus de traités? Si oui, comment? Madame Metallic, voulez-vous commencer?

Dr. Metallic: I am very much in agreement with Jason Madden. There are several concerns about how section 35 has been interpreted; still very much in a colonial lens. The key cases still rely on the Doctrine of Discovery. In UNDRIP, as an expression of core fundamental human rights principles, one of the first preambles talks about that doctrine, based on racist ideologies, is not in keeping with the declaration.

I think what UNDRIP provides is a framework for a helpful paradigm shift in terms of how we think about the relationship between Indigenous people and the state. It provides many useful principles for thinking that through, and that is the key thing it will offer.

The other thing, which I touched on in my discussion, is that this bill will put the executive and legislative bodies in the driver's seat in moving some of this forward. Section 35, unfortunately, for the most part, has often resulted in those branches of government leaving it to the judiciary to deal with. One would hope this signals a change toward more proactive implementation by the executive and legislative branches, for the good.

Senator Francis: Thank you, Dr. Metallic. Mr. Joffe?

Paul Joffe, Legal Counsel, GCC (EI): Thank you, senator. I'll start by saying that I fully agree with what Naomi Metallic said, and I would like to add a few points. When we had only section 35, it was interpreted as a duty to consult. Bill C-15 includes consultation and cooperation. The second thing is —

The Chair: I'm sorry, Mr. Joffe. Your time has expired. I'd like to turn to Senator Stewart Olsen.

Senator Stewart Olsen: My question is to Grand Chief Bosum. On a personal note, I congratulate the Cree Nation and all of you for raising issues that I never understood. I'm old, so this goes back to the 1970s. Congratulations for that. It was a fantastic deal — with the province, not the feds.

Yesterday we received a brief from Alexander First Nation and Treaty 6 Territory. They raised concerns about the effect of this bill on their sovereignty and their inherent jurisdictional authority. They have served a notice of non-consent. If this bill is passed, it will herein be deemed an imposition upon Alexander and a breach of the obligations created by Treaty 6.

Mme Metallic : Je suis tout à fait d'accord avec Jason Madden. L'interprétation de l'article 35, qui est toujours faite dans une optique coloniale, soulève beaucoup de questions. Les affaires qui font foi s'appuient toujours sur la doctrine de la découverte. Dans la DNUDPA, vue comme expression des principes fondamentaux des droits de la personne, l'un des premiers préambules indique que cette doctrine, fondée sur des idéologies racistes, n'est pas conforme à l'esprit de la déclaration.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones fournit le cadre d'un changement de paradigme utile concernant notre conception des relations entre les Autochtones et l'État. Elle énonce de nombreux principes permettant d'y réfléchir, et c'est son principal intérêt.

Par ailleurs, et j'en ai parlé tout à l'heure, le projet de loi mettra l'exécutif et le législatif aux commandes. L'article 35, malheureusement, a souvent permis au gouvernement de s'en remettre aux tribunaux. On peut espérer que cela ouvre la voie, pour de bon, à une œuvre plus proactive par les pouvoirs exécutif et législatif.

Le sénateur Francis : Merci, madame Metallic. Monsieur Joffe?

Paul Joffe, conseiller juridique, GCC (EI) : Merci, monsieur le sénateur. Je suis entièrement d'accord avec Naomi Metallic et j'aimerais ajouter quelques remarques. Quand il n'y avait que l'article 35, il était interprété comme obligation de consulter. Le projet de loi C-15 prévoit consultation et coopération. Par ailleurs...

Le président : Je suis désolé, monsieur Joffe. Votre temps est écoulé. Je vais donner la parole à la sénatrice Stewart Olsen.

La sénatrice Stewart Olsen : Ma question s'adresse au grand chef Bosum. À titre personnel, je félicite la Nation crie et vous tous d'avoir soulevé des questions que je n'avais jamais comprises. Je suis vieille, cela remonte aux années 1970. Je vous adresse donc mes félicitations. C'était une entente fantastique — avec la province, pas avec le fédéral.

Hier, nous avons reçu un mémoire de la Première Nation d'Alexander concernant le territoire visé par le Traité n° 6. On s'y inquiète des répercussions du projet de loi sur la souveraineté et sur le pouvoir juridictionnel inhérent de la communauté autochtone. Celle-ci a signifié un avis de non-consentement. Si ce projet de loi est adopté, il sera considéré comme une imposition à la communauté d'Alexander et un manquement aux obligations découlant du Traité n° 6.

You feel strongly we should proceed and that we shouldn't try to amend the bill, but others feel equally strongly that we should not proceed and that we should amend. What do we do with these opposing views, sir?

Dr. Bosum: I think it's about finding solutions. Any treaty, any bill, can be improved through dialogue and understanding the purpose of these requests and finding ways to accommodate.

I believe it's all about inclusion. We found a way to implement our treaty, and that was through dialogue. We had the framework, which was the treaty, and now we're able to assume the responsibility of governance, control our own education, health and many of the elements in the James Bay and Northern Quebec Agreement.

I believe it's creating this format, which UNDRIP provided, that would allow the dialogue between the provinces, First Nations people, industry and, of course, with the federal government.

Senator Stewart Olsen: Thank you, chief. I wouldn't want to think that some consents are weighted differently than the consents of others, though. How do you feel about that?

Dr. Bosum: I'm sure that there are people who do have legitimate concerns because of what they've experienced. It's through learning from each other and how to do things better. I'm not saying that the Cree is a perfect model, but we've certainly found ways.

Senator Stewart Olsen: It's pretty good. Thank you.

The Chair: Thank you, Grand Chief.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses for appearing.

My question is first for Dr. Metallic and then if the chiefs would also like to expand.

As you're well aware, some have alleged, and Senator Stewart Olsen just alluded to this, that the rights protected and affirmed by Bill C-15 will result in economic uncertainty and decreased business in some communities. You and Mr. Joffe are clearly on the record as indicating that the opposite is true — that Bill C-15 will result in greater certainty and less litigation. Could you please expand on that in terms of how you see the UN declaration creating a greater likelihood of, for instance, decisions like *Sparrow* being impacted and the living tree developed in a more positive way for all in this country?

Vous êtes convaincu que nous devons donner suite au projet de loi et ne pas essayer de le modifier, mais d'autres sont tout aussi convaincus du contraire. Que faire de ces points de vue opposés, monsieur?

M. Bosum : Il s'agit de trouver des solutions. Tout traité, tout projet de loi, peut être amélioré grâce au dialogue, à la compréhension de l'objet de ces demandes et à la recherche de mesures d'adaptation.

C'est une question d'inclusion. Nous avons trouvé une façon de mettre en œuvre notre traité grâce au dialogue. Nous avons le cadre, c'est-à-dire le traité, et nous sommes maintenant en mesure d'assumer la responsabilité de la gouvernance et de contrôler notre propre système d'éducation, notre propre système de santé et beaucoup d'éléments de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Il s'agit de créer le cadre proposé par la DNUDPA pour ouvrir le dialogue entre les provinces, les Premières Nations, les entreprises et, évidemment, le gouvernement fédéral.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, chef. Je ne voudrais cependant pas que certains consentements portent plus de poids.. Qu'en pensez-vous?

M. Bosum : Certaines personnes ont des préoccupations légitimes à cause de ce qu'elles ont vécu. Nous devons apprendre les uns des autres et apprendre à mieux faire les choses. Je ne dis pas que les Cris sont un modèle parfait, mais nous avons effectivement trouvé des moyens.

La sénatrice Stewart Olsen : Très bien. Merci.

Le président : Merci, grand chef.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins de leur présence.

Ma question s'adresse d'abord à Mme Metallic, après quoi j'aimerais que les chefs donnent suite.

Comme vous le savez très bien, certains allèguent, et la sénatrice Stewart Olsen y a fait allusion, que les droits protégés et confirmés par le projet de loi C-15 se traduiront par de l'incertitude économique et une diminution des activités commerciales dans certaines communautés. Vous et M. Joffe êtes persuadés du contraire, à savoir que le projet de loi C-15 permettra d'instaurer plus de certitude et de réduire les litiges. Pourriez-vous nous expliquer en quoi selon vous, la déclaration des Nations unies accroît la probabilité, par exemple, que des décisions comme l'arrêt *Sparrow* soient touchées et que l'arbre vivant se développe de façon plus positive pour tout le monde dans ce pays?

Dr. Metallic: As I said, senator, it will lead to a paradigm shift in terms of seeing each other more on a nation-to-nation basis as opposed to a sovereign subject, which is how a lot of our current legal system is framed.

I do think it will lead to more certainty and more discussion and reconciliation. In fact, some of our current section 35 doctrine leads to a ton of uncertainty. The duty to consult, the way that it is framed with a spectrum where the degree of consultation changes based on all the facts, there is always disagreement. Since *Haida*, there have been some 700 cases debating and litigating the duty to consult. There have been scholars. Former Ontario attorney general Michael Bryant actually wrote a paper that said that consent would create far more certainty because people know where they stand.

I think what people have difficulty with is they think it creates some sort of binary. Right now, the binary is that the Crown has all the power and the Indigenous people have no veto. The veto is with the Crown, and people think that FPIC will somehow switch that. It's not that that is going to happen. Now negotiation will be nation to nation and discussion, as our colleagues on the panel, Grand Chief Bosum and Mr. Yakeleya, have spoken about. It's that paradigm shift. It will not be an either/or binary of who has the veto. It's not that. It's talking to each other and coming up with resolutions that work for everyone. Thank you.

Senator Pate: Thank you.

Senator Forest-Niesing: I'd like to follow up on the discussion of the notion of FPIC. There has been much discussion about it, as you know. This binary concern that Dr. Metallic has just alluded to is consent versus right of veto.

Professor Joffe, you were making a similar comment about "consultation" being accompanied by "collaboration" in the wording, and the meaningful consultation that would result from a collaborative approach.

Many have expressed some confusion about how we would go about ensuring that we have everyone at the table who should be at the table. We're hearing nation to nation, but we're also hearing about the diversity within Indigenous groups. We're also hearing from some who have concerns about one organization not being in a position to bind their group.

Given that diversity — and Grand Chief Bosum you mentioned Indigenous governments — how do we ensure that we have everyone at the table who needs to be there?

Mme Metallic : Comme je l'ai dit, monsieur le sénateur, cela produira un changement de paradigme propre à favoriser des relations de nation à nation plutôt que en tant que sujet de Sa Majesté, comme c'est le cas dans une bonne partie de notre système juridique actuel.

Cela garantira plus de certitude et entraînera plus de discussions et de réconciliations. En fait, une partie de notre doctrine actuelle fondée sur l'article 35 suscite énormément d'incertitude. L'obligation de consulter et la façon dont elle s'inscrit dans un spectre où le degré de consultation change en fonction de la situation entraînent toujours des désaccords. Depuis l'affaire *Haida*, quelque 700 causes ont été l'occasion de débattre de l'obligation de consulter et de la remettre en question. Des universitaires se sont penchés sur la question. Dans un article, l'ancien procureur général de l'Ontario Michael Bryant a déclaré que le consentement créerait beaucoup plus de certitude parce que les gens sauraient à quoi s'en tenir.

Les gens s'interrogent parce qu'ils croient que cela va créer un système binaire. Mais, actuellement le système binaire, c'est la Couronne qui a tous les pouvoirs et les peuples autochtones qui n'ont pas de droit de veto. Le veto appartient à la Couronne, et les gens pensent que le consentement libre, informé et préalable y changera quelque chose. Mais pas du tout. Désormais, les négociations se feront de nation à nation et feront l'objet de discussions, comme l'ont expliqué nos collègues le grand chef Bosum et M. Yakeleya. C'est cela, le changement de paradigme. Il ne s'agira pas d'un système binaire d'exclusion. Ce n'est pas cela. Il s'agit de se parler et de trouver des solutions valables pour tout le monde. Merci.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice Forest-Niesing : J'aimerais revenir sur la notion de consentement libre, informé et préalable. Comme vous le savez, il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. La binarité dont vient de parler Mme Metallic renvoie au consentement par opposition au droit de veto.

Monsieur Joffe, vous avez fait un commentaire semblable au sujet du terme « consultation » accompagné du terme « collaboration » dans le libellé, et de la consultation fructueuse qui découlerait de la collaboration.

Beaucoup de gens se demandent comment nous allons nous assurer que tous les intéressés soient présents à la table. On parle de négocier de nation à nation, mais on parle aussi de diversité au sein des groupes autochtones. Des gens s'inquiètent également du fait que des organisations ne soient pas en mesure d'engager leur groupe.

Compte tenu de cette diversité — et le grand chef Bosum a parlé des gouvernements autochtones —, comment s'assurer que tous les intéressés soient présents à la table?

Dr. Bosum: Thank you very much for the question. What we've established with the province and with Canada in our treaty is a process you'll find in section 22 of the James Bay and Northern Quebec Agreement. It is where all projects that are being proposed in our traditional territory go through this environmental process. There is a structure that's in place where the Cree sit with representatives of Quebec, and in cases where it deals with waters, we have federal representatives.

There is a very lengthy process where the proponents have to present their projects. They have to provide reasons for any potential impact or mitigation and so forth. It's a process where it allows the Cree people the usage of the land, to be able to express their concerns and even propose solutions to better the project or to reduce the footprint of the project.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses for your excellent testimonies, especially from different parts of Canada. It's interesting to hear your different views. We've heard many different things, so it's interesting to weigh each area of Canada and the different groups.

Dr. Metallic, I liked what you said about touching on the resilience and the fears that people have and how when laws do change the sky doesn't fall, but we tend to get in the mode of, "my gosh, if we change that, everything will go downhill."

What do you think is causing the resilience, and how can we move forward on bringing people together so we can move towards reconciliation and move bills like Bill C-15 into law? What do we need to engage more people in the human rights aspect of this? Thank you.

Dr. Metallic: That is a good question. I think the fear comes from lack of knowing; ignorance about what's going to happen. Our education system, by and large, does not prepare many of us to really engage on these questions.

We don't have a ton of education on human rights. We don't have a ton of education on Aboriginal people. We have been engaging at my law school for the last five years on really taking seriously the Calls to Action on the education of our students, and I am finding it is making a huge difference in their ability to think through issues and engage. Reading essay upon essay on my exams that talk about how unfair the Doctrine of Discovery is and that it needs to be replaced in our law; hearing that come from dozens of students is breathtaking. It is possible, and people are able to move. They just need to be given the tools.

I think we need a big push on education in various sectors, not just at the elementary and secondary levels but also professionals, MPs, lawyers and judges need this education. I think that will be a big part of that shift.

M. Bosum : Merci beaucoup de la question. Ce que nous avons conclu avec la province et avec le Canada dans notre traité est un processus que vous trouverez à l'article 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Tous les projets proposés sur notre territoire traditionnel passent par ce processus environnemental. Il existe une structure permettant aux Cris de siéger avec des représentants du Québec, et, quand il est question des eaux, avec des représentants fédéraux.

Un très long processus assujettit les promoteurs à présenter leurs projets. Ils doivent justifier les impacts éventuels, les mesures d'atténuation, et cetera. Ce processus permet aux Cris d'utiliser les terres, de formuler leurs préoccupations et même de proposer des solutions pour améliorer le projet ou réduire son empreinte.

La sénatrice Hartling : Je remercie nos invités de leurs excellents témoignages, surtout qu'ils viennent de différentes régions du Canada. Il est intéressant d'entendre vos différents points de vue. Et il est intéressant de comparer les perspectives des différentes régions et des différents groupes.

Madame Metallic, j'ai bien aimé vos remarques sur la résilience et sur les craintes des gens et sur le fait que, quand les lois changent, le ciel ne nous tombe pas sur la tête, alors que nous nous mettons en mode « Oh mon Dieu, tout va s'écrouler ».

Selon vous, d'où vient la résilience et comment rassembler les gens pour progresser dans la voie de la réconciliation et faire adopter des projets de loi comme le projet de loi C-15? De quoi a-t-on besoin pour faire participer davantage de gens à la discussion sur les droits de la personne? Merci.

Mme Metallic : C'est une bonne question. La peur vient du manque d'information, de l'ignorance de ce qui va se passer. Dans l'ensemble, notre système d'éducation ne nous prépare pas beaucoup à vraiment aborder ces questions.

Nous ne sommes pas très sensibilisés aux droits de la personne. Nous sommes peu informés de la situation des Autochtones. Depuis cinq ans, dans ma faculté de droit, nous sommes engagés à prendre vraiment au sérieux les appels à l'action concernant l'éducation de nos étudiants, et je constate que cela transforme profondément leur capacité à réfléchir aux enjeux et à participer. Dans le cadre de mes examens, je lis dissertation après dissertation sur l'injustice de la doctrine de la découverte et sur la nécessité de la remplacer dans notre droit; c'est époustouflant que cela vienne de dizaines d'étudiants. C'est donc possible, et les gens peuvent changer de perspective. Il suffit de leur donner les outils nécessaires.

Nous avons besoin d'un grand effort d'éducation dans divers secteurs, pas seulement aux niveaux primaire et secondaire, mais aussi parmi les professionnels, les députés, les avocats et les juges. Cela jouera un grand rôle dans le changement de paradigme.

Senator Hartling: Thank you very much. Just to add to that, I am proud that Dalhousie is doing that because I live in Atlantic Canada, so thank you for that.

Do you know of other universities across the country that are doing similar things?

Dr. Metallic: Yes, there are many now, and some are teaching Indigenous laws as well. I would say the majority are now doing TRC-based education based on Call to Action 28. It's wonderful.

Senator Hartling: Thank you very much.

Senator Anderson: My question is for Dene National Chief Yakeleya. In light of your recommended amendments, is it something that can be addressed in a national action plan? What do you foresee as a challenge or a benefit to Canada in recognizing Indigenous governments and having self-government holders at the table with the federal and provincial governments? Finally, would you support the bill without the amendments?

Mr. Yakeleya: Thank you, Senator Anderson. The ideal wish of the Dene is to come to the table with Canada on an equal footing. I find that we have this opportunity through Bill C-15 to work with Indigenous people across Canada as the true landowners, that we're going to share our land and our way of life. For too long we have been put aside. This is an opportunity, the ideal "I have a dream" kind of concept.

I support the bill and I do want to know there are important amendments. That's why we're having this discussion this morning, for the Government of Canada to look at where we can improve it, such as section 25 of the Charter of Rights recognizing Indigenous governments. When we go on the land, we always come together and talk about how best we will survive together as a people. This is no different than having Canada come to the table with Aboriginal people and see how we can live together in a world that is beneficial to our children. Thank you.

The Chair: Senator MacDonald is next.

Senator MacDonald: My question has been answered, so I will wait for the next panel.

Senator Tannas: My question is for Grand Chief Bosum. Certainly, the model that you have built over many decades is one that's greatly admired by so many people, including myself.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup. J'aimerais ajouter que je suis fière de Dalhousie à cause de cela, parce que je vis dans le Canada atlantique, et je vous en remercie.

Connaissez-vous d'autres universités au pays qui font le même genre de choses?

Mme Metallic : Oui, il y en a beaucoup, et certaines enseignent aussi les lois autochtones. Je dirais que la majorité d'entre elles font maintenant de l'éducation fondée sur les principes de vérité et de réconciliation en s'inspirant de l'appel à l'action n° 28. C'est merveilleux.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup.

La sénatrice Anderson : Ma question s'adresse au chef national déné Yakeleya. À la lumière des amendements que vous recommandez, devrions-nous y donner suite dans un plan d'action national? Selon vous, quel sera le défi ou l'avantage pour le Canada de reconnaître les gouvernements autochtones et d'avoir des titulaires d'autonomie gouvernementale à la table avec les gouvernements fédéral et provinciaux? Enfin, appuieriez-vous le projet de loi sans les amendements?

M. Yakeleya : Merci, sénateur Anderson. Les Dénés souhaiteraient idéalement s'asseoir à la table avec le Canada sur un pied d'égalité. Je trouve que le projet de loi C-15 donne l'occasion de travailler avec les peuples autochtones du Canada en tant que véritables propriétaires fonciers, et que nous allons partager nos terres et notre mode de vie. Nous avons été trop longtemps mis de côté. C'est une occasion à saisir, le concept idéal de type « J'ai un rêve ».

J'appuie le projet de loi et je veux savoir s'il contient des amendements importants. C'est la raison pour laquelle nous en discutons ce matin, pour que le gouvernement du Canada examine où nous pouvons l'améliorer, comme l'article 25 de la Charte des droits reconnaissant les gouvernements autochtones. Lorsque nous nous rendons sur les terres, nous nous réunissons toujours pour parler de la meilleure façon de survivre en tant que peuple. C'est comme si le Canada venait à la table avec les Autochtones pour voir comment nous pouvons vivre ensemble dans un monde dans lequel nos enfants pourront s'épanouir. Merci.

Le président : La parole est maintenant au sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Comme on a répondu à ma question, je vais attendre le prochain groupe de témoins.

Le sénateur Tannas : Ma question s'adresse au grand chef Bosum. Il est certain que le modèle que vous avez bâti au fil des décennies suscite beaucoup d'admiration chez beaucoup de gens, y compris moi-même.

On the issue of FPIC, and building a little bit on Senator Forest-Niesing's question, I'm now kind of past the idea of what is consent. I think it has been explained. We also got an assurance from the minister that in a two-year period, work will be done in consultation with Indigenous people to try to provide some further clarity around consent.

The other issue for me is "who." We all watched the Coastal GasLink Wet'suwet'en situation, where the duly elected governments, 20 of them, signed agreements, and it was a group of unelected folks who stopped the whole thing in its tracks and created a national situation.

I'm interested to know, Grand Chief Bosum, how this issue of "who" within your own community, how that understanding exists. Have there been problems? Do you see anything in UNDRIP that we should be concerned about as we move to the next phase of seeking clarity around this issue of who actually gives consent? Should we be clear in your experience and with your success?

Dr. Bosum: We have a process that once a project is identified, we create committees at the community level and we identify all the families who would be affected. As I mentioned, we cover an area of 400,000 square kilometres, and it's composed of over 400 family subterritories. So when there is a project, we know where the project is and which families are impacted. We create a process where the promoter provides as much information as they can, so that the impacted families are well aware of the project and its impact.

Once the families have discussed it, then of course it goes to the political leaders, which is the chief and council of each community. Eventually it's the nation — the 11 community chiefs coming together — and they make the final decision on whether the project receives social acceptability.

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: Thank you, Grand Chief. We still have a few minutes left. Senator LaBoucane-Benson, do you have a question?

Senator LaBoucane-Benson: I will actually pass my question on to Senator Patterson because I think Chief Yakeleya did not finish what he wanted to say.

The Chair: Senator Patterson, we still have a couple of minutes left.

En ce qui concerne le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et pour faire suite un peu à la question de la sénatrice Forest-Niesing, j'ai maintenant compris l'idée du consentement. Je pense qu'elle a été expliquée en long et en large. Le ministre nous a également donné l'assurance que, dans deux ans, des travaux seront menés en consultation avec les peuples autochtones pour essayer de préciser davantage la notion de consentement.

L'autre question qui reste en suspens selon moi concerne l'identité des personnes ou des groupes qui peuvent donner leur consentement. Nous avons tous vu ce qui s'est passé avec les Wet'suwet'en dans le dossier de Coastal GasLink, alors que les gouvernements dûment élus, soit 20 d'entre eux, ont signé des ententes, et c'est un groupe de personnes non élues qui a tout bloqué et causé une paralysie à l'échelle nationale.

J'aimerais savoir, grand chef Bosum, comment cette question est perçue au sein de votre propre communauté. A-t-elle suscité des divergences? Selon vous, y a-t-il quoi que ce soit dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui devrait nous préoccuper alors que nous passons à la prochaine étape, qui consiste à préciser la question de savoir qui peut vraiment donner son consentement? Compte tenu de votre expérience et de votre succès, cette question doit-elle être clarifiée?

M. Bosum : Une fois qu'un projet est identifié, nous créons des comités au niveau communautaire et nous identifions toutes les familles qui seraient touchées. Comme je l'ai mentionné, nous couvrons une superficie de 400 000 kilomètres carrés, où se trouvent plus de 400 sous-territoires familiaux. Donc, lorsqu'un projet est annoncé, nous savons où il se trouvera et quelles familles seront touchées. Nous créons un processus dans le cadre duquel le promoteur fournit le plus d'information possible, afin que les familles touchées soient bien au courant du projet et de ses répercussions.

Une fois que les familles en ont discuté, le dossier est évidemment transmis aux dirigeants politiques, c'est-à-dire le chef et le conseil de chaque communauté. Enfin, c'est la nation — les 11 chefs de communauté — en entier qui se réunit et prend la décision finale sur l'acceptabilité sociale du projet.

Le sénateur Tannas : Merci.

Le président : Merci, grand chef. Il nous reste encore quelques minutes. Sénatrice LaBoucane-Benson, avez-vous une question?

La sénatrice LaBoucane-Benson : En fait, je vais céder la parole au sénateur Patterson, car je crois que le chef Yakeleya n'a pas terminé ce qu'il voulait dire.

Le président : Sénateur Patterson, il nous reste encore quelques minutes.

Senator Patterson: Thank you, Mr. Chair and my colleague. Yes, Grand Chief Yakeleya, we've just talked about the co-management regime in the North and how it's working well, and there was a reference to the Wet'suwet'en situation. I believe that our co-management processes in the North can show the way south of 60.

With the Wet'suwet'en, as Senator Tannas said, a small group of unelected hereditary chiefs challenged a project agreed to by every elected chief and council along the route, and approved, in that case, by the provincial regulator. This seemed to undermine the existing governance and the existing regulatory regime.

I want to ask you, looking at the Wek'èezhii Land and Water Board working well, is it your understanding that Bill C-15 will not disrupt, undermine or weaken those mechanisms that have been won in the hard-fought Tlicho claim negotiations? Is it your view that Bill C-15 will not interfere with those existing processes negotiated by Northern people?

Mr. Yakeleya: Thank you, Senator Patterson. It's my view that Bill C-15 would support and enhance. If there are some difficulties with the Tlicho — as you know, they strongly fought for their own government — Bill C-15 may strengthen their self-determination and having their rightful place within the Constitution of Canada. Bill C-15 is a process, as it's stated in the 46 articles of the agreement that these laws are going to be consistent with the laws of Canada and ensure that these actions are going to work with the governments.

My issue with Bill C-15 is that it highlights municipalities. That is a colonial government system. We're not recognizing our Indigenous band governments, and that has been a long-stated issue. Why are we listing the municipalities that are already under the provincial and territorial governments? These are not governments of our choosing. The Tlicho have their own governments.

I believe that Bill C-15 would strengthen or support them for their own self-determination as to where the Indigenous people want to be with all of the powers that they have negotiated. Thank you.

The Chair: Thank you, chief.

Senator Patterson: Thanks very much.

The Chair: The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today. I wish to thank Chief Yakeleya, Grand Chief Dr. Bosum, Mr. Joffe and Dr. Metallic.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur le président, et merci à ma collègue. Oui, grand chef Yakeleya, nous venons de parler du régime de cogestion dans le Nord et de son bon fonctionnement, et il a été question de la situation des Wet'suwet'en. Je crois que nos processus de cogestion dans le Nord peuvent servir d'exemple à suivre au sud du 60^e parallèle.

Dans le cas des Wet'suwet'en, comme l'a dit le sénateur Tannas, un petit groupe de chefs héréditaires non élus a contesté un projet accepté par tous les chefs et conseils élus le long du tracé et approuvé, dans ce cas, par l'organisme de réglementation provincial. Cela a semblé miner les régimes de réglementation et de gouvernance existants.

Compte tenu du bon fonctionnement de l'Office des terres et des eaux du Wek'èezhii, croyez-vous que le projet de loi C-15 ne perturbera pas, ne minera pas ou n'affaiblira pas les mécanismes qui ont été gagnés lors des négociations des revendications des Tlichos, qui ont été âprement disputées? Êtes-vous d'avis que le projet de loi C-15 n'entravera pas les processus existants négociés par les gens du Nord?

M. Yakeleya : Merci, sénateur Patterson. Je suis d'avis que le projet de loi C-15 appuiera et améliorera la situation. S'il y a des difficultés en ce qui concerne les Tlichos — comme vous le savez, ils se sont battus énergiquement pour leur propre gouvernement —, le projet de loi C-15 pourra renforcer leur autodétermination et leur accorder la place qui leur revient dans la Constitution du Canada. Le projet de loi C-15 est un processus, comme l'indiquent les 46 articles de l'accord, selon lequel ces lois seront conformes aux lois du Canada et feront en sorte que ces mesures seront acceptées par les gouvernements.

Ce qui me chicote dans le projet de loi C-15, c'est qu'il met en évidence les municipalités. C'est là un système de gouvernement colonial. Nous ne reconnaissons pas nos gouvernements des bandes autochtones, et c'est un problème de longue date. Pourquoi énumérons-nous les municipalités qui relèvent déjà des gouvernements provinciaux et territoriaux? Ce ne sont pas des gouvernements que nous avons choisis. Les Tlichos ont leurs propres gouvernements.

Je crois que le projet de loi C-15 les renforcera ou les appuiera dans leur propre autodétermination, sous l'angle de ce que les peuples autochtones veulent faire avec tous les pouvoirs qu'ils ont négociés. Merci.

Le président : Merci, chef.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Le président : Le temps alloué à ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je remercie nos témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Je tiens à remercier le chef Yakeleya, le grand chef Bosum, M. Joffe et Mme Metallic.

I wish to welcome our witnesses this afternoon: Mr. Russ Diabo and Ms. Crystal Smith, the Chief Councillor for the Haisla Nation. Mr. Diabo and Chief Smith will provide opening remarks of approximately six minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators for approximately three and a half minutes per senator.

The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson. The second question will be asked by the critic of the bill, Senator Patterson. If other senators have a question, they are asked to use the raise-hand feature on Zoom to signal this to the clerk. This will be acknowledged in the Zoom chat. Please note that committee members will be given priority on the list of questioners. Any written follow-up to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

Committee staff will advise the chair — myself — via text when there are 10 seconds remaining for the speaking time of both witnesses' introductory remarks and the senators' question-and-answer time. I will do a 10-second countdown with my time, five and then zero, and I will advise when time has expired.

I wish to thank our witnesses. I would like to invite Russ Diabo and Chief Crystal Smith to present. First, Mr. Diabo.

Russ Diabo, as an individual: Good day. Thank you for the invitation to present to your committee today.

I am here as a spokesperson on Bill C-15 for three Indigenous activist networks: Defenders of the Land, Idle No More and the Truth Before Reconciliation Network. On December 11, 2020, our Indigenous networks issued our full analysis of Bill C-15 and recommended to Indigenous communities and nations to reject Bill C-15.

It is our opinion that the federal UNDRIP Bill C-15 must be reviewed and considered in the broader context of the Trudeau government's record of stealth and deception in the treatment of Indigenous communities and Indigenous nations for the past six years, particularly the federal government's unilateral development of a Canadian definition of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. This constitutes massive, unprecedented changes to policy, law and structure, bypassing Indigenous peoples and nations who are the proper rights holders.

Using the three national Indigenous organizations, modern treaty groups and many band councils, who are in federal secretive top-down discussions — a number of them who are already participating in falsely named self-determination negotiation tables across Canada — moreover developing

Je souhaite la bienvenue à nos témoins de cet après-midi, M. Russ Diabo et Mme Crystal Smith, conseillère en chef de la Nation Haisla. M. Diabo et Mme Smith feront une déclaration préliminaire d'environ six minutes, qui sera suivie d'une séance de questions et réponses avec les sénateurs pendant environ trois minutes et demie par sénateur.

La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson. La deuxième question sera posée par le porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson. Si d'autres sénateurs ont une question, ils sont priés d'utiliser la fonction de main levée de Zoom pour le signaler à la greffière, et le tout sera confirmé dans la fonction de clavardage Zoom. Veuillez noter que les membres du comité auront la priorité sur la liste des intervenants. Tout suivi écrit aux questions doit être soumis à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité avisera le président — moi-même — par message texte lorsqu'il restera 10 secondes aux observations liminaires des témoins et à la période de questions et réponses des sénateurs. Je vais faire un compte à rebours à 10 secondes, puis à 5 secondes, et je vous aviserai ensuite lorsque le temps sera écoulé.

Je remercie nos témoins. J'invite M. Russ Diabo et Mme Crystal Smith à présenter leur exposé. Tout d'abord, monsieur Diabo.

Russ Diabo, à titre personnel : Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant votre comité aujourd'hui.

Je suis ici à titre de porte-parole de trois réseaux d'activistes autochtones au sujet du projet de loi C-15, soit Defenders of the Land, Idle No More et Truth Before Reconciliation Network. Le 11 décembre 2020, nos réseaux autochtones ont publié une analyse complète du projet de loi C-15 et ont recommandé aux communautés et aux nations autochtones de rejeter le projet de loi C-15.

Nous sommes d'avis que le projet de loi C-15 concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones doit être examiné et considéré dans le contexte plus large du bilan de sournoiserie et de tromperie du gouvernement Trudeau dans le traitement des communautés et des nations autochtones au cours des six dernières années, en particulier, l'élaboration unilatérale par le gouvernement fédéral d'une définition canadienne de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il s'agit de changements massifs et sans précédent aux politiques, aux lois et à la structure, qui contournent les peuples et les nations autochtones qui sont les véritables titulaires de droits.

Le recours à trois organisations autochtones nationales, à des groupes de traités modernes et à de nombreux conseils de bande, qui participent à des discussions fédérales secrètes de haut en bas dans la hiérarchie — un certain nombre d'entre eux participent déjà aux soi-disant tables de négociation sur l'autodétermination

legislation during a global pandemic, while most Indigenous communities and nations have been in their communities trying to protect their families from COVID outbreaks, is an egregious act.

How do you justify doing engagement on a federal law that will have lasting intergenerational impacts during a pandemic when many Indigenous communities and nations don't even have the capacity to respond or analyze properly how their rights will be impacted? Many don't even have access to Wi-Fi.

In 2016, Canada showed how qualified and limited its support for UNDRIP is, trying to make it subject to and subsidiary to national law. Then-Indigenous Affairs Minister Carolyn Bennett told the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, "We intend nothing less than to adopt and implement the declaration in accordance with the Canadian Constitution."

Canada believes that our constitutional obligations serve to fulfill all of the principles of the declaration, including "free, prior and informed consent." We see modern treaties and self-government agreements as the ultimate expression of free, prior and informed consent among partners.

Since forming the government in 2015, the Trudeau government has been developing a domesticated Canadian definition of UNDRIP. For example in April 2016, then-minister of Natural Resources, Jim Carr, told the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs: ". . . the government is in the process of providing a Canadian definition to the declaration." He also said, "The government is currently in the process of providing greater clarity to these definitions . . ." and "We are going to get there by following a process and a regulatory regime. . . ."

In May 2016, before Minister Bennett stated Canada's qualified support for UNDRIP, then-minister of Justice, Jody Wilson-Raybould, told the UN Permanent Forum on Indigenous Issues:

There is a need for a national action plan in Canada, something our government has been referring to as a reconciliation framework.

And we do not need to re-invent the wheel completely. . . . Within Canada, there are modern treaties and examples of self-government — both comprehensive

à l'échelle du Canada — sans parler de l'élaboration de lois pendant une pandémie mondiale, alors que la plupart des communautés et des nations autochtones essaient tant bien que mal de protéger leurs familles contre les éclosions de COVID, est un acte scandaleux.

Comment justifiez-vous la tenue d'une consultation à l'égard d'une loi fédérale qui aura des répercussions intergénérationnelles durables pendant une pandémie, alors que de nombreuses communautés et nations autochtones n'ont même pas la capacité d'intervenir ou d'analyser comme il se doit les répercussions sur leurs droits? Beaucoup n'ont même pas accès au WiFi.

En 2016, le Canada a montré à quel point son appui à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est limité, en essayant de la soumettre et de l'assujettir au droit national. La ministre des Affaires autochtones de l'époque, Carolyn Bennett, a déclaré à l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies : « Nous ne visons rien de moins que l'adoption et l'application de la Déclaration, conformément à la Constitution canadienne. »

Le Canada croit que ses obligations constitutionnelles lui permettent de respecter tous les principes de la déclaration, y compris le « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Nous considérons les traités modernes et les ententes d'autonomie gouvernementale comme l'expression ultime du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2015, le gouvernement Trudeau a élaboré une définition canadienne de la déclaration. Par exemple, en avril 2016, le ministre des Ressources naturelles de l'époque, Jim Carr, a déclaré devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord : « [...] le gouvernement est en voie d'adapter la définition de la Déclaration au contexte canadien. » Il a ajouté : « Le gouvernement s'affaire actuellement à clarifier ces définitions [...] » et « Nous y arriverons en suivant un processus et un régime réglementaires [...] »

En mai 2016, avant que la ministre Bennett ne déclare l'appui mitigé du Canada à la déclaration, la ministre de la Justice de l'époque, Jody Wilson-Raybould, a déclaré à l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies :

Le Canada a besoin d'un plan d'action national, ce que le gouvernement appelle un cadre de réconciliation.

Et nous n'avons pas besoin de réinventer complètement la roue [...] Au Canada, il y a des traités modernes et des exemples d'autonomie gouvernementale — à la fois globale

and sectoral. There are regional and national Indigenous institutions that support Nation rebuilding — for example in land management and financial administration.

Following the 2016 statement to the UN Permanent Forum on Indigenous Issues, then-Justice minister, Jody Wilson-Raybould, told the 2016 AFN chiefs assembly in Niagara Falls:

. . . adopting the UNDRIP as being Canadian law, are unworkable and, respectfully, a political distraction to undertaking the hard work required to actually implement it.

She also said, “Ultimately, the UNDRIP will be articulated through the constitutional framework of section 35.”

Canada has made it clear it wants national laws, many of which violate Indigenous rights, to prevail over UNDRIP. The federal Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, Bill C-15, is a sleight of hand that promises to increase and expand Indigenous rights but actually accomplishes the opposite. The main sections of Bill C-15, particularly section 2, maintain the common law interpretation of section 35(1) and section 35(2) of the Constitution Act, 1982, which is heavily based on the colonial Doctrine of Discovery.

The application of this colonial doctrine has resulted in a number of problems, legal interpretations and case law based on section 35 of the Constitution Act, 1982, that negatively impact daily life on the ground for Indigenous peoples and nations in Canada, including: the imposition of Crown sovereignty over Indigenous peoples; self-government rights; disregarding Indigenous laws and legal traditions; establishing that the Crown has ultimate title to land; the costly, onerous burden of proof imposed on Indigenous peoples and nations to establish their rights in Canadian courts; the racist and frozen-in-time *Van der Peet* test for establishing Aboriginal rights; the ability for the Crown to infringe Aboriginal rights based on the *Sparrow* test, and; the erosion of the duty to consult and accommodate to nothing more than a procedural right that is reviewable based on administrative law principles through strength of claim and depth of consultation assessments by the federal and provincial governments.

By subjugating UNDRIP to section 35, the government has taken away all the rights the declaration was designed

et sectorielle. Il existe des institutions autochtones régionales et nationales qui appuient la reconstruction des nations, par exemple en matière de gestion des terres et d’administration financière.

Par suite de la déclaration de 2016 devant l’Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies, la ministre de la Justice de l’époque, Jody Wilson-Raybould, a déclaré à l’assemblée des chefs de l’APN de 2016 tenue à Niagara Falls :

[...] l’adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme étant une loi canadienne est inapplicable et, avec tout le respect que je vous dois, une distraction politique qui nous empêche d’entreprendre le dur labeur nécessaire à sa mise en œuvre.

Elle a ensuite ajouté : « En fin de compte, la Déclaration sera définie dans le cadre constitutionnel de l’article 35. »

Le Canada a exprimé clairement qu’il veut que les lois nationales, dont bon nombre violent les droits des Autochtones, aient préséance sur la déclaration. La Loi fédérale concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le projet de loi C-15, est un tour de passe-passe qui promet d’accroître et d’élargir les droits des Autochtones, mais qui accomplit le contraire. Les principaux articles du projet de loi C-15, en particulier l’article 2, maintiennent l’interprétation en common law des paragraphes 35(1) et 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982, qui est fortement fondée sur la doctrine coloniale de la découverte.

L’application de cette doctrine coloniale a entraîné un certain nombre de problèmes, d’interprétations juridiques et de jurisprudence fondés sur l’article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui ont des répercussions négatives sur la vie quotidienne des peuples et des nations autochtones du Canada, y compris l’imposition de la souveraineté de la Couronne sur les peuples autochtones; les droits à l’autonomie gouvernementale; le non-respect des lois et des traditions juridiques autochtones; l’établissement que la Couronne détient le titre de propriété sur les terres; le lourd et coûteux fardeau de la preuve imposé aux peuples et aux nations autochtones pour établir leurs droits devant les tribunaux canadiens; le critère raciste et figé dans le temps de l’arrêt *Van der Peet* pour établir les droits ancestraux; la capacité pour la Couronne d’enfreindre les droits ancestraux en se fondant sur le critère de l’arrêt *Sparrow*; l’érosion de l’obligation de consulter et d’accommoder qui est réduite à un simple droit procédural assujéti à un examen, fondé sur les principes du droit administratif, de la solidité de la revendication et de l’étendue de l’évaluation des consultations par les gouvernements fédéral et provinciaux.

En assujettissant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones à l’article 35, le gouvernement

to recognize. Under section 35 of the Indian Act and other federal laws directed at First Nations and Indigenous peoples, Indigenous peoples are not recognized as part of self-determining nations.

The Chair: Thank you, Mr. Diabo, your time has expired. I would like to turn to Chief Smith for her opening remarks.

Crystal Smith, Chief Councillor, Haisla Nation: [*Indigenous language spoken*]. My name is Crystal Smith. I'm the elected Chief Councillor of the Haisla Nation. I just said good morning in my language.

I would like to take the opportunity to thank you for allowing me to speak in front of you today. In terms of the statements being made, I would like to start out by saying, in case I get cut off, that generally, people want success. When I say people want success, I'm speaking with regard specifically to my community.

Our vision for our nation has always been to build strong, prosperous community members. In order to do so, we need to provide opportunities for independence and independent members. That means coming back to rebuilding, reigniting our cultural identities and being provided opportunities for education, capacity and lifelong careers.

I had the privilege of sitting in on the last panel and listening to the discussions that took place there. I do not want to reiterate anything, but I agree fully with the majority of the panel members who did speak. What I want to speak about is the impact this will have on people.

Right within our territory, we successfully had the biggest private investment in Canada's history through the LNG Canada project. Now, the difference is that our nation isn't new to industrial development. We have sat here on the sidelines with different proponents in our territory, and through LNG Canada's project, we have actually been active participants in this project.

We have seen that project through an FID along with Coastal GasLink. I've been a part of this project since the beginning introductions to our territory, and I have seen first hand the success not only of our Haisla members but also within our territory, within the region, in being able to provide solutions for not only our community but for any types of programs and services that help deliver improved quality of lives.

We have been able to re-establish our relationships with neighbouring First Nations communities. I took part in an LNG Canada meeting a couple of days ago where they gave us

a supprimé tous les droits que la déclaration visait à reconnaître. En vertu de l'article 35 de la Loi sur les Indiens et d'autres lois fédérales visant les Premières Nations et les peuples autochtones, les peuples autochtones ne sont pas reconnus comme faisant partie des nations autonomes.

Le président : Merci, monsieur Diabo, votre temps est écoulé. J'aimerais donner la parole à Mme Smith pour sa déclaration préliminaire.

Crystal Smith, conseillère en chef, Nation Haisla : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*]. Je m'appelle Crystal Smith. Je suis la conseillère en chef élue de la Nation Haisla. Je viens de vous saluer dans ma langue.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier de m'accueillir ici aujourd'hui. En ce qui concerne les déclarations qui ont été faites, j'aimerais commencer par dire, au cas où on me couperait la parole, qu'en général, les gens veulent réussir. Lorsque je dis que les gens veulent réussir, je parle en particulier de ma communauté.

Notre vision pour notre nation a toujours visé à ce que les membres de la communauté soient forts et prospères. Pour ce faire, nous devons offrir des possibilités d'indépendance à la communauté et à ses membres. Cela signifie qu'il faut revenir à la reconstruction, à la revitalisation de nos identités culturelles et aux possibilités d'éducation, de capacité et de carrières permanentes.

J'ai eu le privilège de faire partie du dernier groupe de témoins et d'écouter les discussions qui y ont eu lieu. Je ne vais pas répéter quoi que ce soit, mais je suis tout à fait d'accord avec la majorité des témoins qui ont pris la parole. Ce dont je veux parler, c'est de l'impact que le projet de loi aura sur les gens.

Sur notre territoire, nous avons réussi à obtenir le plus important investissement privé de l'histoire du Canada dans le cadre du projet LNG Canada. La différence, c'est que notre nation a une solide expérience en matière de développement industriel. Nous sommes restés sur la touche avec différents promoteurs sur notre territoire et, dans le cadre du projet de LNG Canada, nous avons été des participants actifs.

Nous avons mené ce projet dans le cadre d'un Fonds d'intervention pour le développement, un FID, avec Coastal GasLink. Je participe à ce projet depuis les débuts de la présentation de notre territoire, et j'ai vu de mes propres yeux le succès non seulement de nos membres haisla, mais aussi de notre territoire, de notre région, qui a été en mesure d'offrir des solutions non seulement à notre communauté, mais aussi à tous les types de programmes et de services qui contribuent à améliorer la qualité de vie.

Nous avons pu rétablir nos relations avec les communautés des Premières Nations voisines. J'ai participé à une réunion de LNG Canada il y a quelques jours, où ce groupe nous a donné de

information about the stats of employment opportunities, specifically about their project on site. There are 270 First Nations members working on site currently. Of those 270 members, 60 are Haisla. I think that speaks to the significance that when economic reconciliation is successful, it reaches neighbouring communities and helps them provide opportunities for independence as well.

Far more often than not, when I get asked to speak at these events, it comes down to policies and implementation. I think what is often lost in the conversation are the people. For example, in my first job out of college, I worked at an elementary school. There was a young girl. Her name is Ashley. I witnessed her grow up. I have continued to witness her and kept connections through social media. Just recently, she had a daughter who is the same age as my grandson. I watch her struggle through her posts on social media. She is a single mom. She had no formal education. She didn't have a job.

One of our partners — we have been able to establish a partnership with Ledcor through economic development — put on an education training session that gave our members and those of surrounding communities an opportunity to develop the skills for an entry-level job on a construction site. Ashley was 1 of 12 people and the only female in that group. I've seen her succeed and seen her participate within a project has instrumentally changed her life. It not only has changed her life, it has changed her daughter's life.

To be able to witness the impacts of that one project and the impacts that our participation, our active participation, in this project has on members and surrounding community members is — it gives me the strength and inspires me to continue doing what we're doing, and to provide solutions through economic reconciliation to our members and surrounding communities.

I think that's all I have.

The Chair: Thank you, chief. I would like to open the floor for questions. Since we only have two witnesses today on this panel, we will extend the question-and-answer time for each senator to 3 minutes and 30 seconds.

Senator LaBoucane-Benson: Chief Smith, thank you so much for what you have shared today. My question to you is: As a rights holder, do you feel Bill C-15 will erode your community's rights?

Ms. Smith: No, I don't. I don't. As I alluded to in my opening comments, our nation is not new to industrial development. We sat on the sidelines and watched proponents and other

l'information au sujet des statistiques sur les possibilités d'emploi, plus précisément pour leur projet sur place. À l'heure actuelle, 270 membres des Premières Nations travaillent sur place. De ces 270 membres, 60 sont des Haisla. Je pense que cela en dit long sur l'importance du fait que, lorsque la réconciliation économique est couronnée de succès, elle atteint les communautés avoisinantes et les aide elles aussi à offrir des possibilités d'indépendance.

La plupart du temps, lorsqu'on me demande de prendre la parole dans le cadre de ces événements, c'est une question de politiques et de mise en œuvre. Je pense que l'on oublie souvent de tenir compte de la population dans cette équation. Par exemple, dans mon premier emploi à la sortie du collège, j'ai travaillé dans une école primaire. Il y avait là une jeune fille qui s'appelait Ashley, et que j'ai vue grandir. J'ai continué à la voir et j'ai maintenu le lien avec elle dans les médias sociaux. Tout récemment, elle a eu une fille du même âge que mon petit-fils. Je constate dans ses messages sur les médias sociaux les difficultés auxquelles elle est confrontée à titre de mère monoparentale. Elle n'a pas fait d'études officielles. Elle n'a pas eu d'emploi.

L'un de nos partenaires — nous avons pu établir un partenariat avec Ledcor grâce au développement économique — a organisé une séance de formation qui a donné à nos membres et à ceux des communautés avoisinantes l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi de premier échelon sur un chantier de construction. Ashley était l'une des 12 personnes et la seule femme dans ce groupe. Je l'ai vue réussir et sa participation à un projet a changé sa vie, et non seulement la sienne, mais aussi celle de sa fille.

Être témoin des répercussions de ce projet et des répercussions de notre participation active à ce projet sur les membres de notre communauté et ceux des communautés avoisinantes, c'est — cela me donne la force et m'inspire à continuer de faire ce que nous faisons, et offrir des solutions grâce à la réconciliation économique à nos membres et aux collectivités environnantes.

Je pense que cela conclut ce que j'avais à dire.

Le président : Merci, madame Smith. J'aimerais maintenant passer aux questions. Comme nous n'avons que deux témoins aujourd'hui, nous prolongerons la période de questions et réponses de chaque sénateur pour la porter à 3 minutes et 30 secondes.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Madame Smith, merci beaucoup de ce que vous nous avez dit aujourd'hui. La question que je vous pose est la suivante : en tant que titulaire de droits, pensez-vous que le projet de loi C-15 va éroder les droits de votre communauté?

Mme Smith : Non, je ne pense pas. Comme je le disais dans ma déclaration préliminaire, le développement industriel n'est pas nouveau pour notre nation. Nous sommes restés sur la touche

communities become successful when we were left to the side of the table and not been an active participant.

I want to start off by saying that the fear of implementing the free, prior and informed consent — I don't want to paint LNG Canada as a project that started off in a bed of roses. That is completely far from it. I was actually the assistant to the chief councillor back when they were first introduced to our community, and I remember coming back to work and being told that communication was not going to occur and that the relationship had not started off in a very meaningful way.

Through very hard work — not only on our nation's part but the participant's part and the government's — we were able to re-establish a relationship that was a strong foundation where hard discussions happened. That's not to say that there were not opportunities for it to go sideways again. But we were both willing to sit down and we were able to take the responsibility as the rightful land owners of our territory to learn about a project. That took many years and many people, so when it comes to any other type of — LNG Canada isn't the last proponent in our territory. We have had many interests in our territory because we have such a great port that doesn't freeze and very short shipping lines, so when it comes to Bill C-15 eroding our rights, no.

Senator LaBoucane-Benson: Do I have any time left, chair?

The Chair: Yes.

Senator LaBoucane-Benson: Based on your experience in working with LNG and the success you have had, how would you advise the government on the way they consult with rights holders around the clarification of FPIC? Would you have any advice for them?

Ms. Smith: Sorry, can you say that again?

Senator LaBoucane-Benson: One of the things they will be working on, potentially, in the action plan is to clarify FPIC — maybe define it or create principles of how to work within free, prior and informed consent. So when the government is out consulting with rights holders, how would you advise them to consult?

Ms. Smith: I believe a senator had asked something with regard to whom to consult and how that is decided. That is the responsibility of communities. I get my mandate from my community. It is through that process of having membership — informed —

et nous avons vu des promoteurs et d'autres communautés devenir prospères tandis que nous étions laissés de côté et privés d'une participation active.

Je veux commencer par dire que la crainte d'appliquer le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause... Je ne cherche pas à dépeindre LNG Canada comme un projet qui a démarré dans un lit de roses. C'est loin d'être le cas. En fait, j'étais l'adjointe du conseiller en chef lorsque les gens de LNG Canada nous ont été présentés pour la première fois, et je me souviens de m'être fait dire en revenant au travail qu'il n'y aurait pas de communication et que la relation n'avait encore rien de très significatif.

Mais grâce à des efforts acharnés, non seulement de la part de notre nation, mais aussi de la part du promoteur et du gouvernement, nous avons pu rétablir une relation qui offrait une base solide à des discussions difficiles. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'autres occasions de dérapage. Mais les deux parties étaient prêtes à s'asseoir ensemble et nous avons pu assumer la responsabilité qui nous incombait, à titre de propriétaires fonciers légitimes de notre territoire, de nous informer sur un projet. Cela a pris de nombreuses années et bien des gens, alors en ce qui concerne tout autre type de... LNG Canada n'est pas le dernier promoteur sur notre territoire. Nous en avons vu passer un grand nombre parce que nous avons comme atouts un superbe port qui ne gèle jamais et des voies maritimes très courtes, alors est-ce que le projet de loi C-15 va éroder nos droits? Non.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

Le président : Oui.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Compte tenu de votre expérience de travail avec LNG Canada et du succès que vous avez obtenu, comment conseilleriez-vous au gouvernement de consulter les titulaires de droits à propos de la clarification du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause? Auriez-vous des conseils à donner au gouvernement?

Mme Smith : Excusez-moi, pouvez-vous répéter?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Une des choses à régler éventuellement, dans le plan d'action, sera de clarifier ce qu'on entend par consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, peut-être de le définir ou d'établir des paramètres pour l'appliquer. Donc, lorsque le gouvernement va consulter les titulaires de droits, comment lui conseillez-vous de le faire?

Mme Smith : Je crois qu'un sénateur ou une sénatrice a posé une question sur les personnes à consulter et la façon dont on en décide. C'est la responsabilité des communautés. Mon mandat me vient de ma communauté. C'est par cette démarche de consentement éclairé que les membres...

The Chair: I'm sorry, chief. The time has expired. We will move on.

Senator Patterson: Mr. Diabo, I read your exposition in the *Indigenous Policy Journal* regarding consultation on this bill. You said:

Left out of this process, as they always are, were Indigenous rights holders—the actual Indigenous Peoples from across the country. They were not consulted or even shown a draft before the Bill was tabled and now the Trudeau government is planning to rush Bill C-15 through the House of Commons in breakneck speed when it resumes in January 2021.

We heard the same sentiments from several other witnesses. A submission from the AFNQL stated that they felt they were under duress to accept this bill. Idle No More, Defenders of the Land or other grassroots networks have publicly called for this bill “deeply flawed” and said unequivocally that it should be rejected.

But we have been told this bill is better than no bill, and that we should not use our powers to amend bills to address concerns raised, because, as Senator LaBoucane-Benson just said, we should trust that everything will be taken care of in the action plan process.

What is your advice on this? Should we just let it go through or should we try and address the concerns you and others have raised? Thank you.

Mr. Diabo: If Bill C-15 becomes federal law, we will recommend to Indigenous communities and nations that they organize themselves to resist this law and exercise their sovereignty in self-determination on the ground, challenging the jurisdiction and authority of the Canadian state and its constituent governments, the resource-extraction corporations or Crown corporations operating on Indigenous lands, without Indigenous people's free, prior and informed consent.

Now, as to your question, you heard from the previous witness on the panel saying that, technically, this bill is not required because UNDRIP already applies to Canada as international standards.

In terms of the consultation or engagement process, Canada has been dealing with this. They told you this; I believe officials, even Minister Lametti or somebody else said that they had been talking to key groups, and they identified the key groups

Le président : Je suis désolé, madame Smith. Le temps est écoulé. Nous devons poursuivre.

Le sénateur Patterson : Monsieur Diabo, j'ai lu votre article dans l'*Indigenous Policy Journal* au sujet des consultations sur ce projet de loi. Vous avez dit :

Les titulaires de droits autochtones, à savoir les peuples autochtones de tout le pays, ont été exclus de ce processus, comme toujours. Ils n'ont pas été consultés et n'ont pas même vu une ébauche du projet de loi C-15 avant son dépôt, et voici que le gouvernement Trudeau entend le faire adopter à toute vapeur à la Chambre des communes à la reprise des travaux en janvier 2021.

Plusieurs autres témoins nous ont fait part d'un sentiment semblable. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador disait dans un mémoire qu'elle se sentait obligée d'accepter ce projet de loi. Idle No More, Defenders of the Land ou d'autres réseaux populaires ont dénoncé publiquement ce projet de loi comme étant « profondément vicié » et ont déclaré sans équivoque qu'il fallait le rejeter.

Mais on nous dit que ce projet de loi vaut mieux que rien du tout et que nous ne devrions pas user de nos pouvoirs d'amendement pour faire droit aux préoccupations soulevées, parce que, comme la sénatrice LaBoucane-Benson vient de le dire, nous devrions avoir confiance que tout sera aplani à l'étape de l'élaboration du plan d'action.

Quel est votre avis à ce sujet? Devrions-nous simplement le laisser passer tel quel ou devrions-nous essayer de répondre aux préoccupations que vous et d'autres intervenants avez soulevées? Merci.

M. Diabo : Si le projet de loi C-15 devient une loi fédérale, nous recommanderons aux communautés et aux nations autochtones de s'organiser pour y résister et exercer leur droit souverain d'autodétermination sur le terrain, de contester la compétence et l'autorité de l'État canadien et de ses gouvernements constitutifs, des entreprises d'extraction de ressources ou des sociétés d'État qui exercent leurs activités sur des terres autochtones, sans le consentement préalable des peuples concernés, donné librement et en connaissance de cause.

Pour répondre à votre question, vous avez entendu le témoin précédent dire que, techniquement, ce projet de loi n'est pas nécessaire parce que la déclaration des Nations unies s'applique déjà au Canada comme une norme internationale.

Pour ce qui est de la consultation ou de la participation des peuples autochtones, le Canada s'en est occupé, du moins à ce qu'il dit. Des fonctionnaires, même le ministre Lametti ou quelqu'un d'autre, ont dit qu'ils avaient parlé à des groupes clés,

as the three national Indigenous organizations and modern treaty groups. There are others, but those are the key groups they have identified. That's who they really had engagements with.

But even the Canadian courts have said the rights holders are the people on the ground. They are the ones who have the Aboriginal title or treaty rights to the lands, territories and resources. They have been bypassed.

I'll give you an example. When the Constitution was shiny and new in 1982-83, they had a special all-party parliamentary committee on Indian self-government. That committee travelled across the country and held hearings in all the regions where people could have access and submit briefs on what they thought of self-government and getting out of the Indian Act. Something similar could have been done by the federal government and Parliament on the UN declaration.

I think they need to withdraw this bill, and go back and talk to the people on the ground.

The Chair: Thank you, Mr. Diabo.

Senator Forest-Niesing: Thank you, colleagues, for allowing the order to be changed slightly to accommodate my tight schedule today.

Thank you to our witnesses, particularly Chief Smith. I found your testimony incredibly touching, and it really put a human lens on all of this. We can so easily get bogged down in the legality and the technicalities. When you talk about the impacts on people and lives — not just in the present but also future, for children in particular — it sure puts things into perspective. Thank you for that.

I would like to give you an opportunity to expand on what you had started answering concerning the mandate that you seek from your community for the purpose of then participating in the anticipated discussions that will occur following the implementation of this bill, if it passes.

Then I would like to hear from Mr. Diabo, particularly. I appreciate that you consider you have been bypassed in the consultations thus far, but what if any plan do you have in the event that this bill is passed to work toward ensuring you are not bypassed again, and that you may participate actively and fruitfully in discussions at the table at the appropriate times?

Ms. Smith: Thank you for that opportunity to expand on that further.

I know the Wet'suwet'en were brought up earlier in conversation, and our community was no different from that. Not even 10 years ago, there were issues between our hereditary chiefs and our elected leaders that actually resulted in a court

qu'ils ont identifiés comme étant les trois organisations autochtones nationales et les groupes qui ont signé les traités modernes. Il y en a d'autres, mais ce sont ceux-là qu'ils ont identifiés. C'est avec eux qu'ils ont vraiment discuté.

Or, même les tribunaux canadiens affirment que les titulaires de droits sont les gens sur le terrain. Ce sont eux qui détiennent le titre ancestral ou les droits issus de traités sur les terres, les territoires et les ressources. Ils ont été court-circuités.

Je vais vous donner un exemple. Lorsque la Constitution était flambant neuve en 1982-1983, il y a eu un comité parlementaire spécial multipartite sur l'autonomie gouvernementale des Indiens. Ce comité a parcouru le pays et a tenu des audiences dans toutes les régions, où les gens ont pu présenter des mémoires sur leur idée de l'autonomie gouvernementale et le fait de se libérer de la Loi sur les Indiens. Le gouvernement fédéral et le Parlement auraient pu faire quelque chose de semblable au sujet de la déclaration des Nations unies.

Je pense qu'ils doivent retirer ce projet de loi et retourner parler aux gens sur le terrain.

Le président : Merci, monsieur Diabo.

La sénatrice Forest-Niesing : Merci, chers collègues, d'avoir bien voulu modifier légèrement l'ordre de passage à cause de mon horaire serré d'aujourd'hui.

Je remercie nos témoins, et vous en particulier, madame Smith. Votre témoignage était extrêmement touchant; vous apportez une dimension humaine à tout cela. Il est si facile de s'enliser dans la légalité et les subtilités techniques. Quand vous parlez de l'incidence sur des gens et sur des vies — pas seulement dans le présent mais aussi dans l'avenir, pour les enfants en particulier —, cela remet les choses en perspective. Je vous en remercie.

J'aimerais que vous poursuiviez ce que vous aviez commencé à dire au sujet du mandat que vous demandez à votre communauté pour qu'elle puisse prendre part aux discussions prévues après la mise en œuvre de ce projet de loi, s'il est adopté.

Ensuite, j'aimerais entendre M. Diabo, surtout. Je comprends que vous croyiez avoir été ignoré dans les consultations jusqu'à maintenant, mais que ferez-vous si ce projet de loi était adopté pour être certain de ne pas l'être à nouveau et de pouvoir, au moment opportun, prendre une part active et fructueuse aux discussions?

Mme Smith : Merci de me permettre d'en dire plus à ce sujet.

Je sais qu'il a été question des Wet'suwet'en plus tôt dans la conversation; il s'est produit la même chose chez nous. Il n'y a même pas 10 ans, il y a eu des différends entre nos chefs héréditaires et nos dirigeants élus qui ont fini devant le tribunal

case that essentially left our community devastatingly split, where families were no longer talking to each other.

My perception of that whole process was that our members had enough of that divisiveness. They had enough of that type of impact when it impacts family connections and ties; that our communities are so small that families are the most focal aspects of our lives. Our members just had enough of it, where they took it upon themselves to be empowered, to say enough is enough. They chose who was going to be representing them. It was essentially the elected body that would be representing.

Now, it is definitely known in our community that active rights holders, titleholders and the negotiators are our elected representatives of our community.

Mr. Diabo: Just to respond to the question, we have land defenders and water protectors in our networks. They are active on the ground right now in several regions of the country, including British Columbia, Ontario and in the Atlantic provinces.

You need to focus on Article 18. You focused on Article 19 of the UN declaration, which talks about changes to policy and law with the representatives, but Article 18 says Indigenous peoples have a right to decision making through their own Indigenous procedures and institutions. Bands and band councils are not Indigenous institutions. They are colonial constructs, and for our networks, we have social media access —

The Chair: Sorry, Mr. Diabo, but time has expired again.

Senator Francis: This question is for Chief Councillor Smith.

In your experience, what are some of the benefits of integrating Indigenous ways of being and doing to business practices, especially in the context of the use, management and conservation of natural resources?

Ms. Smith: Thank you so much for that question. I just wanted to say that, as elected leaders, we are definitely protectors of our territories, and I thank you so much for this question.

Through our negotiations we've taken it upon ourselves to be actively participant in any permit that has been applied for by LNG Canada. One example of how we become an active part is participating through and setting up proponent discussions where it actively allows, not only our technical educated Haisla Nation members who are trained in environment and lands, but also takes into consideration our cultural aspect.

et qui ont causé une fracture dévastatrice dans notre communauté, au point où des familles ne se parlaient plus.

J'ai eu l'impression que nos membres en avaient assez de cette division. Ils en avaient assez des conséquences comme celles-là qui touchent les liens familiaux; nos communautés sont si petites que les familles sont au cœur de nos vies. Nos membres en avaient juste assez, alors ils ont décidé de se prendre en main. Ils ont choisi qui allait les représenter. C'était essentiellement le corps élu qui devait les représenter.

Maintenant, il est acquis chez nous que les titulaires de droits actifs, les détenteurs de titres et les négociateurs sont nos représentants élus.

M. Diabo : Pour répondre à la question, nous avons des défenseurs des terres et des protecteurs de l'eau dans nos réseaux. Ils sont actifs sur le terrain actuellement dans plusieurs régions du pays, dont la Colombie-Britannique, l'Ontario et les provinces de l'Atlantique.

Il faut regarder l'article 18 de la déclaration des Nations unies. Vous avez mis l'accent sur l'article 19, qui parle de changer les politiques et la loi avec le concours des représentants, mais l'article 18 dit que les peuples autochtones ont le droit de prendre des décisions en passant par leurs propres procédures et institutions. Les bandes et les conseils de bande ne sont pas des institutions autochtones. Ce sont des créatures coloniales, et quant à nos réseaux, nous avons accès aux médias sociaux...

Le président : Je suis désolé, monsieur Diabo, mais le temps est à nouveau écoulé.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à la conseillère en chef Smith.

Selon votre expérience, quels avantages y a-t-il à intégrer les façons d'être et les façons de faire des Autochtones dans les pratiques commerciales, surtout dans le contexte de l'exploitation, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles?

Mme Smith : Je vous suis très reconnaissante de poser cette question, parce qu'en qualité de dirigeants élus, nous avons absolument à cœur de protéger nos territoires, alors je vous en remercie.

Au cours de nos négociations, nous avons tenu à être partie prenante dans toute demande de permis présentée par LNG Canada. Par exemple, nous organisons et nous menons de bout en bout des discussions avec le promoteur où non seulement interviennent nos membres de la Nation Haisla qui ont reçu une formation technique en environnement et en aménagement des terres, mais où notre culture entre aussi en ligne de compte.

Within our territory, a huge staple of our culture and traditional foods is the oolichan, which has been decimated by industrial development in our territory. Through this project, we've lobbied the federal government, along with the proponent, to put in our statements on how valuable the oolichan is to our culture. And through that process we were able to develop programs and studies that we're currently putting into action to restore the oolichan to our territory.

That's one example of how we've been able to have our cultural ties, but also being active in regard to the timing of certain work on this project. We have agreements that there are certain windows within the oolichan spawning season, in particular, that weren't part of DFO's priority list, which we have now been able to implement and say we can no longer impact this fishery to our community.

Senator Francis: Thank you.

Senator MacDonald: I will direct my question to Chief Smith. In the spring of 2019, I travelled with both the Energy Committee and the Transport Committee to northern Alberta and British Columbia, discussing the impact of Bill C-48 and Bill C-69. I met with a lot of First Nation people who were frustrated with the barriers to their economic development. In that light, I ask you, similar to a question asked on the earlier panel — your community, Haisla Nation is one of 20 elected band councils that signed an impact and benefit agreement along the Coastal GasLink pipeline. The country felt the effects of the project's disruption by the Wet'suwet'en hereditary chiefs. Justice Assistant Deputy Minister Laurie Sargent explained in an all-senators technical briefing that "Indigenous rights are not absolute," and said there needs to be a space for weighing — and other pressing social needs — the rights of others.

Do you think you require a renegotiation or an amendment of any deals or processes that the Haisla Nation is a party to? Thank you.

Ms. Smith: Do I feel we need a new deal with Coastal GasLink? Is that the question?

Senator MacDonald: Do you believe that you require a renegotiation or an amendment of any deals or processes that the Haisla Nation is party to, in order to protect the economic development you're trying to trigger in your own backyard?

Ms. Smith: I would have to say that it is successful. I mean, the project is — I don't understand why —

Sur notre territoire, il y a un élément essentiel de notre culture et de notre alimentation traditionnelle, l'eulakane, qui a été décimé par le développement industriel. Nous avons exercé des pressions sur le gouvernement fédéral, de concert avec le promoteur, pour que figure dans nos déclarations toute l'importance que revêt l'eulakane dans notre culture. C'est ainsi que nous avons pu faire des études et élaborer des programmes que nous appliquons actuellement pour reconstituer les stocks d'eulakane sur notre territoire.

C'est un exemple de la façon dont nous parvenons à préserver notre culture, en allant jusqu'à influencer le calendrier de certains travaux. Nous avons des ententes selon lesquelles il y a des périodes à respecter pendant la saison de frai de l'eulakane, qui ne faisaient pas partie des priorités du MPO, et que nous faisons respecter maintenant pour ne plus compromettre cette ressource importante pour notre communauté.

Le sénateur Francis : Merci.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse à Mme Smith. Au printemps 2019, je me suis rendu dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique avec le comité de l'énergie et le comité des transports pour discuter des répercussions des projets de loi C-48 et C-69. J'ai rencontré beaucoup de gens des Premières Nations qui étaient frustrés par les obstacles à leur développement économique. Alors je vous pose la même question qui a été posée au groupe précédent. Votre communauté, la Nation Haisla, figure parmi les 20 conseils de bande élus qui ont signé une entente sur les répercussions et les avantages du projet de pipeline Coastal GasLink. Le pays s'est senti des perturbations causées par les chefs héréditaires des Wet'suwet'en. Lors d'une séance d'information technique à l'intention de tous les sénateurs, la sous-ministre adjointe de la Justice Laurie Sargent a expliqué que « les droits des Autochtones ne sont pas absolus », et qu'il fallait ménager de l'espace pour les droits des autres, comme pour d'autres besoins sociaux pressants.

Pensez-vous avoir besoin de renégocier ou de modifier des ententes ou des processus auxquels la Nation Haisla a adhéré? Merci.

Mme Smith : Est-ce que je pense que nous avons besoin d'une nouvelle entente avec Coastal GasLink? Est-ce bien la question?

Le sénateur MacDonald : Croyez-vous avoir besoin de renégocier ou de modifier des ententes ou des processus auxquels la Nation Haisla a adhéré, afin de protéger le développement économique que vous essayez de mettre en marche dans votre propre cour?

Mme Smith : Je dois dire que c'est un succès. Je veux dire, le projet est... Je ne vois pas pourquoi...

Senator MacDonald: Are you afraid that the progress you're trying to achieve is going to be arrested in any way or thrown off the rails?

Ms. Smith: At certain points, I don't sleep well at night, in regard to that project and the uncertainty of not having the mandate from the community, most definitely. And I wanted to make the statement in regard to the colonial implication that's being put on us as elected leaders. I do not run for this chair to make any harm or impact to my people today or future generations or to our environment. The elected leaders along that Coastal GasLink pipeline, specifically within the Wet'suwet'en territories, are my good friends and I have developed a great relationship with them over the years through this project.

I want to say, on their behalf, that they do not run for seats in order to negatively impact our people. It has been far too long that they have worked, and many chief councillors and councillors before them have worked, to get our people to this position. There are so many other economic opportunities that have passed us by because we did not have a rightful seat at the table. Now that we've had this rightful seat at the table as elected leaders, and have our revenues generating back to our communities and employment opportunities generating back to our communities, we are providing solutions on the ground for our people that we've never seen before.

Do I have concerns in regard to that project? I do. However, what needs to be stated is there is success we are seeing today in our communities.

Senator MacDonald: Thank you.

Senator Stewart Olsen: Mr. Diabo, your presentation raised my concern over the proper consultation process, and you've said:

There is good reason for the government's haste. They do not want to give Indigenous people—apart from the small crew of federally funded Indigenous leaders—time to look at this profoundly flawed Bill in detail.

I also note that while the government has taken pains to highlight, they continue to engage throughout the legislative process. This does not satisfy the prior component of FPIC.

If that were the process of consultation in the drafting of the bill, would you anticipate the same approach in relation to the formulation of the action plan, and do you think it's possible to have a fulsome discussion with all rights holders in a two-year time frame?

Le sénateur MacDonald : Craignez-vous qu'on entrave de quelque façon les progrès que vous tentez de réaliser, ou qu'on fasse dérailler vos plans?

Mme Smith : Il m'arrive de ne pas bien dormir la nuit, quand je pense à ce projet et que je m'inquiète de ne pas avoir le mandat de la communauté, bien sûr. Et je tiens à dire ceci à propos de l'étiquette coloniale qu'on accole aux dirigeants élus. Je ne brigue pas les suffrages pour faire quelque mal que ce soit à mon peuple aujourd'hui, aux générations futures ou à notre environnement. Les dirigeants élus sur le territoire le long du pipeline Coastal GasLink, en particulier dans les territoires des Wet'suwet'en, sont de bons amis et j'ai cultivé une excellente relation avec eux au fil des ans grâce à ce projet.

Je tiens à dire, en leur nom, qu'ils ne convoient pas des sièges pour nuire à notre peuple. Cela fait beaucoup trop longtemps qu'ils travaillent, comme de nombreux conseillers en chef et conseillers avant eux, pour nous amener là où nous sommes aujourd'hui. Il y a tellement d'autres occasions économiques qui nous ont échappé parce que nous n'avions pas notre siège légitime à la table. Maintenant que nous avons le droit de siéger à la table à titre de dirigeants élus, que l'exploitation de nos ressources nous procure des revenus et des emplois, nous apportons des solutions sur le terrain que nous n'avons jamais vues auparavant.

Est-ce que j'ai des préoccupations au sujet de ce projet? Bien sûr. Ce qu'il faut dire cependant, c'est qu'on voit que c'est une réussite aujourd'hui dans nos communautés.

Le sénateur MacDonald : Merci.

La sénatrice Stewart Olsen : Monsieur Diabo, votre exposé m'amène à m'interroger sur la qualité du processus de consultation. Vous avez dit :

Il y a une bonne raison à la précipitation du gouvernement. Il ne veut pas donner aux Autochtones — à l'exception du petit noyau de dirigeants qui reçoivent des fonds fédéraux — le temps d'examiner en détail ce projet de loi profondément vicié.

Je remarque aussi que, bien que le gouvernement ait pris la peine de le souligner, il continue de participer au processus législatif, ce qui va à l'encontre de l'élément « préalable » dans le principe du consentement libre et éclairé.

Si c'était là le processus de consultation pour la rédaction du projet de loi, prévoyez-vous qu'il en sera de même pour la formulation du plan d'action, et pensez-vous qu'il soit possible d'avoir une discussion pleine et entière avec tous les titulaires de droits dans un délai de deux ans?

Mr. Diabo: We certainly have the communication tools and methods to do that. For those who have access to Wi-Fi, Zoom calls are available and that's how the government is doing consultations now with leaders across the country.

The Assembly of First Nations is not a representative body and I'm sure you've heard that from other chiefs already. I worked at the Assembly of First Nations under three national chiefs and I'm familiar with the charter, and it's a chief's organization, it's not a people's organization. That's the problem. It's based on the Indian Act system so all the band councils that you're talking to, the chiefs you're talking to, are elected but they don't really represent what we're hearing through our networks from the grassroots peoples and their views on what's happening, for example, with this bill and other things.

The negotiation of the action plan is to be in consultation and cooperation with Indigenous peoples, but over the past six years we've seen it has been a top-down, secretive approach with the national Indigenous organizations, the modern treaty groups and various band councils at various federal tables. Those are secret talks. People don't even know what's being discussed at those recognition and self-determination tables, which are right across the country. They put \$100 million into those discussions, yet the people don't know until agreements come out and they are asked to vote in referendums on them.

I predict you'll see a lot of resistance if this bill becomes law because they won't accept an action plan negotiated by representatives that aren't actually talking to them. Even the courts have said the people on the ground have the rights. It's not the advocacy lobbying bodies like the Assembly of First Nations or the regional bodies that are part of AFN.

Senator Stewart Olsen: Thank you, sir, that would be a great disappointment in this bill coming forward. Thank you.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. My question for Chief Smith and Mr. Diabo. If this bill becomes law, how would you see, other than the protests that you've discussed, getting all parties who should be part of decision making to the table? What would be your recommendations?

Mr. Diabo: What I have been advocating is for the development of self-determination plans from the ground up.

Right now, the way the system works is that the duty to consult, which this bill will entrench into law, is based on the strength of claim assessments, where mostly provincial, but federal governments too, have consultations with communities

M. Diabo : Nous avons certainement les outils de communication et les méthodes pour le faire. Pour ceux qui ont accès au WiFi, il est possible de se réunir sur Zoom, comme le fait actuellement le gouvernement pour consulter les dirigeants à travers le pays.

L'Assemblée des Premières Nations n'est pas un organe représentatif, je suis sûr que d'autres chefs vous l'ont dit déjà. J'ai travaillé à l'Assemblée des Premières Nations sous la direction de trois chefs nationaux et je connais bien la charte : c'est une organisation de chefs et non pas une organisation du peuple. Voilà le problème. Elle s'appuie sur le régime institué par la Loi sur les Indiens, de sorte que tous les conseils de bande auxquels vous parlez, les chefs auxquels vous parlez, sont certes élus, mais ils ne portent pas vraiment le message que nous entendons par nos antennes chez les gens de la base, les opinions du peuple sur ce qui se passe, par exemple, avec ce projet de loi et d'autres choses.

La négociation du plan d'action doit se faire en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, mais ce que nous voyons depuis six ans, c'est une démarche opaque menée de haut en bas avec les organisations autochtones nationales, les groupes qui ont signé les traités modernes et différents conseils de bande réunis à différentes tables fédérales. Ce sont des pourparlers secrets. Les gens ne savent même pas de quoi on parle à ces tables de reconnaissance et d'autodétermination qu'on trouve partout au pays. On investit 100 millions de dollars dans ces discussions, pourtant les gens ne savent pas de quoi il en retourne jusqu'à ce que des ententes surviennent sur lesquelles on leur demande de se prononcer par voie de référendum.

Je prédis qu'il y aura beaucoup de résistance si ce projet de loi est adopté parce qu'ils n'accepteront pas un plan d'action négocié par des représentants qui ne leur parlent pas. Même les tribunaux ont dit que les droits appartiennent aux gens sur le terrain, pas aux organes de lobbying militant comme l'Assemblée des Premières Nations ou les organismes régionaux qui en font partie.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, monsieur, ce serait bien dommage pour ce projet de loi. Merci.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins. Ma question s'adresse à Mme Smith et à M. Diabo. Si ce projet de loi est adopté, comment feriez-vous, à part les protestations dont vous avez parlé, pour amener à la table toutes les parties qui devraient prendre part au processus décisionnel? Quelles seraient vos recommandations?

M. Diabo : Ce que je préconise, c'est l'élaboration de plans d'autodétermination à partir de la base.

De la façon dont le système fonctionne actuellement, l'obligation de consulter, que ce projet de loi va enchâsser dans la loi, repose sur la solidité des dossiers de revendication. Les gouvernements, surtout provinciaux, mais le fédéral aussi,

about projects or activities on traditional lands, and the communities are expected to have the information to respond. Many of them don't have the cultural and historical information to show the strength of claim, for example, the potential for having Aboriginal title or rights.

All communications the government receives — emails, letters and correspondence — they're assessing that for their strength of claim assessment. If it's a weak assessment, then all they do is give a notice that this project or activity is happening. If it's a strong assessment for a potential right, then they have to do a depth of consultation analysis based on the strength of claim.

All the bands across the country are facing this. Most bands get some funding from the provinces to respond to these consultation requests for projects in their territories, but it's not sufficient funding. They need human and financial capacity support to develop plans — and not just reactive plans like you talked about, but forward-looking plans about what say they will have. The provinces aren't even part of this bill. What say will they have in the planning that regional governments in the provinces are doing, which are alienating lands from Indigenous communities? That's happening in British Columbia and across the country.

Bill C-15 and the action plan, as far as I can see, will be based on existing policies because that's the way it has been for the last six years at the negotiating tables. I don't see anything changing.

Senator Pate: Thank you.

Ms. Smith: I think it's up to each individual community in terms of how to be in a collective and have grassroots. Far too often I find that throughout these discussions, the responsibility of the nations and the people, the membership, to do their work in order to progress their nations — the situation of no change or the implementation of different laws, acts and policies doesn't help the grassroots people, period. In order to make progress, it has to be a collective. I believe that is the responsibility of not only elected leaders but also hereditary leaders.

The Chair: I'm afraid your time has expired, Chief Smith.

Senator Coyle: Thank you very much to both our witnesses.

Mr. Diabo, your mistrust of government is definitely palpable, and we know that mistrust is shared by others, for a variety of reasons.

consultent les communautés sur des projets ou des activités menés sur des terres ancestrales, et les communautés sont censées avoir l'information nécessaire pour répondre. Bon nombre d'entre elles ne disposent pas de l'information culturelle et historique nécessaire pour prouver la solidité de leur revendication, par exemple, l'existence du titre ou des droits ancestraux.

Toutes les communications que le gouvernement reçoit — les courriels, les lettres et la correspondance — sont évaluées en fonction de leur contribution à la solidité de la revendication. Si l'évaluation est faible, alors on se contente de donner avis que le projet ou l'activité va de l'avant. Si l'évaluation tend à corroborer l'existence d'un droit éventuel, alors il faut analyser le degré de consultation qu'exige la solidité de la revendication.

Toutes les bandes du pays sont confrontées à ce problème. La plupart obtiennent du financement des provinces pour répondre à ces demandes de consultation pour des projets dans leurs territoires, mais les fonds sont insuffisants. Elles ont besoin de ressources humaines et financières pour élaborer des plans — et pas seulement des plans réactifs comme vous l'avez dit, mais des plans prospectifs sur le mot qu'elles auront à dire. Les provinces ne sont même pas visées par ce projet de loi. Auront-elles une voix dans la planification que font les gouvernements régionaux dans les provinces, qui aliènent des terres des communautés autochtones? C'est ce qui se passe en Colombie-Britannique et partout au pays.

Le projet de loi C-15 et le plan d'action, d'après ce que je peux voir, seront fondés sur les politiques existantes, car c'est ainsi que les choses se passent depuis six ans aux tables de négociation. Je ne vois aucun changement.

La sénatrice Pate : Merci.

Mme Smith : Je pense que c'est à chaque communauté de décider comment faire partie d'un collectif populaire. Tout au long de ces discussions où les diverses nations ont la responsabilité de faire progresser les leurs, je constate trop souvent, qu'il s'agisse de maintenir le statu quo ou d'adopter de nouvelles lois et politiques, que cela ne fait rien pour aider les gens du peuple, un point c'est tout. Pour progresser, il faut que l'effort soit collectif. Je crois que c'est la responsabilité non seulement des dirigeants élus, mais aussi des chefs héréditaires.

Le président : Je crains que votre temps soit écoulé, chef Smith.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à nos deux témoins.

Monsieur Diabo, il est manifeste que vous vous méfiez du gouvernement, et nous savons que d'autres partagent cette méfiance, pour diverses raisons.

You've stated that, if passed, Bill C-15 will be used by the Government of Canada to reinforce the status quo, which is very problematic.

Now the government has stated their intention to do the opposite. We've heard from other witnesses, for sure, that they believe Bill C-15 will do the opposite of reinforcing the status quo; in fact, it will change things for the better.

If the bill is passed and the government follows through on the requirements set out in Bill C-15, do you believe at that point the status quo will remain? Could you elaborate on that? I would like to ask the same question to Chief Councillor Smith about what she thinks the outcome will be if Bill C-15 is implemented.

Mr. Diabo: Thank you for the question.

Yes, I think the status quo will remain. This isn't the first time I've dealt with this. I was the AFN Indian Act Amendments Coordinator in 1996-97, under a previous Liberal government. We assessed that bill as being regressive because it imposed more national controls and standards over bands and band councils.

The chiefs, after we explained it, rejected that. We campaigned against that bill, which then-minister Ron Irwin was pushing under the prime minister Jean Chrétien. In the end, they said it would be optional. When they started out, it wasn't optional, but in the end they called it Bill C-79, the Indian Act Optional Modification Act. Our experience is that when Ottawa says something will be optional, they make it the only option. They control the funding.

You have to realize that this new fiscal policy is tied to the 10 principles they introduced in 2017 — unilaterally, without consulting — dissolution of the Department of Indian Affairs and the creation of two new Indigenous departments, without consultation. They didn't even consult their partners, AFN and others. This has been publicly admitted.

Now they have this "Indigenous governing bodies" definition, which they're both using, to mean a council, a government or body mandated through section 35 rights. By "council," they mean a band council; and by "government," they mean an Indigenous government, [Technical difficulties] only if you sign a self-government agreement or a modern treaty. Otherwise you are not federally recognized. They don't recognize Indian Act bands as being self-governing bodies because they are under the discretion of the department and the minister.

Vous avez dit que, s'il est adopté, le projet de loi C-15 sera utilisé par le gouvernement du Canada pour renforcer le statu quo, ce qui est très problématique.

Le gouvernement a maintenant déclaré son intention de faire le contraire. D'autres témoins croient en effet que le projet de loi C-15 fera le contraire que renforcer le statu quo, qu'il changera les choses pour le mieux.

Si le projet de loi C-15 est adopté et que le gouvernement respecte les dispositions qui y sont énoncées, croyez-vous que le statu quo sera maintenu? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? J'aimerais poser la même question à la conseillère en chef Smith au sujet de ce que sera, selon elle, le résultat si le projet de loi C-15 est mis en œuvre.

M. Diabo : Je vous remercie de la question.

Oui, je pense que le statu quo va demeurer. Ce n'est pas la première fois que je traite de cette question. J'ai été le coordonnateur de l'Assemblée des Premières Nations pour les modifications à la Loi sur les Indiens en 1996-1997, sous un gouvernement libéral précédent. Nous avons estimé que ce projet de loi était régressif parce qu'il imposait davantage de normes et de contrôles nationaux aux bandes et aux conseils de bande.

Une fois que nous leur avons expliqué, les chefs l'ont rejeté. Nous avons fait campagne contre ce projet de loi, que le ministre de l'époque, Ron Irwin, parrainait sous le premier ministre Jean Chrétien. En fin de compte, ils ont dit que ce serait facultatif. Au départ, ce n'était pas facultatif, mais on a fini par l'appeler projet de loi C-79, Loi sur la modification facultative de l'application de la Loi sur les Indiens. D'après notre expérience, lorsque Ottawa dit que quelque chose sera facultatif, il n'y a en fait qu'une seule option possible, car c'est Ottawa qui contrôle le financement.

Il faut comprendre que cette nouvelle politique financière est liée aux 10 principes institués en 2017 — unilatéralement, sans consultation —, dont la dissolution du ministère des Affaires indiennes et la création de deux nouveaux ministères autochtones, sans consultation. Le gouvernement n'a même pas consulté ses partenaires, l'Assemblée des Premières Nations et d'autres, et il en a fait l'aveu publiquement.

Le gouvernement a maintenant adopté la définition « instances dirigeantes autochtones », qu'il utilise pour désigner invariablement un conseil, un gouvernement ou un organisme mandaté conformément aux droits visés dans l'article 35. Par « conseil », on entend un conseil de bande; et par « gouvernement », un gouvernement autochtone, [Difficultés techniques] mais seulement si on signe un accord d'autonomie gouvernementale ou un traité moderne. Autrement, on n'est pas reconnu par le fédéral. Il ne reconnaît pas les bandes régies par la Loi sur les Indiens comme des entités autonomes parce que c'est à la discrétion du ministère et du ministre.

Minister Bennett said it, as did former Justice Minister Jody Wilson-Raybould. They don't have to reinvent the wheel. They have modern treaties, self-government agreements and the national land and fiscal institutions, which they call Indigenous institutions, but they are appointed by Governor-in-Council and accountable to the federal government. They're not our institutions, but they are using those national institutions to promote assimilation into the property and tax systems of Canada. Meanwhile, they're not addressing, for example, Article 26, restoration of lands, territories and resources. Canada's land claims policies are in breach of that standard. They have not addressed that, nor Article 28, which says that if you are not going to restore the lands, territories and resources, there should be restitution.

The Chair: I'm sorry, Mr. Diabo. The time has expired again.

Senator Anderson: My question is for Mr. Diabo. In your article "Countering the Trudeau Government's Plan to Domesticize UNDRIP, FPIC & Hijack Indigenous Self-Determination," dated October 25, 2018, you state in your conclusion:

This whole "Nation to Nation" process is false "Reconciliation" and our Peoples have been deliberately misled and bypassed for three years in this secret-topdown approach of the Trudeau government who is using AFN, selected Chiefs/Leaders and Chiefs' organizations!

Does your position stem from a historical distrust of the Canadian colonial system of assimilation, colonization and dispossession of Indigenous people, as well as a belief that some Indigenous groups, leaders and chiefs are co-opted, as they have been fostered in a colonial system? Do you believe the Canadian government has the best interests of Indigenous people at heart? If this bill passes, do you believe Indigenous people or groups should be able to opt out of this bill? If not Bill C-15, is there some other legislation or process you would propose, and how would that look?

Mr. Diabo: I have several decades of experience in dealing with the federal government and their co-optation strategies. You have to figure out, first of all, that because of the application of Canada's policies since the 1980s land claims and self-government, there are different First Nations that have defined their section 35 rights through self-government agreements and modern treaties. Many have not. There are unresolved Aboriginal title and treaty issues, and that's why there is concern from historic treaty groups who have sent briefs or appeared before the House of Commons committee about this bill.

La ministre Bennett l'a dit, tout comme l'ancienne ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould. Inutile de réinventer la roue. Il y a les traités modernes, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les institutions financières et territoriales nationales, qu'on appelle des institutions autochtones, mais elles sont nommées par le gouverneur en conseil et doivent rendre des comptes au gouvernement fédéral. Ce ne sont pas nos institutions, mais on utilise ces institutions nationales pour promouvoir l'assimilation dans les systèmes fonciers et fiscaux du Canada. Entretemps, on ne s'occupe pas, par exemple, de l'article 26, sur la restauration des terres, des territoires et des ressources. Les politiques du Canada en matière de revendications territoriales vont à l'encontre de cette norme. On n'en a pas parlé, pas plus que de l'article 28, qui dit que si l'on ne rétablit pas les terres, les territoires et les ressources, il devrait y avoir restitution.

Le président : Je suis désolé, monsieur Diabo. Le temps est de nouveau écoulé.

La sénatrice Anderson : Ma question s'adresse à M. Diabo. Dans votre article intitulé « Countering the Trudeau Government's Plan to Domesticize UNDRIP, FPIC & Hijack Indigenous Self-Determination », daté du 25 octobre 2018, vous dites dans votre conclusion :

Tout ce processus de « nation à nation » est une fausse « réconciliation » et nos peuples ont été délibérément induits en erreur et contournés pendant trois ans dans cette approche secrète de haut en bas du gouvernement Trudeau qui utilise l'Assemblée des Premières Nations, certains chefs, dirigeants et organisations de chefs.

Votre position découle-t-elle d'une méfiance historique à l'égard du système colonial canadien d'assimilation, de colonisation et de dépossession des peuples autochtones, ainsi que d'une croyance selon laquelle certains groupes et chefs autochtones sont cooptés, pour avoir été favorisés dans un système colonial? Croyez-vous que le gouvernement canadien a à cœur les intérêts des peuples autochtones? Si ce projet de loi est adopté, croyez-vous que les peuples ou les groupes autochtones devraient pouvoir renoncer à ce projet de loi? À défaut du projet de loi C-15, y a-t-il d'autres mesures législatives ou processus que vous proposeriez, et à quoi cela ressemblerait-il?

M. Diabo : J'ai plusieurs décennies d'expérience dans les rapports avec le gouvernement fédéral et ses stratégies de cooptation. Il faut d'abord comprendre qu'en raison de l'application des politiques du Canada depuis les années 1980 en matière de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale, certaines Premières Nations ont défini leurs droits en vertu de l'article 35 au moyen d'ententes d'autonomie gouvernementale et de traités modernes, mais beaucoup ne l'ont pas fait. Il y a des questions non résolues concernant les titres ancestraux et les traités, et c'est la raison pour laquelle des

I'll give an example: the inherent right policy of the federal government. In 1993, the federal Liberal Party said they would recognize the inherent right to self-government as an existing Aboriginal right under section 35 of the Constitution Act, 1982. But what the Jean Chrétien government did in 1995 is they unilaterally imposed an Aboriginal self-government policy, without consultation. They claimed they did consultation, just like this Trudeau government has.

They co-opted our term. We came up with the term "inherent right to self-government." That was discussed in the constitutional conferences in the 1980s. They co-opted that term and put a unilateral policy definition to it.

The Justin Trudeau government has done the same with "reconciliation" "nation-to-nation," "decolonization" and "self-determination." They're unilaterally defining what they will federally recognize through policy as self-determination or self-government. The phrase they like to use is "We recognize the inherent right to self-determination, including self-government, as an existing right under section 35 of the Constitution," but when you drill down, you see it's that policy that they're using, and that's the basis of the agreements that have been signed across the country, and that's the basis of the policies at the negotiating tables. It's the umbrella policy, the self-government policy. At every single table across the country, the federal bureaucracy and the federal cabinet authorized negotiations or discussions within the framework of section 35 self-government policy.

Senator Tannas: Chief Smith, you heard me on the last panel talking about "who," and specifically talking about Coastal GasLink.

As the government is committed to try to put more clarity around the consent issue, I note that in the UN declaration there is a mention of the principles of democracy as being important and vital. Elected bodies are the democratic representatives of the community. When we get to definitions and trying to get clarity, do you support something that points to democratically elected representatives of your community?

Ms. Smith: I can speak specifically to the Haisla Nation perspective in that response because I don't have the answer for every other community.

When it comes to our community, we definitely have gone through the hardships of that in our own community. I think that's the responsibility of each individual community that isn't there yet, to take that initiative, to work as a collective for the

groupes ayant des traités historiques ont envoyé des mémoires ou ont comparu devant le comité de la Chambre des communes au sujet de ce projet de loi.

Je vais vous donner un exemple : la politique sur le droit inhérent du gouvernement fédéral. En 1993, le Parti libéral fédéral a déclaré qu'il reconnaîtrait le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit ancestral existant en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Mais ce que le gouvernement de Jean Chrétien a fait en 1995, c'est imposer unilatéralement une politique d'autonomie gouvernementale autochtone, sans consultation, même s'il a prétendu le contraire, tout comme l'a fait le gouvernement Trudeau.

On a adopté l'expression « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale » à l'issue des conférences constitutionnelles des années 1980. Le gouvernement l'a reprise et lui a donné une définition politique unilatérale.

Le gouvernement de Justin Trudeau a fait de même avec « réconciliation », « de nation à nation », « décolonisation » et « autodétermination ». Il définit unilatéralement ce qu'il reconnaîtra sur le plan politique fédéral comme étant l'autodétermination ou l'autonomie gouvernementale. Il aime bien la phrase « Nous reconnaissons le droit inhérent à l'autodétermination, y compris à l'autonomie gouvernementale, comme un droit existant en vertu de l'article 35 de la Constitution », mais lorsqu'on creuse, on voit que c'est une question politique qui sert d'assise aux tables de concertation et aux ententes qui ont été conclues partout au pays. C'est en effet la politique-cadre, la politique d'autonomie gouvernementale prévue à l'article 35, que la bureaucratie fédérale et le Cabinet fédéral évoquent pour autoriser des négociations ou discussions.

Le sénateur Tannas : Chef Smith, vous m'avez entendu dans le dernier groupe de témoins parler des responsables et plus précisément de Coastal GasLink.

Comme le gouvernement s'est engagé à clarifier la question du consentement, je remarque que la déclaration des Nations unies mentionne que les principes de la démocratie sont importants et vitaux. Les élus sont les représentants démocratiques de la communauté. Lorsque nous en arrivons aux définitions et que nous essayons d'obtenir des éclaircissements, appuyez-vous quelque chose qui renvoie à des représentants démocratiquement élus de votre collectivité?

Mme Smith : Je peux parler uniquement du point de vue de la Nation Haisla parce que je n'ai pas la réponse pour d'autres peuples.

Quant à nous, nous en avons certainement subi les contrecoups. Je pense que c'est la responsabilité de chaque communauté qui n'y est pas encore, de prendre cette initiative, de travailler collectivement à l'amélioration locale. C'est loin

betterment of their communities. It is not a good place for communities such as the Wet'suwet'en. As I said, we have experienced it first hand. It is not a great position to be in, and I honestly empathize with communities that are there.

Senator Tannas: It's probably fair to say that that's the hard work that will have to happen at the community level with the implementation of UNDRIP, and that will be an important piece.

Have you and your community, and those who came before you, observed through the years that proponents are developing the appropriate skills?

It's hard to get a project through. It should be hard; there's a lot at stake. Are you seeing that there are companies and proponents that are actually doing their hard work and changing the way that they think and do business in order to be successful?

It needs to be hard. It can't be impossible, and I think that's what people are worried about. What are your thoughts?

Ms. Smith: I am definitely seeing a transformation in the thought process. I've sat at our leadership table for almost 15 years now and have come across some proponents who are very interesting — I'll use that word — to have interacted with, compared to what they are today.

That's not to say that all of them are, but I would like to mention we have the Rio Tinto aluminum smelter here in our territory, which has been in operation for the last 50 or 60 years. I know this isn't significant because they are already operating, but a proponent such as Rio Tinto and all the controversy that has happened worldwide with their company, they are coming around to this thought process of relationship building, and we're developing a closer relationship with them where they are impacting our people through employment and contracts. So it is improving.

The Chair: Thank you, chief.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses for being with us today.

First, Mr. Diabo, I can clearly hear about the mistrust. I want to acknowledge that.

My question is for Chief Smith. I want to thank you, chief, for bringing up the issue and exploring with us about the economic reconciliation and the single mom you were talking about. That's close to my heart. In my former work I worked a lot with single moms. I want to expand on that.

d'être idéal pour les communautés comme les Wet'suwet'en. Comme je l'ai dit, nous en avons fait l'expérience. Ce n'est pas une très bonne position, et je sympathise honnêtement avec elles.

Le sénateur Tannas : On pourrait dire à juste titre que c'est le travail difficile qui devra être accompli au niveau communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et ce sera un élément important.

Est-ce que vous, votre collectivité et ceux qui vous ont précédés avez observé au fil des ans que les promoteurs s'occupent de perfectionner les compétences appropriées?

Il est difficile de mener un projet à bien. Ce devrait être difficile; il y a beaucoup en jeu. Constatez-vous qu'il y a des entreprises et des promoteurs qui font vraiment leur travail et qui changent leur façon de penser et de faire des affaires pour réussir?

Il faut que ce soit difficile, mais pas impossible, et je crois que c'est ce qui inquiète les gens. Qu'en pensez-vous?

Mme Smith : Je constate certainement une transformation du processus de réflexion. Je siège à notre table de leadership depuis près de 15 ans maintenant et j'ai rencontré des promoteurs très intéressants — disons — par rapport à ceux d'aujourd'hui.

Cela ne veut pas dire qu'ils le sont tous, mais j'aimerais mentionner que nous avons ici sur notre territoire l'aluminerie Rio Tinto, qui est en activité depuis une cinquantaine ou soixantaine d'années. Je sais que ce n'est pas important parce qu'il s'agit d'une société qui est déjà en activité, mais un promoteur comme Rio Tinto, abstraction faite de toute la controverse que la société a générée à l'échelle mondiale, est en train de réfléchir aux moyens d'établir des relations, et nous établissons une relation plus étroite avec ces sociétés, là où elles ont une incidence sur nos gens par le biais de l'emploi et des contrats. La situation s'améliore donc.

Le président : Merci, chef.

La sénatrice Hartling : Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Premièrement, monsieur Diabo, j'entends clairement parler de méfiance. Je tiens à le souligner.

Ma question s'adresse à la chef Smith. Je tiens à vous remercier, chef, d'avoir soulevé la question et d'avoir exploré avec nous la réconciliation économique et de nous avoir parlé de l'exemple de la mère célibataire. C'est quelque chose qui me tient à cœur. Dans mon ancien poste, j'ai beaucoup travaillé auprès de mères célibataires. J'aimerais en dire davantage à ce sujet.

Thinking ahead, if we did have Bill C-15, how do you think it might impact women and girls in communities across Canada in terms of things like violence against women or other social issues? Have you had any discussions or do you have any thoughts on that?

Ms. Smith: Yes, most definitely. This question goes hand in hand. Again, making a decision that will help progress First Nations communities is a positive thing. Nothing is ever perfect. We continuously have to work towards resolving all issues that come at hand.

Coastal GasLink and LNG Canada definitely have provided new areas of focus in our community. What we have been able to do to address social issues in our community is we are willing to partner with any entity that provides any type of programs and services that we cannot address ourselves internally.

Specifically related to women, we have a memorandum of understanding with the Tamitik Status of Women in Kitimat that provides these services to the region. Not only do we have the MOU, we actually fund positions within their entity.

This is one small example of social issues that we're working towards to improve the quality of life of our members, but that's far-reaching. As I stated in my opening comments, we have been establishing relationships with our neighbouring First Nations communities. I co-chair an organization called Northern First Nations Alliance, where we work directly with other First Nations communities to address the social issues that our communities experience: homelessness, mental health, culture, youth, elders.

We're working collectively. A prime example of success is we have supported a housing initiative with the Kitselas First Nation that will actually serve each of our communities. We have been able to utilize Kitkatla, a community in Prince Rupert. Their housing strategy we have implemented here in our community.

It addresses all areas, and being able to establish those relationships with other First Nations communities in order to address these social issues on the ground is absolutely imperative. We all live within the same local region, and our people experience whatever social issue it is.

As elected leaders, in hearing and taking part in community comprehensive plans and seeing what is important to our members, and then being able to take that feedback and implement it into areas that our people also reside in, it is amazing to see and be a part of.

Senator Hartling: Thank you very much for all your hard work and collaboration. It is very important.

En pensant à l'avenir, si nous avions le projet de loi C-15, quelles seraient, selon vous, les répercussions sur les femmes et les filles dans les collectivités partout au Canada en ce qui concerne des choses comme la violence faite aux femmes ou d'autres problèmes sociaux? Avez-vous eu des discussions ou avez-vous des réflexions à ce sujet?

Mme Smith : Oui, absolument. Cette question s'inscrit dans le tout. Encore une fois, prendre une décision qui aidera les communautés des Premières Nations à progresser est une bonne chose. Rien n'est jamais parfait. Nous devons constamment chercher à résoudre tous les problèmes qui se présentent.

Coastal GasLink et LNG Canada ont certainement créé de nouveaux secteurs d'intérêt dans notre collectivité. Ce que nous avons été en mesure de faire pour régler les problèmes sociaux à l'échelon local, c'est de nous associer à toute entité qui offre des programmes et des services dont nous ne pouvons pas nous occuper à l'interne.

En ce qui concerne les femmes, nous avons un protocole d'entente avec Tamitik Status of Women à Kitimat qui fournit ces services dans la région. Non seulement avons-nous le protocole d'entente, mais nous finançons aussi des postes au sein de l'entité.

Il s'agit d'un petit exemple des problèmes sociaux que nous cherchons à régler pour améliorer la qualité de vie de nos membres, mais c'est très vaste. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous avons établi des relations avec les Premières Nations voisines. Je copréside une organisation appelée Northern First Nations Alliance, où nous travaillons directement avec d'autres Premières Nations pour régler les problèmes sociaux sur divers fronts : itinérance, santé mentale, culture, jeunes et aînés.

Nous travaillons ensemble. Un excellent exemple de réussite est que nous avons appuyé une initiative en matière de logement avec la Première Nation de Kitselas qui sera réellement utile dans chacune de nos localités. Nous avons pu nous inspirer de Kitkatla, une collectivité de Prince Rupert, et imiter sa stratégie en matière de logement.

Elle porte sur tous les domaines, et il est absolument impératif de pouvoir établir ces relations avec d'autres communautés autochtones afin de régler ces problèmes sociaux sur le terrain. Nous vivons tous dans la même région, avec les mêmes problèmes sociaux.

Comme dirigeants élus, il est merveilleux de pouvoir participer aux plans exhaustifs qui se font sur le plan communautaire. Nous restons à l'écoute et constatons ce qui est important pour nos membres, pour ensuite appliquer les commentaires dans les régions où habitent nos gens.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup de votre travail acharné et de votre collaboration. C'est très important.

Ms. Smith: Thank you for the question.

The Chair: I wish to thank our witnesses, Russ Diabo and Chief Councillor Crystal Smith, for meeting with us today.

I wish to welcome the next panel of guests: Hillory Tenute, Executive Director, Canadian Roots Exchange; Matthew Norris, President, Urban Native Youth Association; Arthur Noskey, Grand Chief, Treaty 8 First Nations of Alberta; Jim Badger, Chief, Sucker Creek First Nation, Treaty 8 First Nations of Alberta; and Margo Auger, Chief Administrative Officer, Treaty 8 First Nations of Alberta.

Ms. Tenute and Mr. Norris will provide opening comments of approximately six minutes and Grand Chief Noskey and Chief Badger will share their six-minute time. This will be followed by a question-and-answer session for senators with three minutes per senator.

The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson and the second question by the critic of the bill, Senator Patterson. If other senators have questions, please signal this to the clerk. Please note that committee members will be given priority on the list of questioners. Any written follow-up to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 31, 2021.

The committee staff will advise me when there are 10 seconds remaining for speaking time. I will do a 10 second visual count down using my two hands, and once we get to zero, I will let you know that the time is complete.

I wish to invite our guests to say their opening remarks. First, Hillory Tenute, you may now begin.

Hillory Tenute, Executive Director, Canadian Roots Exchange: [*Indigenous language spoken*]

Hello, senators and committee members. My name is Hillory Tenute. I am a proud Anishinaabekwe with settler descent from the Chippewas of Nawash First Nation from the unceded land of Neyaashiinigiing, Ontario, part of the Saugeen Ojibway Nation territory.

I speak to you today as the executive director of the Canadian Roots Exchange, or CRE, from the unceded lands Algonquin territory here in Ottawa. My pronouns are she/her or they/them.

Thank you for the invitation and opportunity to speak with you today. I come here today in a position of great privilege and humility. I would not be here today without the support of my team Kim Wakeford and Megan Lewis, and especially not without permission from the youth to speak here today on their behalf. The words I speak to you today are not mine but the wisdom and brilliance of the Indigenous youth CRE is so

Mme Smith : Je vous remercie de la question.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins, Russ Diabo et la conseillère en chef Crystal Smith, d'être venus nous rencontrer aujourd'hui.

Je souhaite la bienvenue au prochain groupe d'invités, soit Hillory Tenute, directrice générale, Échanges Racines Canadiennes; Matthew Norris, président, Urban Native Youth Association. Nous accueillons également Arthur Noskey, grand chef; Jim Badger, chef, Première Nation de Sucker Creek; et Margo Auger, agente administrative en chef, tous trois en représentation des Premières Nations de l'Alberta signataires du Traité n° 8.

Mme Tenute et M. Norris feront une déclaration préliminaire d'environ six minutes et le grand chef Noskey et le chef Badger partageront leur temps de parole de six minutes. Il y aura ensuite une séance de questions et réponses pour les sénateurs, qui sera de trois minutes pour chacun.

La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson, et la deuxième, par le porte-parole du projet de loi, le sénateur Patterson. Si d'autres sénateurs ont des questions, veuillez le signaler à la greffière. Veuillez noter que les membres du comité auront la priorité sur la liste des intervenants. Tout suivi écrit aux questions doit être soumis à la greffière du comité au plus tard le 31 mai 2021.

Le personnel du comité m'avisera lorsqu'il restera 10 secondes pour le temps de parole. Je vais faire un décompte visuel de 10 secondes avec mes deux mains, et une fois que nous serons à zéro, je vous ferai savoir que le temps est écoulé.

J'invite nos témoins à faire leur déclaration préliminaire. Madame Hillory Tenute, vous pouvez commencer.

Hillory Tenute, directrice générale, Échanges Racines Canadiennes : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*]

Bonjour, sénateurs et membres du comité. Je m'appelle Hillory Tenute. Je suis fière d'être Anishinaabekwe et originaire de la Première Nation des Chippewas de Nawash, sur le territoire non cédé de Neyaashiinigiing, en Ontario, qui fait partie du territoire de la nation ojibway de Saugeen.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en ma qualité de directrice générale d'Échanges Racines Canadiennes, à partir du territoire algonquin non cédé, ici, à Ottawa. J'utilise des pronoms personnels féminins, au singulier et au pluriel.

Je vous remercie de m'avoir invité et de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je me sens très privilégiée et très humble à la fois. Je ne serais pas ici aujourd'hui sans l'appui de mon équipe, Kim Wakeford et Megan Lewis, et surtout sans la permission des jeunes au nom desquels je vais vous parler. Les mots que je vous adresse aujourd'hui ne sont pas les miens. Ils sont le fruit de la sagesse et de l'intelligence des jeunes

fortunate to be connected with on matters as they relate to Bill C-15.

CRE is an Indigenous youth-led non-profit. We believe that a vision of a reconciled country is only possible through collective action and impact. As such, our mission is to provide pathways for Indigenous youth on their journey of self-determination and resiliency in an effort to advance reconciliation in their lifetime. We believe that UNDRIP is another pathway toward achieving reconciliation in what we now call Canada.

Since the introduction of the bill, the federal government has engaged with 450 individuals on their views of the consultation draft. CRE was invited to participate in one of those sessions. It was following that session in November when we realized more needed to be done in terms of engaging Indigenous youth and ensuring they are being provided appropriate tools to support them in making insightful policy decisions that impact them. I will summarize the results here, and more detailed information is available in our brief.

The youth we spoke to were clear. Implementing UNDRIP as Canada's framework for reconciliation now and into the future will not reflect their needs and their community's needs unless it's done in a good, reciprocal, decolonized way. This means substantive, accessible, meaningful and continuous engagement; empowering communities to implement the declaration in their own way, and; the delivery of clear milestones and progress updates identified by the rights holders directly impacted by UNDRIP. Indigenous youth in this country understand the importance and implications of this vision, including the legal complexities UNDRIP will have on the collective and individual rights of Indigenous peoples. The youth we spoke to were clear: Those conversations need to include tangible, systemic reforms that address institutionalized racism, land reclamation and sovereignty — #landback.

In our submission to the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs, we recommended the following five guidelines. First, create space for Indigenous youth to lead conversations about Indigenous youth — “if it is about us, it needs to be led by us.” So often Indigenous youth are left out of policy-related conversations and decisions that impact them most. Second, empower communities to roll out UNDRIP in their own way. Third, educate non-Indigenous people about UNDRIP and Indigenous rights. Fourth, allow communities to identify their own key indicators for the success of UNDRIP's implementation, and fifth, ensure the accessibility and

Autochtones que notre organisme a la chance de côtoyer lors d'échanges sur des questions liées au projet de loi C-15.

Échanges Racines Canadiennes est un organisme sans but lucratif dirigé par des jeunes Autochtones. Nous croyons qu'une vision d'un pays réconcilié n'est possible que par l'action et l'impact collectifs. À ce titre, notre mission est d'offrir aux jeunes Autochtones des voies vers l'autodétermination et la résilience afin de faire progresser la réconciliation au cours de leur vie. Nous croyons que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est une autre voie vers la réconciliation dans ce que nous appelons maintenant le Canada.

Depuis la présentation du projet de loi, le gouvernement fédéral a consulté 450 personnes pour connaître leur point de vue. Notre organisme a été invité à participer à l'une de ces séances. C'est à la suite d'une séance en novembre que nous nous sommes aperçus qu'il fallait en faire davantage pour mobiliser les jeunes Autochtones et veiller à ce qu'on leur fournisse les outils appropriés pour les aider à prendre des décisions stratégiques éclairées à l'égard des questions qui les touchent. Je vais résumer les résultats ici, en vous rappelant que vous trouverez des renseignements plus détaillés dans notre mémoire.

Les jeunes à qui nous avons parlé étaient clairs. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation du Canada, maintenant et à l'avenir, ne tiendra pas compte de leurs besoins et des besoins de leurs communautés, à moins que ce ne soit fait de façon positive, réciproque et décolonisée. Autrement dit, il faudra faire preuve d'un engagement substantiel, accessible, significatif et continu; habiliter les collectivités à mettre en œuvre la déclaration à leur façon; et fournir des jalons clairs et des rapports d'étape sur les progrès déterminés par les titulaires de droits directement touchés par la déclaration. Les jeunes Autochtones du pays comprennent l'importance et les répercussions de cette vision, y compris les complexités juridiques que la déclaration aura sur les droits collectifs et individuels des peuples autochtones. Les jeunes à qui nous avons parlé ont été clairs : ces conversations doivent inclure des réformes systémiques tangibles qui s'attaquent au racisme institutionnalisé, tout en visant la récupération des terres et de la souveraineté — conformément au mouvement #landback.

Dans notre mémoire au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, nous avons recommandé les cinq lignes directrices suivantes. Premièrement, créer un espace pour que les jeunes Autochtones, qui sont souvent exclus des conversations et des décisions stratégiques qui les touchent de plus près, puissent y jouer un rôle directeur — si cela nous concerne, c'est à nous de décider. Deuxièmement, donner aux communautés les moyens de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme elles l'entendent. Troisièmement, sensibiliser les non-Autochtones à la déclaration et aux droits des Autochtones. Quatrièmement, permettre aux

transparency of every part of the implementation, including the process of documentation. We urge you to prioritize these recommendations as you study the bill and any additional amendments.

One of the other engagement sessions we held was a hackathon on the implementation of UNDRIP. During our UNDRIP hackathon last month, five teams of Indigenous youth worked together to develop policy recommendations regarding the problem of implementing UNDRIP thoughtfully. Their solutions were wide reaching, innovative, transformative and reflective of the diversity of the group. Their ideas and needs could be broadly grouped in the areas of accountability and oversight, building community capacity, and decision making and governance.

All the youth recommended some kind of independent oversight of UNDRIP's implementation, including a national UNDRIP advisory council that would specifically advise legislators and hold them accountable to the principles of UNDRIP. In terms of building community capacity, youth agreed that implementing UNDRIP must be done in that way that empowers communities first but [Technical difficulties] resources and funds to implement the framework in their own way. Lastly, the Indigenous youth recommendations related to decision making and governance were largely value based, with emphasis on self-determination and sovereignty. Youth see UNDRIP as a tool for Indigenous peoples to have more access to decision-making processes. Implementing UNDRIP must widen Indigenous peoples' paths to this decision-making table or create paths where they don't already exist.

In all the work we do, we aim to hold up the strength, resilience and excellency of Indigenous youth who have participated in discussions about Bill C-15. Their views, needs and hopes for the next seven generations can only strengthen UNDRIP's function in the settler state we call Canada.

To that end, we call upon the federal government to create space for youth to participate and lead these discussions. It will take an entire generation to unpack the systemic barriers this colonial system legacy has put in place. As we begin to plant the seeds of reconciliation, it is imperative that we have these youth leaders at the table now, because this will become part of their legacy work, to shape the future of this country — especially as

collectivités de déterminer leurs propres indicateurs clés de la réussite de la mise en œuvre de la déclaration. Cinquièmement, assurer l'accessibilité et la transparence de chaque étape de la mise en œuvre, y compris le processus de documentation. Nous vous exhortons à accorder la priorité à ces recommandations dans le cadre de votre étude du projet de loi et de tout autre amendement connexe.

Une des diverses séances de mobilisation que nous avons tenues était un marathon de programmation sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ainsi, le mois dernier, cinq équipes de jeunes Autochtones ont travaillé ensemble pour formuler des recommandations stratégiques pour une mise en œuvre réfléchie. Les solutions proposées étaient vastes, novatrices, transformatrices et reflétaient la diversité du groupe. Leurs idées et leurs besoins pourraient être regroupés dans les domaines de la responsabilisation et de la surveillance, du renforcement des capacités communautaires, de la prise de décisions et de la gouvernance.

Tous les jeunes ont recommandé une sorte de surveillance indépendante de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et la constitution d'un conseil consultatif national expressément pour conseiller les législateurs et les tenir responsables du respect des principes qui y sont décrits. Quant au renforcement des capacités communautaires, les jeunes ont convenu que la mise en œuvre de la déclaration doit se faire de manière à habiliter les communautés en priorité, mais [Difficultés techniques] les ressources et les fonds nécessaires pour le faire à leur façon. Enfin, leurs recommandations portant sur la prise de décisions et la gouvernance s'articulaient autour des valeurs, en insistant sur l'autodétermination et la souveraineté. Les jeunes voient la déclaration des Nations unies comme un outil permettant aux peuples autochtones un meilleur accès aux processus décisionnels. La mise en œuvre de la déclaration doit élargir les voies que les peuples autochtones peuvent emprunter vers cette table de décision ou créer des voies là où elles n'existent pas déjà.

Dans tout le travail que nous faisons, nous visons à maintenir la force, la résilience et l'excellence des jeunes Autochtones qui ont participé aux discussions sur le projet de loi C-15. Leurs points de vue, leurs besoins et leurs espoirs pour les sept prochaines générations ne peuvent que renforcer la fonction de la déclaration des Nations unies dans l'État colonisateur que nous appelons le Canada.

À cette fin, nous demandons au gouvernement fédéral de créer un espace pour permettre aux jeunes de participer à part entière aux discussions, voire de les diriger. Il faudra toute une génération pour décortiquer les obstacles systémiques que ce système colonial a mis en place. Au moment où nous commençons à semer les graines de la réconciliation, il est impératif que ces jeunes leaders soient assis à la table, car

it relates to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

As a show of commitment to the project of reconciliation, we urge you to consider the priorities of Indigenous youth, which I have outlined here and in our written submission. *Meegwetch* for giving Indigenous youth a space today.

The Chair: I would like to invite Mr. Norris to give his opening remarks.

Matthew Norris, President, Urban Native Youth Association: Hello, senators. My name is Matthew Norris. My pronouns are he/him, and I am Woodland Cree and a member of the Lac La Ronge First Nation, signatory to Treaty 6 in northern Saskatchewan. I currently reside and work on the unceded traditional ancestral territories of the Musqueam, Squamish, and Tsleil-Waututh people within the city of Vancouver. Today, I speak to you in favour of Bill C-15 and as president of the Urban Native Youth Association, or UNYA.

UNYA is one of the largest urban Indigenous non-profits in the province of British Columbia. Its focus since its inception in 1988 has been to provide meaningful opportunities for Indigenous youth in the urban setting. UNYA strives to support Indigenous youth by providing a diverse continuum of advocacy, as well as preventative and supportive services to respond to their immediate and long-term needs.

By way of introduction, I have significant experience working on and advocating for the recognition and implementation of Indigenous rights. I have a master's degree in political science with a focus on Indigenous rights, and I am currently midway through a PhD focusing on the implementation of UNDRIP. In 2018 and 2019, I had the privilege of attending the UN Permanent Forum on Indigenous Issues as an Indigenous peoples' representative, speaking about issues pertaining to land rights, environmental protections and safeguard for Indigenous women and youth.

I'm a political adviser to Vancouver City Councillor Boyle and was part of the drafting team for Vancouver's historic city council motion to begin the process to implement the UN declaration within a municipal context. Furthermore, prior to pursuing a PhD, I was a policy analyst for the Union of British Columbia Indian Chiefs for over four years.

façonner l'avenir de ce pays fera partie de leur legs, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Comme preuve de votre engagement envers le projet de réconciliation, nous vous exhortons à tenir compte des priorités des jeunes Autochtones, que j'ai décrites ici et dans notre mémoire écrit. *Meegwetch* pour avoir offert un espace aux jeunes Autochtones aujourd'hui.

Le président : J'invite M. Norris à faire sa déclaration préliminaire.

Matthew Norris, président, Urban Native Youth Association : Bonjour, honorables sénateurs. Je m'appelle Matthew Norris. Mes pronoms personnels sont « il » et « lui ». Je suis Cri des bois et membre de la Première Nation de Lac La Ronge, qui est signataire du Traité n° 6 dans le nord de la Saskatchewan. J'habite et je travaille actuellement sur les territoires ancestraux non cédés des peuples Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh, dans la ville de Vancouver. Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous parler en faveur du projet de loi C-15 à titre de président de l'Urban Native Youth Association, ou UNYA.

Notre association est l'un des plus grands organismes sans but lucratif autochtones urbains de la Colombie-Britannique. Depuis sa création en 1988, elle vise à offrir des perspectives significatives aux jeunes Autochtones en milieu urbain. L'UNYA s'efforce de soutenir les jeunes Autochtones en offrant un éventail diversifié de services de défense des droits, ainsi que des services de prévention et de soutien pour répondre à leurs besoins immédiats et à long terme.

En guise d'introduction, j'ai une vaste expérience de travail et de défense de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits des Autochtones. J'ai une maîtrise en sciences politiques avec spécialisation en droits des Autochtones, et je suis actuellement à mi-chemin d'un doctorat portant sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. En 2018 et 2019, j'ai eu le privilège de me présenter à l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones en qualité de représentant des peuples autochtones, où j'ai parlé des questions relatives aux droits fonciers, à la protection de l'environnement et à la protection des femmes et des jeunes autochtones.

Je suis conseiller politique auprès de la conseillère municipale Boyle de Vancouver et j'ai fait partie de l'équipe de rédaction de la motion historique du conseil municipal de Vancouver visant à amorcer le processus de mise en œuvre de la déclaration des Nations unies dans un contexte municipal. De plus, avant de faire un doctorat, j'ai été analyste des politiques pour l'Union of British Columbia Indian Chiefs pendant plus de quatre ans.

It is with this experience I can wholeheartedly celebrate this bill as a critical and significant step forward in reconciling this country's colonial legacy. I hold my hands up to the significant amount of work and advocacy that has preceded this day, and I look forward to the work that is still to come.

In short, I would like to make the following four points:

One, we must learn from our experiences with Bill C-262, which died on the Order Paper following strategic delays and filibustering within the Senate. Indigenous peoples and particularly Indigenous youth are falling through the gaps in our societal safety nets every day; gaps that have never been made clearer than during the COVID-19 pandemic. These lost lives are not only representative of an ongoing traumatic colonial legacy that continues to impact the lived experience of Indigenous youth and their families, but also represents lost potential that these youths would have been able to contribute to the betterment of our country and planet. These losses cannot be understated. Beginning the process to implement the rights of Indigenous peoples as articulated by the principles and standards of the UN declaration needs to be considered as a most urgent matter.

Two, I have heard many of the concerns of my Indigenous relatives, friends and colleagues about specific provisions, or lack thereof, within the bill, alongside a number of proposed amendments to be improved upon in the bill. I wish to remind those of the committee that the bill is not an end point, but the beginning of a long process that will seek to rebuild a relationship between the Canadian state and Indigenous peoples — a legitimate relationship built on consent, equality and reciprocity, which has been historically denied to Indigenous peoples. In light of this, we cannot delay this bill with numerous amendments that would risk delaying and killing this attempt to rebuild our relationship.

Three, with the recent motion by the Vancouver City Council and B.C.'s recent legislation, other jurisdictions are moving forward with the implementation of the UN declaration within their particular mandates. I have concerns that the delay in federal implementation may unduly harm the good work already being done elsewhere in the country.

Four, part of the action plan must include space for Indigenous peoples to determine their own relationships and processes between them. Colonization has had a profound impact, fracturing nations, communities and families by physically and culturally displacing our most vulnerable members from their territories and people. Our communities need to be provided the time, resources and space to heal the relations amongst ourselves as well. This work needs to be led in full collaboration and

C'est grâce à cette expérience que je peux célébrer de tout cœur ce projet de loi, qui représente un pas important vers la réconciliation de l'héritage colonial de ce pays. J'applaudis le travail considérable qui a été accompli jusqu'ici pour la défense des droits, et j'ai hâte de voir le travail qui reste à faire.

Bref, j'aimerais faire valoir les quatre points suivants :

Primo, nous devons tirer des leçons de notre expérience avec le projet de loi C-262, qui est mort au Feuilleton à la suite de retards stratégiques et d'une obstruction systématique au Sénat. Les peuples autochtones, et en particulier les jeunes, tombent entre les mailles de notre filet de sécurité sociale tous les jours et les trous n'ont jamais été aussi évidents que pendant la pandémie de la COVID-19. Ces vies perdues ne témoignent pas seulement d'un legs colonial traumatisant qui continue d'avoir une incidence sur l'expérience vécue par les jeunes Autochtones et leur famille, mais représentent aussi un potentiel perdu que ces jeunes auraient pu contribuer à l'amélioration de notre pays et de notre planète. On ne saurait sous-estimer ces pertes. Aussi, le lancement du processus de mise en œuvre des droits des peuples autochtones, tel qu'il est énoncé dans les principes et les normes de la déclaration des Nations unies, doit être considéré comme une question des plus urgentes.

Secundo, j'ai entendu bon nombre des préoccupations des membres de ma famille, de mes amis et de mes collègues autochtones au sujet du projet de loi, de dispositions précises, de l'absence de dispositions, ainsi que de divers amendements proposés en vue de l'améliorer. Je tiens à vous rappeler que le projet de loi n'est pas une fin en soi, mais le début d'un long processus visant à rebâtir une relation entre l'État canadien et les peuples autochtones, une relation légitime fondée sur le consentement, l'égalité et la réciprocité, ce qui a toujours été refusé aux peuples autochtones. Compte tenu de cela, nous ne saurions retarder l'adoption de ce projet de loi avec de nombreux amendements qui risqueraient de faire traîner, voire tuer, cette tentative de rebâtir notre relation.

Tertio, compte tenu de la récente motion du conseil municipal de Vancouver et de la récente loi de la Colombie-Britannique, d'autres administrations vont de l'avant avec la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies dans le cadre de leur mandat correspondant. Je crains que le retard dans la mise en œuvre fédérale ne nuise indûment au bon travail qui se fait déjà ailleurs au pays.

Quarto, une partie du plan d'action doit prévoir un espace permettant aux peuples autochtones de déterminer leurs propres relations et processus entre eux. La colonisation a eu un impact profond, divisant les nations, les communautés et les familles en déplaçant physiquement et culturellement nos membres les plus vulnérables de leurs territoires et de leurs peuples. Il faut donner à nos communautés le temps, les ressources et l'espace nécessaires pour rétablir les relations entre nous également. Ce

partnership with Indigenous peoples. It also must make space for work to be done between Indigenous peoples as well.

Indigenous people, particularly Indigenous youth, continue to fall through the gaps in our society. Indigenous people continue to be marginalized and oppressed across a wide range of socioeconomic identifiers, be it health, access to water, education, crime, violence, substance abuse, poverty, et cetera. Our communities hold the knowledge and the expertise to overcome these issues. We just need to be empowered and resourced to make this change.

Indigenous empowerment or the recognition and implementation of our rights to self-determination, self-government, free, prior and informed consent and participation, as articulated by the UN declaration, is how we do this work. Furthermore, the recognition of these rights holds a great potential for not only the betterment of Indigenous people but the betterment of our collective society as well. The recognition of the rights of Indigenous people can open doors to climate conscious developments and policy to greater democratic legitimacy, clear permitting and approval processes, less money spent in courts, et cetera.

This bill is not an end point, it's a commitment to an ongoing process. The right of Indigenous people to self-determination is not a finite checkbox, rather it's a commitment by this and future governments to a process and a reciprocal relationship with Indigenous peoples. This bill creates a significant opportunity to build strong and lasting relationships between nations, Indigenous communities and everyday Canadians. The longer we delay the bill, the more lives that are lost to the opioid crisis, the more nights Indigenous people struggling with homelessness have to sleep outside, another generation of youth who grow up in a country which doesn't reflect them or prioritize their well-being.

This bill represents an appropriate, accountable and responsive approach to implementation. We're all here to stay and we need to design government systems that recognize and account for that.

Thank you for inviting me to share my thoughts.

The Chair: Thank you.

Arthur Noskey, Grand Chief, Treaty 8 First Nations of Alberta: Good afternoon, senators. Our communities are Cree, Dene and Chipewyan. Our mandate is to protect, promote, bring to life, implement and sustain the true spirit and intent of Treaty

travail doit être mené en collaboration et en partenariat avec les peuples autochtones. Il doit aussi faire de la place au travail entre les peuples autochtones.

Les Autochtones, en particulier nos jeunes, continuent de passer à travers les mailles de notre société. Les Autochtones continuent d'être marginalisés et opprimés en raison d'un large éventail d'éléments socioéconomiques, que ce soit la santé, l'accès à l'eau, l'éducation, la criminalité, la violence, la toxicomanie, la pauvreté, et cetera. Nos collectivités possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires pour surmonter ces problèmes. Nous avons simplement besoin de pouvoirs et de ressources pour apporter ce changement.

L'autonomisation des Autochtones ou la reconnaissance et la mise en œuvre de nos droits à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale, au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et à la participation, comme énoncés dans la déclaration des Nations unies, est la façon dont nous faisons ce travail. De plus, la reconnaissance de ces droits offre un grand potentiel non seulement pour l'amélioration des peuples autochtones, mais aussi pour celle de notre société collective. La reconnaissance de nos droits peut ouvrir la voie à des politiques et à des gestes qui tiennent compte des changements climatiques afin d'accroître la légitimité démocratique, à des processus clairs de délivrance de permis et d'approbation, à une réduction des dépenses judiciaires, et cetera.

Ce projet de loi n'est pas une fin en soi, c'est un engagement à l'égard d'un processus continu. Le droit des peuples autochtones à l'autodétermination n'est pas une case à cocher, mais plutôt un engagement de la part de ce gouvernement et des gouvernements futurs à l'égard d'un processus et d'une relation réciproques. Ce projet de loi offre une occasion importante d'établir des relations solides et durables entre les nations, les communautés autochtones et les Canadiens ordinaires. Plus nous retardons l'adoption du projet de loi, plus nous perdons de vies à cause de la crise des opioïdes, plus des Autochtones sans abri doivent dormir à l'extérieur pendant des nuits; en somme, ce sera encore une autre génération de jeunes qui grandiront dans un pays qui ne les reflète pas ou qui n'accorde pas la priorité à leur bien-être.

Ce projet de loi représente une approche appropriée, responsable et adaptée à la mise en œuvre. Nous sommes tous là pour rester et nous devons concevoir des systèmes gouvernementaux qui tiennent compte de cela.

Je vous remercie de m'avoir invité à vous faire part de mes réflexions.

Le président : Merci.

Arthur Noskey, grand chef, Premières Nations de l'Alberta signataires du Traité n° 8 : Bonjour, honorables sénateurs. Nos communautés sont cries, dénées et chipewyanes. Notre mandat est de protéger, de promouvoir, de donner vie, de mettre

8, as long as the sun shines, the grass grows, the waters flow and until such time as Yidah should reverse. Our vision is our land, our people, our ways and the true spirit and intent of Treaty 8 are respected and honoured.

You are aware that the chiefs in Alberta passed a resolution opposing Bill C-15. The Treaty 8 First Nations of Alberta were a part of that resolution. I will reiterate our position to you here today. The Treaty 8 First Nations in Alberta do not support Bill C-15 and no amendments to the bill will change that. We do not consent to this bill.

Let me be clear in saying that we are not against a United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Our opposition is to Canada's currently proposed approach to implementing the declaration via Bill C-15. Our opposition to Bill C-15 does not equate to opposition to the declaration.

In 1970, the leadership of the Indian Association of Alberta presented their response to the 1969 White Paper. *Citizens Plus*, also known as the Red Paper begins with this statement:

To us who are Treaty Indians there is nothing more important that our Treaties, our lands and the well being of our future generation.

That is the essence of our position today. Our treaty, Treaty 8, was first entered into on June 21, 1899. For more than 120 years we have been waiting for Canada to act honourably. It is beyond frustrating that it looks like they expect us to wait another century.

Prime Minister Trudeau continues to say that no relationship is more important to him than the one with Indigenous people. I will be honest and sincere that when we first heard this we were optimistic, but it's clear what he means in his relationship with Indigenous organizations. Canada has taken an approach that they call a distinction-based approach, whereby it engages with the national Indigenous organizations. In this approach, Canada co-develops agreements, approaches and legislation with their Indigenous partners for the First Nations people, which means the Assembly of First Nations. This is the wrong approach and it is resulting in defective outcomes that do not truly respect and honour a nation-to-nation relationship. We saw this with the development and subsequent passage of Bill C-91 and Bill C-92, and now the proposed Bill C-15.

en œuvre et de maintenir l'esprit et l'intention véritables du Traité n° 8, tant que le soleil brillera, que l'herbe poussera, que les eaux couleront et jusqu'à ce que Yidah soit renversé. Notre vision, c'est que notre territoire, notre peuple, nos façons de faire et l'esprit et l'intention véritables du Traité n° 8 soient respectés et honorés.

Vous savez que les chefs de l'Alberta ont adopté une résolution s'opposant au projet de loi C-15. Les Premières Nations signataires du Traité n° 8 de l'Alberta ont participé à cette résolution. Je vous réitère notre position aujourd'hui. Les Premières Nations signataires du Traité n° 8 de l'Alberta n'appuient pas le projet de loi C-15 et aucun amendement au projet de loi ne changera cela. Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi.

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas contre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous opposons à l'approche actuellement proposée par le Canada pour la mise en œuvre de la déclaration au moyen du projet de loi C-15. Notre opposition au projet de loi C-15 ne veut pas dire que nous nous opposons à la déclaration.

En 1970, les dirigeants de l'Indian Association of Alberta ont présenté leur réponse au Livre blanc de 1969, dans le document intitulé *Citizens Plus*, aussi connu sous le nom de Livre rouge, qui commence par cette déclaration :

Pour nous qui sommes Indiens visés par un traité, il n'y a rien de plus important que nos traités, nos terres et le bien-être de notre génération future.

C'est l'essence de notre position aujourd'hui. Notre traité, le Traité n° 8, a été conclu pour la première fois le 21 juin 1899. Voilà plus de 120 ans que nous attendons que le Canada agisse honorablement. Il est extrêmement frustrant de voir qu'on semble vouloir nous faire attendre tout un autre siècle encore.

Le premier ministre Trudeau continue d'affirmer qu'aucune relation n'est plus importante pour lui que celle qu'il entretient avec les peuples autochtones. Je dirai sans ambages que lorsque nous avons entendu cela pour la première fois, nous étions optimistes, mais il est manifeste qu'il songe plutôt à sa relation avec les organisations autochtones. Le Canada a adopté une approche soi-disant fondée sur la distinction, dans le cadre de laquelle il collabore avec les organisations autochtones nationales et élabore conjointement des ententes, des approches et des lois pour les Premières Nations, c'est-à-dire pour l'Assemblée des Premières Nations. Ce n'est pas la bonne approche, et les résultats laissent à désirer, car on ne respecte pas vraiment la relation de nation à nation. Nous l'avons vu avec l'élaboration et l'adoption subséquentes des projets de loi C-91 et C-92, et maintenant du projet de loi C-15.

The Assembly of First Nations, AFN, is a lobby group and should not be misrepresenting itself as speaking on behalf of all First Nations. The AFN does not represent or speak for our Treaty 8 First Nations. The Treaty 8 First Nations in Alberta represents itself at any and all times.

Jim Badger, Chief, Sucker Creek First Nation, Treaty 8 First Nations of Alberta: Thank you, Grand Chief Noskey.

[Chief Badger spoke in his native language.]

Good afternoon, senators and everyone. I am the Grand Chief of the ambassador and international relations for the sovereign nations of Treaty 8.

During their presentations to you earlier this week, Ministers Bennett and Lametti both said good words about working with Indigenous people. In fact, Minister Bennett referenced the saying “nothing about us, nothing without us.” It is difficult not to feel angry with the continued exclusion of our communities. These words are meaningless and empty. What this approach tells us is that Canada is lazy and insincere. Today, the Crown continues to implement the treaty unilaterally by controlling and developing our Treaty 8 resources. We are subject to economic and social hardships resulting from the effects of generations of colonization and dispossession, while the Crown, ministry and non-Indigenous Canadians benefit from the development of Treaty 8 resources. It justifies their continuing exploitation of Indigenous lands.

Bill C-15 only promises another century of failure to live up to the promises and responsibilities of our treaty and the treaty relationship. We have been asking ourselves this question: Why is Canada only — only — about implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People? There is something wrong here. The conversation we must be having is about implementing the true spirit and intent of our treaty relationship.

Implementation of the true spirit and intent of the treaty would result in a realization of our human rights, our right to live as Cree, to live as Dene, to live as Chipewyan in our territories, but it seems to me and others that with reconciliation most Canadians prefer the narrative of national reconciliation versus the narrative of the uncomfortable reality of betrayal and unfulfilled promises.

Canada wants to delay this, perhaps hoping that the next 100 years will bring an end to those ways. Canada is talking about human rights. It's absurd when First Nations continue to live under boil-water advisories. My community has a court case against Canada under the Canada Water Act. As of today, there is no national action plan following the national inquiry and, if confirmed, their promise to end boil-water advisories will go unfulfilled.

L'Assemblée des Premières Nations est un groupe de pression et ne devrait pas prétendre parler au nom de toutes les Premières Nations. Elle ne représente pas les Premières Nations signataires du Traité n° 8 de l'Alberta, et ne saurait parler en leur nom, car elles se représentent elles-mêmes en tout temps.

Jim Badger, chef, Première Nation de Sucker Creek, Premières Nations signataires du Traité n° 8 de l'Alberta : Merci, grand chef Noskey.

[mots exprimés dans une langue autochtone]

Bonjour, sénateurs. Je suis le grand chef et ambassadeur des relations internationales pour les nations souveraines du Traité n° 8.

Au cours des exposés qu'ils vous ont présentés plus tôt cette semaine, les ministres Bennett et Lametti ont tous deux dit du bien de la collaboration avec les peuples autochtones. En fait, la ministre Bennett a évoqué le dicton « rien sur nous, sans nous ». Il est difficile de ne pas se mettre en colère face à l'exclusion continue de nos communautés. Ces mots ne veulent rien dire. Cette approche nous montre que le Canada est paresseux et qu'il manque de sincérité. Aujourd'hui, la Couronne continue de mettre en œuvre le traité unilatéralement en contrôlant et en exploitant nos ressources du Traité n° 8. Nous subissons des difficultés économiques et sociales découlant des effets de générations de colonisation et de dépossession, tandis que la Couronne, le ministère et les Canadiens non autochtones profitent de l'exploitation des ressources visées dans le traité, qui justifie leur exploitation continue des terres autochtones.

Le projet de loi C-15 ne fait que promettre tout un autre siècle de non-respect des promesses et des responsabilités découlant de notre traité et de la relation scellée par traité. Nous nous demandons pourquoi le Canada se soucie seulement de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il y a quelque chose qui ne va pas. La conversation que nous devons avoir porte sur la mise en œuvre de l'esprit et de l'intention véritables de notre relation scellée par traité.

La mise en œuvre de l'esprit et de l'intention véritables du traité permettrait de concrétiser nos droits de la personne, notre droit de vivre selon le mode de vie cri, déné et chipewyan sur nos territoires, mais il me semble à moi et à d'autres, qu'avec la réconciliation, la plupart des Canadiens préfèrent le récit de la réconciliation nationale au récit de la réalité inconfortable de la trahison et des promesses non tenues.

Le Canada veut retarder cela, peut-être en espérant que les 100 prochaines années mettront fin à ces façons de faire. Le Canada parle des droits de la personne. Il est absurde que les Premières Nations continuent de recevoir des avis recommandant l'ébullition de l'eau. Ma collectivité a intenté une poursuite contre le Canada en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada. À ce jour, il n'y a pas de plan d'action national à la suite de l'enquête nationale et, en admettant que cela se fasse,

The Chair: I'm sorry, Chief Badger, your time has expired. I would like now to open the floor for questions.

Senator LaBoucane-Benson: This question is for Ms. Tenute. You talked about and called on the government to use a decolonized methodology for consultation. Could you elaborate and explain what you mean by a decolonized methodology?

Ms. Tenute: Absolutely, *meegwetch*. When we spoke with the youth, a lot of us asked to go back to these conversations around place base; where do we come from and who we are as a people. I found this approach to decolonization presupposes these other conversations around honouring relationships and honouring the ways in which we as Indigenous people view the world. The extension from that conversation came from how the youth felt during the engagement sessions that they were invited to, and many of them felt it was rushed and they felt they were not able to come to the table in a right way. Our organization took the liberty of preparing the youth to get them ready so they could come to the table, and be informed.

A lot of them felt it was somewhat rushed. We're very grateful to be there and still am. It just felt as though there must be more attention paid to where we come from as individuals, and ensuring that the implementation is adopted to reflect the diverse needs of Indigenous communities and where this comes from. I hope that is clear.

Senator LaBoucane-Benson: That's great. Thank you very much.

Senator Patterson: Often when I or my colleagues ask a question about consent of some versus consent of all, it's taken to mean within the context of industry, but that is not what we mean. We're talking about FPIC within the context of legislative changes and a broad range of social and cultural policy issues as outlined in Article 19.

Grand Chief Noskey, thank you for your compelling presentation. You have been critical of the government's consultative process for Bill C-15 and in particular about the leading role that the AFN assumed in the consultative process for that bill. In an APTN interview on April 20, you stated:

AFN does not speak on behalf of Treaty 8 and I believe that they are not in tune or in touch with a lot of our grassroots people in understanding our sovereign relationships that we have.

la promesse de mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau ne sera pas tenue.

Le président : Je suis désolé, chef Badger, mais votre temps est écoulé. Nous allons maintenant passer aux questions.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse à Mme Tenute. Vous avez demandé au gouvernement d'utiliser une méthodologie décolonisée pour la consultation. Pourriez-vous élaborer et expliquer ce que vous entendez par méthodologie décolonisée?

Mme Tenute : Absolument, *meegwetch*. Lorsque nous avons parlé aux jeunes, beaucoup d'entre nous avons demandé de revenir à ces conversations sur la base locale; d'où venons-nous et qui nous sommes comme peuple. J'ai trouvé que cette approche de la décolonisation présuppose ces autres conversations sur le respect des relations et les façons dont nous, les peuples autochtones, voyons le monde. L'élargissement de cette conversation découle de la façon dont les jeunes se sont sentis pendant les séances de mobilisation auxquelles ils ont été invités, et bon nombre d'entre eux ont eu l'impression que c'était précipité et qu'ils n'étaient pas assez renseignés pour participer. Notre organisation a donc pris la liberté de les préparer.

Bon nombre d'entre eux ont eu l'impression que c'était un peu précipité. Nous sommes très reconnaissants d'être là et nous le sommes toujours. Nous avons simplement eu l'impression qu'il fallait accorder plus d'attention à nos origines et veiller à ce que la mise en œuvre de la déclaration soit adoptée pour refléter les divers besoins des communautés autochtones et les motifs qui les sous-tendent. J'espère que c'est clair.

La sénatrice LaBoucane-Benson : C'est excellent. Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : Souvent, lorsque mes collègues ou moi-même posons une question au sujet du consentement d'une partie par rapport au consentement de tous, c'est dans le contexte de l'industrie, mais ce n'est pas ce que nous voulons dire. Nous parlons du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans le contexte des modifications législatives et d'un large éventail de questions de politique sociale et culturelle, comme le précise l'article 19.

Grand chef Noskey, je vous remercie de votre exposé convaincant. Vous avez critiqué le processus de consultation du gouvernement sur le projet de loi C-15 et en particulier le rôle de premier plan que l'Assemblée des Premières Nations a joué dans le processus de consultation sur ce projet de loi. Dans une entrevue accordée à la chaîne APTN le 20 avril, vous avez dit :

L'Assemblée des Premières Nations ne parle pas au nom du Traité n° 8 et je crois qu'elle n'est pas au diapason de la manière dont beaucoup de nos gens comprennent nos relations souveraines.

That was echoed by Marlene Poitras, the AFN Regional Chief of Alberta.

In the engagement summary provided to us by the Department of Justice Canada, it lists Treaty 8 for the Alberta region. Did you feel those engagement sessions were fulsome and well resourced, and did you express your concerns about the AFN overstepping by negotiating on your behalf during those sessions? Thank you.

Mr. Noskey: Thank you, Senator Patterson. I'll put this as a question to Carolyn Bennett, Minister of Crown-Indigenous Relations. From that perspective, as the government talked to us about Bill C-15 and about the articles that apply to us as First Nations people, I stopped Minister Bennett in the process and I questioned her. "Minister Bennett, Treaty 8 is a sovereign nation. We're a sovereign people that entered into the treaty. Did you ever call the Queen of England and tell her that these are your rights under this article as a government?"

That is the point that we're making as sovereign nations that entered into the treaty. We are the ones that entered into it; our people as a territory, as a whole of Treaty 8.

So why would we allow somebody else to speak on our behalf about reclamation or reconciliation, implementation of what the treaty was about? The colonized process derives its regulatory laws and legislation from a Doctrine of Discovery process that we are not human as people.

Everyone seems to forget the Royal Proclamation of 1763 and "That those Indians owned those lands and make a treaty with them." Our forefathers had the oral history of what the treaty was about. The more and more we engage in that process, the more we realize the sovereignty that we have as a people.

So, senator, because of that sovereignty — in the early courts our oral history was excluded as vital testimony. So that is why we are saying no one speaks on our behalf. No other organization.

The generations to come will realize who they are as Treaty 8 nations and the sovereignty that they have.

Senator Francis: This question is for Ms. Tenute and Mr. Norris.

Many witnesses have pointed to feelings of skepticism and distrust toward the Government of Canada, which is something that I as a Mi'kmaq person can appreciate. Should this bill go on to become law by the summer, what concrete recommendations would you make to the Government of Canada to ensure that the design and implementation contribute to reversing, at least in

Marlene Poitras, chef régionale de l'Assemblée pour l'Alberta, a fait écho de ces propos.

Dans le résumé des engagements que nous a fourni le ministère de la Justice du Canada, on énumère le Traité n° 8 pour la région de l'Alberta. Avez-vous eu l'impression que ces séances de mobilisation étaient complètes et bien dotées en ressources, et avez-vous exprimé vos préoccupations au sujet du fait que l'Assemblée des Premières Nations a outrepassé ses pouvoirs en négociant en votre nom pendant ces séances? Merci.

M. Noskey : Merci, sénateur Patterson. Je vais supposer que cette question s'adresse à Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones. De ce point de vue, quand le gouvernement nous a parlé du projet de loi C-15 et des articles qui s'appliquent aux membres des Premières Nations, j'ai interrompu la ministre Bennett et je lui ai posé cette question : « Madame la ministre, nous, les signataires du Traité n° 8, constituons une nation souveraine. Nous sommes un peuple souverain qui a signé le traité. Avez-vous déjà appelé la Reine d'Angleterre pour lui dire qu'il s'agissait de vos droits en vertu de cet article comme gouvernement? »

C'est ce que nous disons comme nations souveraines ayant signé le traité. C'est nous qui l'avons conclu; notre peuple, pour ce territoire, pour l'ensemble du Traité n° 8.

Alors pourquoi permettrions-nous à quelqu'un d'autre de parler en notre nom de la réappropriation ou de la réconciliation, de la mise en œuvre du traité? Le processus colonisé tire ses lois et ses règlements de la doctrine de la découverte selon lequel nous ne sommes pas des humains à part entière.

Tout le monde semble oublier la Proclamation royale de 1763 et la déclaration selon laquelle ces terres appartenaient à ces Indiens et qu'il fallait donc conclure un traité avec eux. Nos ancêtres détenaient l'histoire orale de ce que visait le traité. Plus nous nous engageons dans ce processus, plus nous nous rendons compte de notre souveraineté comme peuple.

Donc, sénateur — en raison de cette souveraineté, devant les premiers tribunaux, notre histoire orale a été exclue comme témoignage essentiel. C'est pourquoi nous disons que personne ne parle en notre nom. Aucune autre organisation.

Les générations à venir se rendront compte de qui elles sont comme nations du traité n° 8 et de leur souveraineté.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse à Mme Tenute et à M. Norris.

De nombreux témoins ont fait état de scepticisme et de méfiance à l'égard du gouvernement du Canada, ce que je peux comprendre comme Micmac. Si le projet de loi est adopté d'ici l'été, quelles recommandations concrètes feriez-vous au gouvernement du Canada pour veiller à ce que la conception et la mise en œuvre contribuent à renverser, au moins en partie,

part, the colonial relationship and structures that impacted generations of Indigenous peoples?

I would also like to know, in your opinion, how would the failure of passing this bill impact national reconciliation efforts and exacerbate the dynamics of skepticism and distrust that are prevalent among some Indigenous youth?

Ms. Tenute: I will allow my colleague to go first.

Mr. Norris: Thank you for the question.

In terms of addressing the skepticism, which I think is due and understandable, given the long colonial history that Indigenous peoples have had with the Canadian state, there are key principles and standards that need to be recognized within the action plan following the passing of this bill, a lot of which are baked into the principles and standards in the particular articles of the UN declaration itself, particularly Articles 3 and 4 respecting the right to self-determination, Article 18 respecting the rights to decision-making, and Article 22, which critically recognizes the importance and specific circumstances of Indigenous elders, youth, women and people with disabilities, as well as Article 23 in developing priorities.

In light of these articles, I would caution about being too prescriptive in the development of an action plan and to ensure any action plan or follow-up work from this bill is done in complete collaboration, cooperation and partnership with Indigenous peoples.

Saying that, a lot of work needs to be done to allow Indigenous peoples to develop their own ways of engaging with the government to develop their own systems of governance. Some nations and some communities may not be at that level of readiness that others may be. So principles of accountability, transparency and appropriate resourcing will be critical, as well as appropriate timelines, all of which should be determined in partnership with Indigenous peoples at the table.

Ms. Tenute: I would like to echo that. To go back to what we were saying earlier, one of the fundamental pieces is reverting to that seven-generational thinking, in that it is the youth that will be the ones leading these conversations, and having them at the forefront and at the table now is vital.

With respect to Call to Action 57.

The Chair: I'm sorry, Ms. Tenute, your time has expired.

la relation et les structures coloniales qui ont eu une incidence sur des générations d'Autochtones?

J'aimerais aussi savoir, selon vous, quelle serait l'incidence de la non-adoption du projet de loi sur les efforts nationaux de réconciliation et en quoi cela exacerberait la dynamique de scepticisme et de méfiance qui prévaut chez certains jeunes Autochtones?

Mme Tenute : Je vais laisser mon collègue commencer.

M. Norris : Je vous remercie de la question.

Pour ce qui est du scepticisme, qui est à mon avis légitime et compréhensible, étant donné la longue histoire coloniale des peuples autochtones avec l'État canadien, il y a des principes et des normes clés qui doivent être reconnus dans le plan d'action après l'adoption du projet de loi, dont une grande partie est intégrée aux principes et aux normes des articles donnés de la déclaration des Nations unies elle-même, en particulier les articles 3 et 4 concernant le droit à l'autodétermination, l'article 18 concernant le droit de participer à la prise de décisions et l'article 22, qui reconnaît l'attention particulière à accorder aux droits et aux besoins spéciaux des anciens, des jeunes, des femmes et des personnes handicapées autochtones, ainsi que l'article 23 dans l'élaboration des priorités.

À la lumière de ces articles, je vous conseillerais de ne pas être trop prescriptif dans l'élaboration d'un plan d'action et de veiller à ce que tout plan d'action ou travail de suivi découlant du projet de loi soit réalisé en collaboration, en coopération et en partenariat complets avec les peuples autochtones.

Cela dit, il y a beaucoup de travail à faire pour permettre aux peuples autochtones d'élaborer leurs propres façons de collaborer avec le gouvernement pour élaborer leurs propres systèmes de gouvernance. Certaines nations et certaines collectivités ne sont peut-être pas aussi prêtes que d'autres. Des principes de responsabilisation, de transparence et de ressources appropriées seront donc essentiels, de même que des échéanciers appropriés, qui devraient tous être déterminés en partenariat avec les peuples autochtones à la table.

Mme Tenute : J'abonde dans le même sens. Pour revenir à ce que nous disions plus tôt, l'un des éléments fondamentaux est de revenir à cette philosophie de penser en fonction des sept générations, en ce sens que ce sont les jeunes qui dirigeront ces conversations, et il est essentiel qu'ils soient au premier plan et à la table maintenant.

En ce qui concerne l'appel à l'action 57.

Le président : Je suis désolé, madame Tenute, mais votre temps est écoulé.

Senator Stewart Olsen: My question is for Chief Badger. First of all, I'd like to thank the youth organizations for presenting a clear, cogent explanation of their position on this bill. It has been refreshing to hear.

Grand Chief Noskey and Chief Badger, you both expressed my reservations about the bill, that the consultation was not with the right people, or not inclusive enough may be a better way of saying it.

Chief Badger, you spoke about the needs of people in our community and the importance of investment in facilitating training and opportunity. You've spoken about the need to have people working in order to meet basic needs and ensure people have opportunity.

Grand Chief Noskey has said the question we have is, is this once again is another suppressive legislation that will be interpreted by one side to be able to again restrict and suppress.

Do you think extensive legislation should arise in an attempt to clarify how these terms or points of contention should be interpreted? Would that serve the interests of your nation or any nations? Or do you feel it will be an unnecessary delay?

Mr. Badger: Thank you for your question. We've never had proper consultation on Bill C-15. The consultation was with the AFN, not with us. Therefore, that's one of the reasons we believe that Bill C-15 is for the sole benefit of Canada, while undertaking its own interpretation of the declaration and how it applies in Canada.

We already have it on record, senator, that it was conditional. Minimum standards of this declaration — Canada voted no on minimum standards. And yet we're expected to fall out and say, "Oh, we love you." Yeah, right.

This is why I get so upset when you're out talking to the wrong people. AFN has no treaty rights. Canada is only a state. We have been saying this for years and years. I've been a chief for many years, since 1983. I have retired a couple of times, but they've always brought me back. We're still in the same spot here as we were back in 1982 when you were talking about the Constitution.

The older Trudeau, I remember sitting in the same room when he was talking.

Senator Stewart Olsen: I'll just interrupt you, Chief Badger, because time is really short. Thank you very much. It was a pleasure to hear both of your presentations. I think it's important to hear all sides. Thank you, sirs.

La sénatrice Stewart Olsen : Ma question s'adresse au chef Badger. Tout d'abord, j'aimerais remercier les organisations de jeunes d'avoir présenté une explication claire et convaincante de leur position sur ce projet de loi. C'est rafraîchissant à entendre.

Grand chef Noskey et chef Badger, vous avez tous les deux exprimé mes réserves au sujet du projet de loi, à savoir que la consultation n'a pas été menée auprès des bonnes personnes, ou il serait peut-être préférable de dire qu'elle n'a pas été suffisamment inclusive.

Chef Badger, vous avez parlé des besoins des gens de notre collectivité et de l'importance d'investir afin de faciliter la formation et les possibilités. Vous avez parlé de la nécessité d'avoir des gens qui travaillent pour satisfaire aux besoins fondamentaux et veiller à ce que les gens aient des possibilités.

Le grand chef Noskey a dit que la question que nous nous posons est la suivante : s'agit-il encore une fois d'une loi de répression qui sera interprétée par une partie comme pouvant, encore une fois, la restreindre et la réprimer?

Pensez-vous qu'une loi exhaustive devrait être adoptée pour tenter de clarifier la façon dont ces termes ou points litigieux devraient être interprétés? Est-ce que cela servirait les intérêts de votre nation ou de n'importe quelle autre nation? Ou pensez-vous que ce sera un retard inutile?

M. Badger : Je vous remercie de votre question. Nous n'avons jamais tenu de consultations adéquates sur le projet de loi C-15. C'est l'APN qui a été consultée, pas nous. Par conséquent, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous croyons que le projet de loi C-15 est dans l'intérêt exclusif du Canada, tout en faisant sa propre interprétation de la déclaration et de son application au Canada.

Nous savons déjà, sénateur, que c'était conditionnel. Normes minimales de cette déclaration — le Canada a voté contre les normes minimales. Et pourtant, on s'attend à ce que nous tombions et disions : « Oh, nous vous aimons. » Vraiment?

Voilà pourquoi je suis si contrarié quand vous parlez aux mauvaises personnes. L'APN n'a pas de droits issus de traités. Le Canada n'est qu'un État. Nous le disons depuis des années. Je suis chef depuis de nombreuses années, depuis 1983. J'ai pris ma retraite à quelques reprises, mais on m'a toujours rappelé. Nous sommes toujours dans la même situation qu'en 1982, lorsque vous parliez de la Constitution.

Je me souviens que j'étais dans la même pièce que le premier ministre Trudeau père lorsqu'il parlait.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vais vous interrompre, chef Badger, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. Merci beaucoup. Ce fut un plaisir d'entendre vos deux exposés. Je pense qu'il est important d'entendre tous les points de vue. Merci, messieurs.

Senator MacDonald: My question is for Chief Noskey, but I must mention this. Chief Badger reminded me; in 1983, I was working for John Buchanan, and I was at that meeting in Ottawa. You brought back an old memory to me.

Chief Noskey, I have this question for you. Whenever any rights holders raise objections to this bill, this committee is told that amendments at this stage are not welcome, and we are assured that everything will be solved through the action plan. In that regard, I can tell you, as other witnesses have been told, that when the official opposition was briefed on this bill, we were told that in the view of officials, Bill C-15 binds the Crown to nothing more than developing an action plan, and that while the ministers have spoken loosely about working towards consensus with whomever is around the table, the consent of Indigenous people is not required to finalize that action plan.

Do you feel that the government will be able to properly consult with all rights holders on these complex issues within the two-year time frame? What do you think will be the outcome when raised expectations related to this bill and UNDRIP are not met? Thank you.

Mr. Noskey: Thank you, senator. I'll respond in this way again. Adequate consultation would have happened if Canada engaged with the treaty partners of the sovereign and Imperial Crown. That is Treaties 1 to 11. That probably encompasses 65% of Canada. Under the sovereignty aspect of it, again, that is the reason why we're questioning the lack of consultation and lack of trust with Bill C-15. It is the fact that we refer to Bill C-92.

Canada has a state in First Nations country as promised under treaty. A right to education brought in the system not only misrepresented God and Christianity but also basically plagiarized, basically fragmented, our communities, our families, our structure, our heritage.

On top of that, due to lack of funding for the Natural Resources Transfer Acts, again, that instrument basically is illegal. We have an international treaty that, again, is basically for the benefit of others. Now, to date, we are talking about Bill C-92; legislation on child welfare. Basically, the provinces have to approve of that process. So, senators, why as a sovereign nation, able to enter into treaty, why are we decimated in standard to a point where we are below municipalities? I just have that comment. Thank you.

The Chair: Thank you, Grand Chief.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse au chef Noskey, mais je dois mentionner ceci d'abord. Le chef Badger me l'a rappelé; en 1983, je travaillais pour John Buchanan et j'assistais à cette réunion à Ottawa. Vous m'avez rappelé un vieux souvenir.

Chef Noskey, j'ai une question pour vous. Chaque fois que des détenteurs de droits soulèvent des objections à l'égard de ce projet de loi, on dit au comité que les amendements à cette étape-ci ne sont pas les bienvenus, et on nous assure que le plan d'action règlera tout. À cet égard, je peux vous dire, comme il a été dit à d'autres témoins, que lorsque ce projet de loi a été expliqué à l'opposition officielle, on nous a dit que, de l'avis des fonctionnaires, le projet de loi C-15 ne lie la Couronne qu'à l'élaboration d'un plan d'action, et que, bien que les ministres aient parlé vaguement de travailler à l'atteinte d'un consensus avec qui que ce soit autour de la table, le consentement des peuples autochtones n'est pas nécessaire pour mettre la touche finale à ce plan d'action.

Croyez-vous que le gouvernement sera en mesure de consulter adéquatement tous les détenteurs de droits sur ces questions complexes dans un délai de deux ans? Selon vous, quel sera le résultat lorsque les attentes accrues liées à ce projet de loi et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ne seront pas satisfaites? Merci.

M. Noskey : Merci, sénateur. Je vais répondre de cette façon encore une fois. Des consultations adéquates auraient eu lieu si le Canada avait collaboré avec les signataires du traité de la Couronne souveraine et impériale. Il s'agit des traités 1 à 11. Cela englobe probablement 65 % du Canada. En ce qui concerne la souveraineté, encore une fois, c'est la raison pour laquelle nous remettons en question le manque de consultation et de confiance dans le cas du projet de loi C-15. C'est le fait que nous nous référons au projet de loi C-92.

Le Canada a un État sur le territoire des Premières Nations, comme promis dans le traité. Le droit à l'éducation introduit dans le système a non seulement dénaturé Dieu et le christianisme, mais aussi fondamentalement plagié, fragmenté nos collectivités, nos familles, notre structure, notre patrimoine.

De plus, en raison du manque de financement pour les lois concernant le transfert des ressources naturelles, cet instrument est essentiellement illégal, encore une fois. Nous avons un traité international qui, je le répète, est essentiellement avantageux pour les autres. Maintenant, jusqu'à ce jour, nous parlons du projet de loi C-92, loi sur l'aide à l'enfance. Essentiellement, les provinces doivent approuver ce processus. Alors, honorables sénateurs, pourquoi, comme nation souveraine capable de conclure des traités, sommes-nous relégués à un niveau inférieur à celui des municipalités? Je voulais simplement faire ce commentaire. Merci.

Le président : Merci, grand chef.

Senator Coyle: Thank you very much to all of our witnesses. I agree with Senator Stewart Olsen. It's very important for us to hear all of your voices and all of your perspectives as we study this important bill.

My question is for Ms. Tenute and Mr. Norris. We appreciate hearing what your support is for Bill C-15. Thank you for reminding us of the importance of engaging youth on their terms in the implementation of UNDRIP and Bill C-15.

What impact do you think the passage of Bill C-15 will have, specifically on Indigenous youth across Canada? What would the impact be on those youth if this bill were not to pass? Thank you.

Ms. Tenute: *Meegwetch.* Throughout all of our engagements, the youth have shown us that, in Canada, they have clear and tangible and salient ideas about what respect and reconciliation look like through this bill, especially in relation to the rollout in communities. It needs to be community-led and community-tailored, and it can't be rushed. I understand the action plan for this is moving along, or it will be. With that being said, it really is going to take a little bit more [Technical difficulties]

The Chair: Ms. Tenute, you were in the process of answering a question. Please, continue with your answer.

Ms. Tenute: As it pertains to the impact if Bill C-15 moves forward, it needs to be flexible enough to respond to distinct community needs. In most of our engagement sessions that we had, there was a clear hope that Indigenous youth have for this being a pathway forward toward reconciliation in this country.

In the fear of it not moving forward, there is the obvious fear of having to start over again. For a lot of folks, we did understand there is an ongoing history in this country of Indigenous people being placed in this position of, "We're damned if we do and we're damned if we don't." For most of the engagement that we had, a lot of folks felt an implementation such as this would provide a little more hope.

Mr. Norris: Something that has come across clearly from our youth, in our experience anyway, is that the status quo is broken. Indigenous youth are at the forefront of the homelessness crisis, opioid crisis, suicide rates, poverty, et cetera. If this passes, we move forward into the UN Declaration on the Rights of Indigenous people. It will empower Indigenous communities to develop culturally relevant training and education programs, alternatives to policing, familial care policies, which better meet youth where they are at.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à tous nos témoins. Je suis d'accord avec la sénatrice Stewart Olsen. Il est très important pour nous d'entendre toutes vos voix et tous vos points de vue dans le cadre de notre étude de cet important projet de loi.

Ma question s'adresse à Mme Tenute et à M. Norris. Nous vous remercions de votre appui au projet de loi C-15. Merci de nous rappeler l'importance de faire participer les jeunes à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du projet de loi C-15.

Selon vous, quelles seront les répercussions de l'adoption du projet de loi C-15, en particulier sur les jeunes Autochtones du Canada? Quelles seraient les conséquences pour ces jeunes si ce projet de loi n'était pas adopté? Merci.

Mme Tenute : *Meegwetch.* Tout au long de nos séances de consultation, les jeunes nous ont montré qu'au Canada, ils ont des idées claires, concrètes et fondamentales sur ce à quoi ressemblent le respect et la réconciliation dans ce projet de loi, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre dans les collectivités. Il doit être dirigé par la collectivité et adapté à cette dernière, et on ne peut pas précipiter les choses. Je crois savoir que le plan d'action à cet égard progresse, ou qu'il le fera. Cela dit, il faudra vraiment un peu plus de temps [Difficultés techniques].

Le président : Madame Tenute, vous étiez en train de répondre à une question. Veuillez poursuivre votre réponse.

Mme Tenute : En ce qui concerne les répercussions, si le projet de loi C-15 est adopté, il doit être assez souple pour répondre aux besoins distincts des collectivités. Au cours de la plupart de nos séances de mobilisation, les jeunes Autochtones ont clairement exprimé l'espoir qu'il s'agisse d'une voie vers la réconciliation au pays.

Dans la crainte qu'il n'aille pas de l'avant, il y a la crainte évidente de devoir recommencer à zéro. Pour beaucoup de gens, nous avons compris qu'il y a une histoire dans ce pays où les Autochtones se disent : « Quoi que nous fassions, nous aurons toujours tort. » Pour la plus grande partie de notre mobilisation, beaucoup estimaient qu'une mise en œuvre comme celle-ci donnerait un peu plus d'espoir.

M. Norris : Nos jeunes ont clairement dit, du moins d'après notre expérience, que le statu quo ne marche pas. Les jeunes Autochtones sont au cœur de la crise de l'itinérance, de la crise des opioïdes, des taux de suicide, de la pauvreté, et cetera. Si le projet de loi est adopté, nous irons de l'avant avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il permettra aux communautés autochtones d'élaborer des programmes de formation et d'études adaptés à la culture, des solutions de rechange au maintien de l'ordre et des politiques sur les soins familiaux, qui répondront mieux aux besoins des jeunes là où ils en sont.

They can do a better job than general public programs providing culturally relevant programming and services.

The Chair: Thank you, Mr. Norris.

Senator Forest-Niesing: Thank you to all of the witnesses. It is certainly very interesting to hear the youth perspective that is just imbibed and soaked in hope and optimism. It does reflect a lot of the testimony that we have received to date with respect to the importance and the significance of this bill as a first step towards reconciliation and how many calls there have been for its adoption.

I will put my question to Chief Noskey and Chief Badger. I do understand your position, and I appreciate that you have shared it with us.

If you do not recognize the AFN as an authority that can negotiate on your behalf and bind you, and you do claim your entitlement, of course, to participate nation to nation and be at the table to contribute to decisions that will affect you, I wonder if you don't agree with me that this bill, as an important first step, does create the opportunity that you might seize to ensure that you, as part of the diverse Indigenous population, have a seat at the table and can, either beside the AFN or in lieu of the AFN, ensure that you are consulted and that you collaborate in providing the required consent when there are matters affecting you and your territory?

Mr. Noskey: Thank you, senator. I will try and answer.

In saying that, I believe that the government, the state of Canada, should be consulting with the representatives, with the Grand Chiefs of Treaties 1 to 11. I believe that is the right process into reconciliation.

I will say in relation to our youth — thank you to the youth who are here presenting — and the generations to come, under the articles of Treaty 8, the first two promises under sharing this land with the foreigners was education. So to us, education as a treaty right is whenever our youth want to engage or endeavour in a career at some point, that is at-cost for their training, for their education. That is our understanding of what our forefathers entered into under treaty. To date, under the state, it has been just a program that undermines and creates all these dilemmas in our First Nations youth. Thank you.

The Chair: Thank you, Grand Chief.

Senator Pate: Following up on Senator Forest-Niesing's question and those of others, given the concerns you have raised about the lack of consultation or the consultation with the AFN, what would you recommend as a process going forward, Grand Chief? I would also be interested in perspective in terms of

Ils peuvent faire mieux que les programmes publics généraux qui offrent des programmes et des services adaptés à la culture.

Le président : Merci, monsieur Norris.

La sénatrice Forest-Niesing : Merci à tous les témoins. Il est assurément très intéressant d'entendre le point de vue des jeunes qui est tout simplement imprégné d'espoir et d'optimisme. Cela traduit une bonne partie des témoignages que nous avons entendus jusqu'à maintenant au sujet de l'importance de ce projet de loi comme première étape vers la réconciliation et du nombre d'appels pour son adoption.

Je vais poser ma question au chef Noskey et au chef Badger. Je comprends votre position et je vous remercie de nous en avoir fait part.

Si vous ne reconnaissez pas l'APN comme une autorité qui peut négocier en votre nom et que revendiquez certes votre droit de participer de nation à nation et d'être à la table pour contribuer aux décisions qui vous toucheront, peut-être serez-vous d'accord avec moi pour dire que ce projet de loi, comme première étape importante, crée l'occasion que vous pourriez saisir pour vous assurer, à titre de membre de la population autochtone diversifiée, d'avoir un siège à la table et de pouvoir, soit à côté de l'APN, soit à sa place, vous assurer d'être consultés et de collaborer pour fournir le consentement requis lorsque des questions vous touchent et touchent votre territoire?

M. Noskey : Merci, sénatrice. Je vais tenter de répondre.

Cela dit, je crois que le gouvernement, l'État du Canada, devrait consulter les représentants, les grands chefs des traités 1 à 11. Je crois que c'est le bon processus qui mène à la réconciliation.

Je dirai, en ce qui concerne nos jeunes — merci aux jeunes qui sont ici pour présenter un exposé — et les générations à venir, qu'en vertu des articles du Traité n° 8, les deux premières promesses concernant le partage de cette terre avec les étrangers étaient l'éducation. Donc, pour nous, l'éducation comme droit issu de traité signifie que chaque fois que nos jeunes veulent s'engager dans une carrière à un moment donné, c'est au prix de leur formation, de leur éducation. C'est ainsi que nous comprenons ce que nos ancêtres ont conclu en vertu du traité. Jusqu'à maintenant, sous le régime de l'État, il s'agit tout simplement d'un programme qui sape et qui crée tous ces dilemmes chez les jeunes des Premières Nations. Merci.

Le président : Merci, grand chef.

La sénatrice Pate : Pour faire suite à la question de la sénatrice Forest-Niesing et à celles d'autres sénateurs, compte tenu des préoccupations que vous avez soulevées au sujet du manque de consultation ou de la consultation de l'APN, quel processus recommanderiez-vous, grand chef? J'aimerais aussi

youth; how engaging Indigenous urban youth could be best achieved as we move forward. Thank you.

Mr. Noskey: Thank you, senator. We have been engaging with the federal ministers, Indigenous ministers, saying that consultation, and basically a process or relationship in the reconciliation, has to be with the treaty partners of the imperial Crown, which in this case is Treaty 8. We can only speak on behalf of Treaty 8.

We have youth councils and youth committees as Treaty 8 organizations, but in saying that, it is because of the legislation, the regulatory process and the program policies that the government treated sovereign partners under treaty as below municipalities is the reason why our youth and our elders are where they are today. That process of the residential schools, the lack of capacity of funding in their education, and also the homelessness at the nation level, basically under the treaty, our elders agreed to canvass for tents as a process, which is housing interpretation today in the 21st century. So because of lack of housing, because of managers of poverty, that is basically why Canada chooses to engage organizations outside of the sovereign people that entered into treaty. So there is a way of reconciliation and that is the process with the treaty partners, which are the sovereign nations, in this case of Treaty 8. Thank you.

Senator Pate: Mr. Norris and Ms. Tenute, do you want to speak about how to engage young people?

Mr. Norris: There is certainly a gap in providing services and funding of resources to urban Indigenous groups and organizations, especially urban Indigenous organizations that serve Indigenous people disconnected from their home territories and their home communities, largely as a result of colonialism. With that comes a level of fear that they are going to be left out of this process.

I would go back to my original statement that any implementation effort needs to allow Indigenous peoples to organize amongst themselves on how they want to address these gaps.

The Chair: Thank you, Mr. Norris.

Senator Hartling: Thank you, Chief Noskey and Chief Badger, for your historical memory in bringing us back to some earlier times and the way things happened, and also for your great information. As has been said before, it's important for us to get a lot of different information and perspectives.

connaître le point de vue des jeunes; la meilleure façon de mobiliser les jeunes Autochtones en milieu urbain à mesure que nous progressons. Merci.

M. Noskey : Merci, madame la sénatrice. Nous nous sommes engagés auprès des ministres fédéraux, des ministres autochtones, en disant que la consultation, et essentiellement un processus ou une relation dans le cadre de la réconciliation, doit se faire avec les signataires du traité de la Couronne impériale, en l'occurrence le Traité n° 8. Nous ne pouvons parler qu'au nom du Traité n° 8.

Nous avons des conseils de jeunes et des comités de jeunes comme organisations du Traité n° 8. Je dis cela, mais c'est à cause de la loi, du processus de réglementation et des politiques de programme que le gouvernement a traité les signataires souverains en vertu du traité comme inférieurs aux municipalités. C'est la raison pour laquelle nos jeunes et nos aînés sont là où ils en sont aujourd'hui. En ce qui concerne le processus des pensionnats, le manque de financement pour leur éducation et aussi l'itinérance au niveau de la nation, essentiellement en vertu du traité, nos aînés ont accepté de la toile pour des tentes comme processus, ce qui serait l'équivalent de logements aujourd'hui au XXI^e siècle. Donc, à cause du manque de logements, à cause de gestionnaires de la pauvreté, c'est essentiellement la raison pour laquelle le Canada choisit d'engager des organisations à l'extérieur du peuple souverain qui a conclu un traité. Il y a donc une façon de se réconcilier, et c'est le processus avec les signataires du traité, qui sont les nations souveraines, en l'occurrence le Traité n° 8. Merci.

La sénatrice Pate : Monsieur Norris, madame Tenute, voulez-vous parler de la façon de mobiliser les jeunes?

M. Norris : Il y a de toute évidence une lacune dans la prestation de services et le financement des ressources pour les groupes et organisations autochtones en milieu urbain, en particulier les organisations autochtones en milieu urbain qui desservent les Autochtones séparés de leurs territoires d'origine et de leurs collectivités d'origine, en grande partie en raison du colonialisme. Cela s'accompagne d'une certaine crainte qu'ils soient exclus du processus.

Je reviens à ma déclaration initiale selon laquelle tout effort de mise en œuvre doit permettre aux peuples autochtones de s'organiser entre eux sur la façon dont ils veulent régler ces lacunes.

Le président : Merci, monsieur Norris.

La sénatrice Hartling : Merci, chef Noskey et chef Badger, de nous avoir rappelé l'histoire et la façon dont les choses se sont déroulées, et de nous avoir fourni d'excellents renseignements. Comme on l'a déjà dit, il est important pour nous d'obtenir beaucoup de renseignements et de points de vue différents.

I also want to thank you, Ms. Tenute and Mr. Norris, for your information on youth. As has been said before, it's very important to have youth voices.

I want to expand a bit on that. You have mentioned some of the issues that youth have experienced. Could you dig into that a little deeper? I'm also looking to see if it's consistent across the country. I think what you have said is that it has provided hope for youth to be engaged, but have we engaged youth across the country? Are the issues consistent across Canada for youth? Thank you.

Ms. Tenute: There is no monolithic approach to youth. The work that we have done at CRE has been more of a smaller sample in relation to some of the bigger engagements that have gone on.

In terms of the issues or what I refer to as the realities that Indigenous youth face, I want to try and defer using any sort of narrative that paints it as that we speak for all Indigenous youth, which we don't. Again, it was just a small sample of which we engaged with.

One of the biggest issues we did see coming forward was around trust and the need for accountability for individuals as you implement the UN declaration, to ensure that they are being held accountable, to ensure it aligns with the principles set out in the declaration.

To touch on earlier points, it's around the need for accessibility and education around these subjects. More often than not, Indigenous youth tend to be brought to these tables and not given the proper consultation to be able to engage and make insightful decisions, and so it's really a matter of creating an accessibility space for folks.

Mr. Norris: I support what was previously said.

I think there needs to be some engagement within the action plan, within implementation, that supports youth voices being at the table. In previous consultation and engagement processes, often Indigenous communities have had a limited ability to bring delegates to these tables. Often bringing a youth is seen as a difficult choice. So providing the space and resources to bring youth into these processes could be of benefit.

Senator Hartling: Thank you very much.

Senator Anderson: My question is for Grand Chief Arthur Noskey. In a news article dated April 20, 2021, you stated that the legislation will hurt more than harm. Can you please explain?

Furthermore, historically, Canadian legislation was used to harm, hinder and colonize, and not help Indigenous people, yet the same process is being used today in the name of reconciliation. Is it fair of the Canadian government to expect

Je tiens également à vous remercier, madame Tenute et monsieur Norris, de vos renseignements sur les jeunes. Comme on l'a déjà dit, il est très important que les jeunes puissent se faire entendre.

J'aimerais creuser un peu plus ce sujet. Vous avez mentionné certains des problèmes que les jeunes ont vécus. Pourriez-vous approfondir un peu cette question? J'essaie aussi de voir si c'est uniforme à l'échelle du pays. Je pense que ce que vous avez dit, c'est que cela a donné de l'espoir aux jeunes de participer, mais avons-nous mobilisé les jeunes partout au pays? Les problèmes sont-ils les mêmes partout au Canada pour les jeunes? Merci.

Mme Tenute : Il n'y a pas d'approche monolithique des jeunes. Dans le travail que nous avons accompli à Échanges Racines Canadiennes, notre échantillon était plus restreint que dans certaines grandes consultations qui ont eu lieu.

En ce qui concerne les enjeux ou ce que j'appelle les réalités que vivent les jeunes Autochtones, je m'abstiendrai d'utiliser une quelconque description qui dirait que nous parlons pour tous les jeunes Autochtones, ce qui n'est pas le cas. Encore une fois, ce n'était qu'un petit échantillon.

L'un des plus grands problèmes que nous avons constatés concernait la confiance et la nécessité de responsabiliser les individus au moment de la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies, afin de les obliger à rendre des comptes, dans le sens des principes énoncés dans la déclaration.

Pour revenir à ce qui a été dit plus tôt, cela concerne le besoin d'accessibilité et d'éducation en ces matières. La plupart du temps, la tendance est que ces jeunes Autochtones sont invités à ces tables et ne sont pas bien consultés pour pouvoir y participer et prendre des décisions éclairées. Il s'agit donc vraiment de créer un espace d'accessibilité.

M. Norris : J'appuie ce qui a été dit précédemment.

Selon moi, la mise en œuvre du plan doit favoriser la participation des jeunes à la table. Lors des consultations, les collectivités autochtones ont souvent eu une capacité limitée d'amener des délégués à ces tables. Souvent, le choix de faire venir un jeune est difficile. Il pourrait donc être avantageux de trouver l'espace et les ressources pour faire participer les jeunes à ces processus.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup.

La sénatrice Anderson : Ma question s'adresse au grand chef Arthur Noskey. Dans un article de journal du 20 avril 2021, vous avez dit que la loi allait faire plus de mal que de tort. Pourriez-vous vous expliquer?

En outre, historiquement, les lois canadiennes ont servi à nuire, à entraver et à coloniser, plutôt qu'à aider les peuples autochtones. Pourtant, on utilise aujourd'hui le même processus au nom de la réconciliation. Est-il normal que le gouvernement

Indigenous people to trust them, given their history with Indigenous people? In your opinion, is there another piece of legislation or a process you would like to see occur to rebuild trust with Indigenous peoples? Should rights or treaty holders be able to opt out of this legislation?

Mr. Noskey: I believe there is. As leaders, we have always recognized our sovereign relationship with the imperial Crown. We are not in a process to break that relationship. We are in a place of realizing reconciliation, basically to see it implemented as understood by our elders.

I believe that that is where engagement needs to happen. We have the technology today such that you don't have to travel through riverways on boats or on horseback. We have the technology, through Zoom, to engage with government representatives and to realize a reconciliation process. However, it seems they are not willing to engage.

I referred earlier to Bill C-92, the Aboriginal child welfare legislation. Now their legislation has to comply with the provincial legislation.

To date, there is a director under the Child Welfare Act of the province that still adopts kids, that still takes kids out of care, out of the nurturing of their parental homes. In saying that, this youth issue will continue until that generation is in their late teens. There is no remedy to resolve it. That's why we want to be at the table, as the sovereign treaty people, to engage in education, in health, in our youth, in our regulations and laws, basically under reconciliation, so that this atrocity does not continue. There are only Band-Aid solutions to date and we don't want it anymore. That's what we're saying. I don't know if I answered your question.

Senator Cotter: Thank you to the presenters. Each of these sessions is a learning experience for me and I very much appreciate it.

My question primarily flows from Senator Stewart Olsen's question but slightly differently.

I think Treaty 8 First Nations' position — as well as some of the other treaty First Nations in the confederacy — has been a concern about the colonial nature of decision making in relation to the rights and entitlements of First Nations people. I think it's fair to say that however this proceeds, at some point we are going to see issues litigated in the courts to try to get an articulated answer to that. I do have the impression that that approach and ultimately a decision, say, by the Supreme Court of Canada is part of that colonial framework.

canadien demande aux peuples autochtones de lui faire confiance, malgré ses rapports passés avec eux? Aimerez-vous voir une autre loi ou un autre processus pour remettre en confiance les peuples autochtones? Les titulaires de droits ou de traités devraient-ils pouvoir se soustraire à ce projet de loi?

M. Noskey : Je crois que oui. En tant que dirigeants, nous avons toujours reconnu notre relation souveraine avec la Couronne impériale. Nous ne sommes pas en train de rompre cette relation. Nous sommes en voie de réaliser la réconciliation, essentiellement de la voir mise en œuvre telle que nos aînés l'ont comprise.

C'est ce que doit viser la consultation. Nous avons aujourd'hui la technologie qui nous évite d'avoir à voyager par les cours d'eau ou à cheval. Avec Zoom, nous avons la technologie pour communiquer avec les représentants du gouvernement et mener un processus de consultation. Par contre, on ne semble pas prêt à engager la consultation.

J'ai parlé plus tôt du projet de loi C-92, la loi sur le bien-être des enfants autochtones. Maintenant, il faut aligner leur loi sur la loi provinciale.

Jusqu'ici, il y a un directeur en vertu de la loi sur la protection de l'enfance de la province qui procède encore à l'adoption des enfants, qui retire encore les enfants de la prise en charge, qui les soustrait à la garde du foyer parental. Cela dit, le problème des jeunes persistera jusqu'à la fin de l'adolescence. Il n'y a pas de solution. C'est pourquoi nous voulons être à la table, en tant que signataires de traités souverains, pour prendre part aux discussions sur l'éducation, la santé, nos jeunes, nos règlements et nos lois, essentiellement dans le cadre de la réconciliation, pour mettre fin à cette atrocité. Il n'y a que des solutions de fortune encore à ce jour, et nous n'en voulons plus. Voilà ce que nous disons. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Le sénateur Cotter : Merci aux témoins. Chacune de ces séances est une expérience d'apprentissage pour moi, une expérience que j'apprécie beaucoup.

Ma question découle principalement de celle de la sénatrice Stewart Olsen, mais elle en diffère un tant soit peu.

Je pense que la position des Premières Nations signataires du Traité n° 8 — et de certaines autres Premières Nations signataires d'un traité au sein de la Confédération — a été une préoccupation au sujet de la nature coloniale de la prise de décisions concernant les droits des peuples autochtones. Je pense qu'il est juste de dire que, peu importe la suite des choses, à un moment donné, ce sont les tribunaux qui auront à donner une réponse raisonnée à tout cela. J'ai bien l'impression que cette approche, qui débouchera, au bout du compte, sur une décision de la Cour suprême du Canada, fait partie de ce cadre colonial.

I'm interested in knowing whether I'm overstating your concerns. If I'm not overstating them, do you suggest other mechanisms by which these issues of disagreement would be ultimately resolved? I think this is mainly for Grand Chief Noskey or Grand Chief Badger. Thanks.

Mr. Noskey: I will say my part and then give Grand Chief Badger the opportunity.

In saying this, I would have a question. I'll answer your question with a question. Do you engage against the imperial Crown in litigation as Canada? Do the provinces engage in litigation against the imperial Crown as Canada, or as states of Canada and Alberta? I do not believe so. So why should we engage in a process, when we had a treaty, an understanding? Even though ours was oral, I believe that it is prime time for truth and reconciliation to come forth in engaging with the numbered treaties.

Mr. Badger: I have pondered this question many times. Maybe we need a world court to give us the proper answer to this treaty question.

Also, for Senator MacDonald, on the Constitution meetings, I remember that at that time, AFN would not even give us a seat to present our sovereign position. That was, what, 1982? And we're still in the same spot again, over and over.

The Chair: Thank you, Grand Chief.

Second round, Senator LaBoucane-Benson.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for Grand Chief Noskey. It's nice to see you again.

Do you think it's possible to preserve the treaty relationship and work on treaty implementation in good faith at the same time as harmonizing the laws of Canada with the UNDRIP articles? Can those two processes be undertaken simultaneously?

Mr. Noskey: I do not believe so. I believe there needs to be an adequate understanding of the treaties. Treaty 8, like I said, it's 121 years. Basically, the colonized people understand that treaty under a colonial mindset. Governments have ruled since that time, under that colonial mindset, that they own the land. They assert their ownership of the land.

However, under the treaty and the oral history of our people, it was shared land with the newcomers. These were the benefits under two sovereign nations making a treaty. These are the agreements under that treaty — which included education, health care, the cows and plows, the canvas for tents — basically as benefiting.

Je voudrais savoir si j'exagère vos préoccupations. Si je n'exagère rien, auriez-vous d'autres mécanismes à proposer pour en finir avec ce différend? Ma question s'adresse principalement au grand chef Noskey ou au grand chef Badger. Merci.

M. Noskey : Je vais dire ce que j'ai à dire, puis je passerai la parole au grand chef Badger.

Cela dit, j'aurais une question à poser. Je vais répondre à votre question par une question. Comme Canada, intéressez-vous des poursuites contre la Couronne impériale? Les provinces intentent-elles des poursuites contre la Couronne impériale en tant que Canada, ou en tant qu'États du Canada et qu'Alberta? Je ne crois pas. Alors pourquoi devrions-nous nous engager dans un processus, alors que nous avons un traité, une entente? Même si la nôtre était orale, je crois qu'il est grand temps de concrétiser la vérité et la réconciliation avec les traités numérotés.

M. Badger : J'ai maintes fois réfléchi à cette question. Il nous faut peut-être un tribunal mondial pour avoir la bonne réponse à cette question sur les traités.

De plus, pour le sénateur MacDonald, au sujet des réunions sur la Constitution, je me rappelle qu'à l'époque l'APN ne nous donnait même pas un siège pour présenter notre position souveraine. C'était, quoi? 1982? Et nous en sommes toujours au même point, encore et toujours.

Le président : Merci, grand chef.

Au deuxième tour maintenant, sénatrice LaBoucane-Benson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse au grand chef Noskey. Je suis heureuse de vous revoir.

Pensez-vous qu'il est possible de préserver la relation découlant des traités et de travailler à leur mise en œuvre de bonne foi tout en harmonisant les lois du Canada avec les articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? Ces deux processus peuvent-ils être menés en parallèle?

M. Noskey : Je ne crois pas. Je crois qu'il faut bien comprendre les traités. Le Traité n° 8, comme je l'ai dit, a 121 ans. Essentiellement, le peuple colonisé comprend ce traité dans une optique coloniale. Fidèles à leur mentalité coloniale, les gouvernements se sont depuis déclarés propriétaires de la terre. Ils affirment leurs propriétés de la terre.

Toutefois, en vertu du traité et selon l'histoire orale de notre peuple, la terre était à partager avec les nouveaux arrivants. Il s'agissait des avantages qu'il y avait à conclure un traité entre deux nations souveraines. Ce sont les accords conclus par traité, qui comprenaient l'éducation, les soins de santé, les vaches et les charrues, la toile pour les tentes, qui en constituaient essentiellement des avantages.

I'll say this as well. Under the treaty there is tax exemption. Treaty 8 is tax exemption. People think the First Nations don't pay taxes. Our understanding is that the imperial Crown does not pay taxes to anybody. That is the sovereign mindset, the understanding of the sovereignty. All our people who share our lands are the ones who contribute to this treaty, but Canada has restricted it to a program based on per capita and even undermined the numbers.

We're saying that reconciliation has to happen with this understanding in place, where these laws and legislation is considered from that perspective, not from people at large who are colonized.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you. I guess my question was around all of the nations with no treaty. We are very lucky here in Alberta. We have Treaty 6, 7 and 8, and we have that agreement that is so important. I agree with you. We're all treaty people. I wonder about the nations with no treaties, where they start.

Mr. Noskey: I believe that, again, it's a process that needs engagement with First Nations. We are a treaty people.

Under Canada's status system, we eventually lose our status or the treaties keep growing. Where is the justice in that? So, again, engagement with the nations.

The Chair: Thank you, Grand Chief. The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today; thank you, Ms. Tenute, Mr. Norris, Grand Chief Noskey, Grand Chief Badger and Ms. Auger.

For our next panel of witnesses, we welcome from the Gwich'in Tribal Council, Ken Kyikavichik, Grand Chief; from the Mohawk Council of Kahnawà:ke, Ross Montour, Chief, and Francis Walsh, Legal Counsel; from Pasqua First Nation, Matthew Peigan, Chief; and from Pimicikamak Okimowin, David Monias, Chief.

Welcome, everyone. Opening remarks of approximately six minutes will be followed by questions from senators for approximately three minutes per senator. The first question will be asked by the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson, and the second question will be asked by the critic of the bill, Senator Patterson.

If senators have a question, they are asked to use the raise hand feature to signal the clerk. Please note that the committee members will be given priority. Any written follow-ups to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

J'ajouterai ceci. Le traité prévoit une exemption fiscale. Le Traité n° 8 accorde une exemption fiscale. On pense que les Premières Nations ne paient pas d'impôts. Nous croyons savoir que la Couronne impériale n'en paie pas non plus. Telle est la mentalité souveraine, la compréhension de la souveraineté. Tous les peuples avec qui nous partageons nos terres sont ceux qui contribuent à ce traité, mais le Canada a limité tout cela à un programme par habitant et a même diminué les chiffres.

Nous disons que la réconciliation doit se faire moyennant la mise en place de cette compréhension, dans la mesure où cette législation est vue dans cette perspective, et non pas par les colonisés en général.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci. Je suppose que ma question portait sur toutes les nations sans traité. Nous avons beaucoup de chance ici en Alberta. Nous avons les traités 6, 7 et 8, et nous avons cet accord qui revêt une si grande importance. Je suis de votre avis. Nous sommes tous des peuples visés par des traités. Qu'en est-il des nations sans traité; où commencent-elles?

M. Noskey : Je crois, encore une fois, que c'est un processus qui demande des consultations avec les Premières Nations. Nous sommes un peuple signataire de traité.

Le système d'inscription des Autochtones au Canada finit par nous faire perdre notre statut ou entraîne une multiplication des traités. Où est la justice dans tout cela? D'où, encore une fois, la consultation avec les nations.

Le président : Merci, grand chef. Le temps réservé à ce groupe de témoins est écoulé. Je tiens à remercier nos témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui; merci, madame Tenute, monsieur Norris, grand chef Noskey, grand chef Badger et madame Auger.

Avec notre prochain groupe de témoins, nous accueillons Ken Kyikavichik, grand chef du Conseil tribal des Gwich'in; Ross Montour, et M^e Francis Walsh, respectivement chef conseiller juridique du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke; Matthew Peigan, chef de la Première Nation Pasqua ; et David Monias, chef de la nation Pimicikamak Okimowin.

Bienvenue à tous. Les observations préliminaires, d'environ six minutes, seront suivies de questions des sénateurs, qui disposeront d'environ trois minutes chacun. La première question sera posée par la sénatrice LaBoucane-Benson, qui parraine le projet de loi, et la deuxième, par le porte-parole de l'opposition pour le projet de loi, le sénateur Patterson.

Les sénateurs qui auraient une question sont priés de signaler leur intention à la greffière en levant la main sur leur écran. Veuillez noter que les membres du comité auront la priorité. On voudra bien remettre tout suivi écrit aux questions à la greffière, pour le 30 mai 2021 au plus tard.

Committee staff will advise me via text when 10 seconds are left for witnesses' opening remarks, and for questions and answers. I will do a 10-second visual countdown using both hands, and when the time reaches zero, I will advise that the time has been completed.

I wish to invite Grand Chief Kyikavichik to begin his opening remarks.

Ken Kyikavichik, Grand Chief, Gwich'in Tribal Council: Good afternoon, Mr. Chair and senators. I was elected only last September, and I am here speaking on behalf of the over 3,500 participants to our Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement that we signed with Canada back in 1992.

It is my honour to be here speaking with you with respect to this milestone legislation in Canada's history. For us as Gwich'in, some of the core principles of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the UN declaration for short, include the following: one, recognition and affirmation; two, the principles of free, prior and informed consent, or FPIC as it is more commonly known; three, the right to conservation and protection of the environment, and; four, improvement of economic and social conditions.

First, on recognition and affirmation, I would be remiss if I did not acknowledge Treaty 11 in the Northwest Territories. On July 2, 1921, in Fort McPherson, Treaty 11 was signed by my great-grandfather, Chief Johnny Kyikavichik, who was a headman at the time of signing, along with other Tetlit Gwich'in leadership, such as Chief Julius Salu and Headmen Abraham Francis and Andrew Kunnizzi. The Gwich'in were also represented in the signing of Treaty 11 by the Gwichya Gwich'in leadership of Chief Paul Niditchie and Fabien Lalou, two days earlier, on July 26, 1921.

We acknowledge that we approach the centennial of the signing of Treaty 11, which is an integral document between our respective nations and forms the basis of our modern day treaty. Articles 4 and 37, specifically, are the basis of our relationship.

We are pleased that we continue our discussions with Canada and the Government of the Northwest Territories on our efforts to develop our Gwich'in government. These talks have been ongoing for over 24 years, and it is our hope that in the years to come, we will be able to execute upon the commitments made in Articles 3 and 4 for our Gwich'in people of the Northwest Territories.

Second, Articles 19, 26 and 32 speak to the requirement for any developments within our Gwich'in settlement region in the Northwest Territories and Yukon to be consulted and approved by our Gwich'in people and communities. To be clear, our

Le personnel me préviendra par message texte 10 secondes avant la fin des remarques préliminaires des témoins, ainsi que des questions et réponses. Je ferai un compte à rebours visuel de 10 secondes avec mes deux mains, et vous indiquerai que votre temps est écoulé lorsque ce sera le cas.

J'invite le grand chef Kyikavichik à commencer sa déclaration préliminaire.

Ken Kyikavichik, grand chef, Conseil tribal des Gwich'in : Bonjour, monsieur le président et honorables sénateurs. J'ai été élu en septembre dernier seulement, et je suis là pour vous parler au nom des plus des 3 500 participants à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in que nous avons conclue avec le Canada en 1992.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au sujet de ce projet de loi marquant de l'histoire du Canada. Pour nous, Gwich'in, certains des principes fondamentaux de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la déclaration des Nations unies, en bref, sont : premièrement, la reconnaissance et l'affirmation; deuxièmement, les principes de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, le CPLCC; troisièmement, le droit à la conservation et à la protection de l'environnement; et quatrièmement, l'amélioration des conditions économiques et sociales.

Premièrement, en ce qui concerne la reconnaissance et l'affirmation, je m'en voudrais de ne pas citer le Traité n° 11 dans les Territoires du Nord-Ouest. Le 2 juillet 1921, à Fort McPherson, le Traité n° 11 a été signé par mon arrière-grand-père, le chef Johnny Kyikavichik, qui était notable lors de la signature, avec d'autres dirigeants gwich'in tetlit, comme le chef Julius Salu et les notables Abraham Francis et Andrew Kunnizzi. Les Gwich'in étaient aussi représentés lors de la signature du Traité n° 11 par les dirigeants des Gwichya Gwich'in, soit le chef Paul Niditchie et Fabien Lalou, deux jours plus tôt, le 26 juillet 1921.

Ce sera bientôt le centenaire de la signature du Traité n° 11, un document intégral entre nos nations respectives, qui forme la base de notre traité moderne. Les articles 4 et 37, plus particulièrement, constituent le fondement de notre relation.

Nous sommes heureux de poursuivre nos discussions avec le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre des efforts que nous faisons pour développer notre gouvernement gwich'in. Ces pourparlers se poursuivent depuis plus de 24 ans, et nous espérons être en mesure, dans les années à venir, de donner suite aux engagements pris aux articles 3 et 4 pour notre peuple gwich'in des Territoires du Nord-Ouest.

En second lieu, les articles 19, 26 et 32 portent sur l'obligation de soumettre à la consultation tout développement au sein de la région d'établissement dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon et de le faire approuver par notre peuple et

expectation is that FPIC does not constitute a veto but rather shared decision making over any developments in our area.

Third, for us as Gwich'in, the protection of lands, water, air and resources, such as the Porcupine caribou herd, are non-negotiable. Our efforts over the past 30 years to protect the birthing grounds of the Porcupine caribou herd in Alaska have been a galvanizing experience for us.

We are not anti-development people, however, there are some proposed developments that bear much too high an environmental risk. Oil and gas development on the coastal plain of the Arctic National Wildlife Refuge in Alaska is one of these high-risk developments. We recognize that this is also an international issue for Canada, and we have been pleased to see the resounding support that we have received from the federal government and financial institutions in our efforts to protect this sacred area.

Third, sadly, like many other First Nations and Inuit communities in Northern and remote regions, our Gwich'in community suffers from critical infrastructure issues around housing, clean drinking water and access to acceptable building materials such as aggregate and lumber. Housing, for example, is the number one critical infrastructure issue in our communities, followed closely by the lack of acceptable engineering and technical support to construct the homes and communities we require.

In closing, it is unfortunate that it has taken Canada almost 14 years to adopt what was developed back in 2007 and is now universally recognized as the international standard for sovereign governments to follow. Perhaps this is a sign of the need to implement Articles 1 and 2, which speak to the enjoyment of all human rights and the freedom from discrimination for Indigenous peoples.

I am ashamed to say that this country of Canada has a long way to go in removing discrimination of Indigenous peoples from its institutions, particularly in the areas of justice, child and family services, social assistance, corrections and economic development.

Earlier this month, we filed a Statement of Claim against the Department of Justice Canada for their handling of the case of the late Edward "Eddie" Snowshoe, a 24-year-old Gwich'in man who died in solitary confinement in the Edmonton Institution in Alberta in August 2010. For over 160 days, young Eddie was in self-isolation, where he ultimately hanged himself, despite repeated red flags that should have indicated to corrections staff

nos collectivités gwich'in. Pour être clair, nous nous attendons que le CPLCC ne constitue pas un droit de veto, mais plutôt une prise de décisions partagée sur tous les développements dans notre région.

Troisièmement, pour nous, Gwich'in, la protection de la terre, de l'eau, de l'air et des ressources, comme la harde de caribous de la Porcupine, n'est pas négociable. Les efforts que nous avons déployés ces 30 dernières années pour protéger les aires de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine en Alaska nous ont galvanisés.

Nous ne sommes pas contre le développement, mais certains projets de développement comportent un risque environnemental énorme. L'exploitation pétrolière et gazière dans la plaine côtière du Refuge faunique national de l'Arctique en Alaska est l'un de ces projets à haut risque. Nous reconnaissons qu'il s'agit également d'un enjeu international pour le Canada, et nous sommes heureux de l'appui retentissant que nous avons eu du gouvernement fédéral et des institutions financières pour nos efforts de protection de cette aire sacrée.

Troisièmement, comme bien d'autres collectivités inuites et des Premières Nations dans les régions éloignées et du Nord, notre collectivité gwich'in souffre malheureusement de problèmes d'infrastructure critiques liés au logement, à l'eau potable et à l'accès à des matériaux de construction acceptables, comme les agrégats et le bois d'œuvre. Le logement, par exemple, est le principal problème d'infrastructure dans nos collectivités, suivi de près par le manque de soutien technique et d'ingénierie acceptable pour construire les maisons et les collectivités dont nous avons besoin.

En conclusion, il est malheureux qu'il ait fallu près de 14 ans au Canada pour adopter la déclaration élaborée en 2007, qui est désormais reconnue universellement comme norme internationale à suivre par les gouvernements souverains. C'est peut-être un signe de la nécessité de mettre en œuvre les articles 1 et 2, qui traitent de la jouissance de tous les droits de la personne et de la protection des peuples autochtones contre la discrimination.

J'ai honte de dire que notre pays, le Canada, a beaucoup de chemin à parcourir pour éliminer la discrimination des peuples autochtones dans ses institutions, en particulier dans les domaines de la justice, des services à l'enfance et à la famille, de l'aide sociale, des services correctionnels et du développement économique.

Au début du mois, nous avons déposé une demande introductive d'instance contre le ministère de la Justice du Canada pour la façon dont il a traité l'affaire du regretté Edward « Eddie » Snowshoe, un Gwich'in de 24 ans mort en confinement solitaire à l'établissement d'Edmonton, en Alberta, en août 2010. Pendant plus de 160 jours, le jeune Eddie s'est trouvé en isolement, où il a fini par se pendre, malgré

that his suicide was imminent and his mental health was at risk. For this, we are seeking an apology and compensation from Canada.

That is just one of the many examples of how the multitude of pandemics, the Canadian residential school system and the removal of our traditional ways of life — by relocating a proud independent people into municipal communities — have resulted in the loss of too many of our Gwich'in people while eroding our culture, language, economy and values.

Senators, the UN declaration is simply a document. Bill C-15's approval would be a great step forward, and I thank the government and ministers for the legislation. However, success will be measured in its implementation. The real test of sustainability will be the shift in approach in policy that is required by the Canadian government. If we continue to see a bureaucracy that does not understand or comprehend the UN declaration, then we will be no further ahead.

Thank you for your time and the opportunity to present today.

The Chair: Thank you, Grand Chief. Chief Montour.

Ross Montour, Chief, Mohawk Council of Kahnawà:ke: Thank you for hearing our words. My name is Ross Montour, and I am elected *Ratsénhaïenhs* of the Mohawk Council of Kahnawà:ke.

The MCK does not support Bill C-15 in its current form. Essential amendments are still required to make the bill acceptable. The MCK's position aligns with the position stated in the AFNQL's motion, unanimously adopted February 26, 2021. Bill C-15 does not implement UNDRIP.

During an engagement session on October 29, Canada's representatives acknowledged that the legislative proposal does not implement UNDRIP in Canadian law. This is concerning because there is an incompatibility between the rights prescribed by UNDRIP and section 35 of the Constitution Act, 1982.

While we have heard some witnesses before this committee express great confidence in recent Supreme Court decisions, our views are far more nuanced and critical. Wins before the court often contain serious limitations or caveats. Despite some form of recognition of Aboriginal rights and title, there has been relatively little change on the ground. Very few modern treaties and agreements have been reached, treaties continue to be violated, socio-economic disparities persist, development of

des signaux d'alarme répétés qui auraient dû indiquer au personnel correctionnel que son suicide était imminent et que sa santé mentale était à risque. Pour cela, nous réclamons des excuses et une indemnisation au Canada.

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres de la façon dont la multitude de pandémies, le système canadien des pensionnats et l'élimination de nos modes de vie traditionnels — par la relocalisation d'un peuple fier et indépendant dans les collectivités municipales — ont entraîné la perte d'un trop grand nombre de nos Gwich'in tout en érodant notre culture, notre langue, notre économie et nos valeurs.

Honorables sénateurs, la déclaration des Nations unies n'est qu'un document. L'adoption du projet de loi C-15 serait un grand pas en avant, et je remercie le gouvernement et les ministres de cette mesure. Cependant, le succès se mesurera dans sa mise en œuvre. Le véritable test de la durabilité sera le changement d'approche de la politique requise du gouvernement canadien. Si nous maintenons une bureaucratie qui ne comprend rien à la déclaration des Nations unies, nous ne serons pas plus avancés.

Je vous remercie du temps et de l'occasion que vous m'avez donnés pour témoigner aujourd'hui.

Le président : Merci, grand chef. Au tour du chef Montour.

Ross Montour, chef, Conseil des Mohawk de Kahnawà:ke : Merci de nous écouter. Je m'appelle Ross Montour, et suis *ratsénhaïenhs* élu du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke, le CMK.

Le CMK n'appuie pas le projet de loi C-15 dans sa forme actuelle. Il faut encore des amendements essentiels pour le rendre acceptable. La position du CMK s'aligne sur la position énoncée dans la motion de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, APNQL, adoptée à l'unanimité le 26 février 2021. Le projet de loi C-15 ne met pas en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA.

Au cours d'une séance de consultation le 29 octobre, les représentants du Canada ont reconnu que la proposition législative ne met pas en œuvre la DNUDPA dans le droit canadien. C'est inquiétant parce qu'il y a incompatibilité entre les droits prescrits par la DNUDPA et l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Certes, nous avons entendu des témoins vous exprimer toute leur confiance dans les récentes décisions de la Cour suprême, mais nos vues sont beaucoup plus nuancées et critiques. Les victoires remportées devant la cour comportent souvent de sérieuses limitations ou mises en garde. Malgré une certaine forme de reconnaissance des droits et des titres ancestraux, il y a eu relativement peu de changements sur le terrain. Très peu de traités et d'accords modernes ont été conclus, les traités

Indigenous lands continues almost unabated and our people still disproportionately suffer from violence and discrimination.

MCK attributes part of the responsibility for this to the problematic foundations established by the courts in their interpretation of section 35. As explained by Indigenous legal scholars, the common law interpretation of section 35 is heavily based on: the Doctrine of Discovery, including the imposition of Crown sovereignty over Indigenous peoples, including self-government rights; disregarding Indigenous laws and legal traditions; establishing that the Crown has ultimate title to land; the burden of proof imposed on Indigenous peoples to establish their rights, and; the racist, frozen-in-time Van der Peet test.

For MCK, the promise of UNDRIP includes ensuring that the common law interpretation of section 35 evolves in accordance with the minimum international human rights standards of UNDRIP, including a clear, binding repudiation of the Doctrine of Discovery.

However, we are concerned that the combined effect of the lack of clear wording to ensure the application of UNDRIP to the laws of Canada, and the wording of section 2(2) of Bill C-15, could be interpreted as upholding and not derogating from the current problematic interpretations of section 35.

Therefore, we insist on the following three amendments to Bill C-15: Section 2(2) must be amended. Wording should be taken from Article 45 of UNDRIP rather than using the standard non-derogation wording used for domestic federal legislation. A provision must be added to the body of the law that states that the laws of Canada, including section 35, must be interpreted in accordance with the rights and principles set out in the declaration. Lastly, a provision must be added to the body of the law that affirms the repudiation of the application of the Doctrine of Discovery in Canadian law. An effort was made to address our concerns through the enhancement of the bill's preamble. However, it is problematic that the operative provisions of the legislation do not reflect the scope of the lofty preamble.

continuent d'être violés, les disparités socioéconomiques persistent, le développement des terres autochtones se poursuit presque sans relâche et notre peuple souffre encore de façon disproportionnée de violence et de discrimination.

Le CMK attribue une part de la responsabilité aux fondements problématiques établis par les tribunaux dans leur interprétation de l'article 35. Comme l'ont expliqué les juristes autochtones, l'interprétation de common law de l'article 35 s'appuie sur : la doctrine de la découverte, y compris l'imposition de la souveraineté de la Couronne sur les peuples autochtones, notamment les droits à l'autonomie gouvernementale; le non-respect des lois et des traditions juridiques autochtones; la reconnaissance du fait que la Couronne a le titre de propriété ultime sur la terre; le fardeau de la preuve imposé aux Autochtones pour faire reconnaître leurs droits; et le test raciste et figé dans le temps de Van der Peet.

Pour le CMK, la promesse de la DNUDPA consiste notamment à veiller à ce que l'interprétation de l'article 35 en common law évolue dans le sens des normes internationales minimales relatives aux droits de la personne contenues de la DNUDPA, y compris une répudiation claire et contraignante de la doctrine de la découverte.

Toutefois, nous craignons que l'effet combiné de l'absence de libellé clair pour assurer l'application de la DNUDPA aux lois du Canada, et le libellé du paragraphe 2(2) du projet de loi C-15, puissent être interprétés comme la confirmation des interprétations problématiques actuelles de l'article 35, plutôt que comme une dérogation à ces interprétations.

Nous insistons donc sur les trois amendements suivants au projet de loi C-15 : il faut modifier le paragraphe 2(2). On devrait tirer le libellé de l'article 45 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones plutôt que d'utiliser le libellé normalisé de non-dérogation utilisé dans les lois fédérales nationales. Une disposition doit être ajoutée au corps de la loi qui stipule que les dispositions législatives au Canada, y compris l'article 35, doivent être interprétées en conformité avec les droits et principes énoncés dans la déclaration. Enfin, il faut ajouter dans le corps de la loi une disposition qui confirme le rejet de l'application de la doctrine de la découverte dans le droit canadien. On a tenté de répondre à nos préoccupations en améliorant le préambule du projet de loi. Cependant, il est problématique que les dispositions d'application de la loi ne reflètent pas la portée du préambule ambitieux.

The MCK has heard supporters of the bill dispute this concern by arguing that preambles serve an important interpretive function. However, we refute this and believe that comments made by Professor Roach apply to Bill C-15 when he speaks of expansive preambles that are:

. . . a means of overselling the legislation that will quickly generate disappointment and cynicism or as an attempt to achieve a consensus at such a high level of abstraction that it will quickly break down when anyone tries to apply the legislation.

We want to take a moment to address concerns about FPIC. FPIC is nothing new, and opposing it is discriminatory. In accordance with the Two Row Treaty relationship, Mohawk jurisdiction continues to apply independently and in parallel to the Crown. Two Row consists of two rows of purple beads separated by three rows of white. The white symbolizes the river of life or the land that we all now share. The two purple rows symbolize the Haudenosaunee and the Europeans travelling side by side, never interfering with each other's journey. Haudenosaunee treaties with the Crown, including the Treaty of Niagara and the corresponding royal proclamation, were based on these principles and Haudenosaunee legal tradition.

Our treaties are a historic illustration of FPIC. While the Crown fails to live up to these treaty obligations, the notion of FPIC is nothing new, nor radical. Nor should we think that the dreaded vetoes are not part of the modern legal landscape already. For example, Quebec legislation provides municipalities with veto power over mining development within their territories. It is discriminatory to advance that Indigenous governments are incapable of exercising authority that legislators afford to municipalities.

We would also address the concerns that have been expressed by many participants about not wanting to miss this opportunity to pass UNDRIP legislation. It is Canada that must bear the burden of urgency to act, due to its inaction on UNDRIP. Indigenous peoples should not be the ones to compromise or accept weak implementing legislation because of urgency. The Senate should recommend the enhancements suggested by the Mohawk Council, the AFNQL and other witnesses before this committee, and Canada should bear the burden of ensuring the timely adoption of an effective amended bill. [*Indigenous language spoken*]. Thank you very much.

Le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke a entendu des partisans du projet de loi contester cette préoccupation en soutenant que les préambules jouent un rôle important dans l'interprétation. Cependant, nous réfutons cette affirmation et nous croyons que les commentaires du professeur Roach sont pertinents dans le contexte du projet de loi C-15 lorsqu'il parle de préambules expansifs qui sont :

[...] un moyen de faire une promotion exagérée d'un projet de loi qui suscitera rapidement la déception et le cynisme ou une tentative d'obtenir un consensus à un niveau d'abstraction tellement élevé qu'il s'effratera rapidement lorsque viendra le moment d'appliquer la loi.

Nous voulons prendre un moment pour répondre aux préoccupations au sujet du consentement libre, préalable et éclairé. Il ne s'agit pas d'une notion nouvelle, et le fait de s'y opposer est discriminatoire. Conformément à la relation découlant du traité à deux rangs, la compétence des Mohawks continue de s'appliquer indépendamment et parallèlement à celle de la Couronne. Les deux rangs sont deux rangs de perles violettes séparées par trois rangées de perles blanches. Le blanc symbolise la rivière de la vie ou la terre que nous partageons tous aujourd'hui. Les deux rangs violets symbolisent les Haudenosaunee et les Européens voyageant côte à côte, sans jamais interférer avec le voyage de l'autre. Les traités des Haudenosaunee avec la Couronne, y compris le Traité de Niagara et la proclamation royale correspondante, étaient fondés sur ces principes et la tradition juridique des Haudenosaunee.

Nos traités sont une illustration historique du consentement libre, préalable et éclairé. Bien que la Couronne ne respecte pas les obligations en découlant, la notion de consentement libre, préalable et éclairé n'est ni nouvelle ni radicale. Il ne faut pas non plus penser que les redoutés vetos ne font pas déjà partie du paysage juridique moderne. Par exemple, la loi québécoise donne aux municipalités un droit de veto sur l'exploitation minière sur leur territoire. Il est discriminatoire de prétendre que les gouvernements autochtones sont incapables d'exercer les pouvoirs que les législateurs accordent aux municipalités.

Nous voulons également donner suite aux préoccupations exprimées par de nombreux participants qui ne veulent pas rater cette occasion d'adopter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est le Canada qui doit assumer le fardeau de l'urgence d'agir découlant de son inaction à l'égard de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ce ne sont pas les peuples autochtones qui devraient faire des compromis ou accepter une loi de mise en œuvre comportant des lacunes en raison de l'urgence de la situation. Le Sénat devrait recommander les améliorations suggérées par le Conseil des Mohawks, l'Assemblée

The Chair: Thank you very much, chief. I would like to welcome Chief Peigan for his opening remarks.

Matthew Peigan, Chief, Pasqua First Nation: Thank you, Mr. Chair, and good afternoon to each and every one of you. It is a pleasure to be allowed to present to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples pertaining to Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

I am presenting to the honourable committee members from my nation, which is the Pasqua First Nation in Treaty 4 territory, entered into by Chief Paskwa and representatives of the Crown on September 15, 1874.

Before I begin, let me be clear that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples does not replace sacred treaties made between Indigenous nations and representatives of the Crown. The Crown's sacred obligations — treaty obligations entered into before the Creator — can never be taken away or extinguished.

The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Article 37 reaffirms this. It states that “Indigenous peoples have the right to the recognition, observance and enforcement of treaties . . .” and that nothing in this declaration may be interpreted as diminishing or eliminating our rights.

In September 2007, the United Nations passed the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples that we know as UNDRIP. Since this time, there have been many Indigenous nations, individuals, and groups that have called on all federal political parties and the Senate to adopt and give recognition to this critically important document crafted by the United Nations.

Pasqua's elders have always instilled in us that our treaties are international and they have to be addressed at the United Nations. The UNDRIP is a statement of those nation states, reaffirming the rights that we've always had and that we possess into time immemorial.

The Truth and Reconciliation Commission of Canada and the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls both called for federal action to implement the declaration. The Truth and Reconciliation Commission of Canada report stated:

des Premières Nations du Québec et du Labrador et d'autres témoins qui ont comparu devant le comité, et le Canada devrait assumer le fardeau de l'adoption rapide d'un projet de loi modifié efficace. [*Mots prononcés dans une langue autochtone*]. Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, chef. Je souhaite la bienvenue au chef Peigan pour sa déclaration préliminaire.

Matthew Peigan, chef, Première Nation Pasqua : Merci, monsieur le président, et bonjour à chacun d'entre vous. Je suis heureux d'avoir l'occasion de témoigner devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones au sujet du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Je m'adresse aux honorables membres du comité à partir du territoire de ma nation, c'est-à-dire la Première Nation Pasqua, le territoire visé par le Traité n° 4, conclu par le chef Paskwa et des représentants de la Couronne, le 15 septembre 1874.

Avant de commencer, je tiens à préciser que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ne remplace pas les traités sacrés conclus entre les nations autochtones et les représentants de la Couronne. Les obligations sacrées de la Couronne, les obligations découlant de traités conclus devant le Créateur, ne peuvent jamais être supprimées ou éteintes.

L'article 37 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones le réaffirme. « Les peuples autochtones ont droit à ce que les traités [...] soient reconnus et effectivement appliqués [...] » et aucune disposition de cette déclaration ne peut être interprétée de manière à diminuer ou à nier nos droits.

En septembre 2007, les Nations unies ont adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, que nous citons souvent en utilisant son acronyme DNUDPA. Depuis, de nombreuses nations, personnes et groupes autochtones ont demandé à tous les partis politiques fédéraux et au Sénat d'adopter et de reconnaître ce document d'une importance cruciale qui a été élaboré par les Nations unies.

Les aînés de la Première Nation Pasqua nous ont toujours inculqué que nos traités sont internationaux et qu'ils relèvent des Nations unies. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est une déclaration de ces États-nations, qui réaffirme les droits que nous avons toujours eus et que nous possédons depuis des temps immémoriaux.

Dans le cadre de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, il a été demandé que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour mettre en œuvre la déclaration. Le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada dit ceci :

The Commission therefore believes that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is the appropriate framework for reconciliation in twenty-first-century Canada.

Page 190 of the summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada stated this. Also in the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls report, it mentions Article 3, Article 4; the right to self-determination by our peoples.

Since 2007, we have had nations asking the government, requesting, enforcing the government to recognize UNDRIP. This government has recognized UNDRIP, is now incorporating it, working on putting it into Canadian law. And again, let me be clear. It is not replacing treaties.

I also want to commend Mr. Romeo Saganash for bringing attention to UNDRIP with the introduction of his private member's bill, Bill C-262. Unfortunately, Mr. Chair and honourable committee, it was at this stage that his bill failed.

It is now almost 14 years since we first heard of UNDRIP, in 2007. At that time, UNDRIP was recognized and endorsed at the United Nations. It is finally time that all federal political parties and the Senate accept this very crucial piece of legislation; legislation that will have Canadian law align with the articles set forth in UNDRIP — not determining, not defining treaty. It is legislation that will build bridges, partnerships and reconciliation with Indigenous peoples.

Again, the bill will require the federal government to conduct a review of federal laws and policy with First Nations to ensure they are in line with the minimum human rights standards of the declaration. Second, Bill C-15 requires Canada to work with First Nations, Indigenous nations, to develop an action plan for implementation.

This means that Canada will be required, by its own law, to support First Nations' priorities, to support our inherent and treaty rights, and to end policy approaches of extinguishment, denial or delay. This is essential to improving the well-being of our citizens and nations.

Canada has committed, through the first and second readings, to changing very important aspects of the bill: the Doctrine of Discovery, *terra nullius* and systemic racism. I ask and urge

Voilà pourquoi la Commission croit que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est le cadre approprié sur lequel devrait reposer la réconciliation dans un pays bien ancré dans le XXI^e siècle comme l'est le Canada.

C'est ce qu'on peut lire à la page 210 du résumé du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Pour ce qui est du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, il mentionne l'article 3, l'article 4, le droit à l'autodétermination de nos peuples.

Depuis 2007, des nations demandent au gouvernement de reconnaître la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement l'a reconnue et il est en train de l'intégrer aux lois canadiennes. Permettez-moi d'être clair, toutefois, cela ne remplace pas les traités.

Je tiens également à féliciter M. Romeo Saganash d'avoir attiré l'attention sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en présentant son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-262. Malheureusement, monsieur le président et honorables membres du comité, c'est à cette étape que son projet de loi a échoué.

Il y a maintenant près de 14 ans que nous avons entendu parler pour la première fois de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, soit en 2007. C'est à ce moment-là qu'elle a été reconnue et appuyée par les Nations unies. Il est enfin temps que tous les partis politiques fédéraux et le Sénat acceptent cette mesure législative cruciale, une mesure législative qui harmonisera la loi canadienne avec les articles énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, sans déterminer ou définir les traités. Il s'agit d'une loi qui permettra d'établir des ponts et des partenariats avec les peuples autochtones et d'assurer la réconciliation.

Encore une fois, le projet de loi obligera le gouvernement fédéral à examiner les lois et les politiques fédérales avec les Premières Nations pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes minimales en matière de droits de la personne de la déclaration. De plus, le projet de loi C-15 exige que le Canada travaille avec les Premières Nations, les nations autochtones, pour élaborer un plan d'action en vue de sa mise en œuvre.

Cela signifie que le Canada sera tenu, en vertu de sa propre loi, d'appuyer les priorités des Premières Nations, d'appuyer nos droits inhérents et issus de traités et de mettre fin aux approches stratégiques d'extinction, de déni ou de report. Cette démarche est essentielle pour améliorer le bien-être de nos citoyens et de nos nations.

Le Canada s'est engagé, aux étapes de la première et de la deuxième lectures, à modifier des aspects très importants du projet de loi, soit la doctrine de la découverte, la *terra nullius* et

the Senate not to repeat history. I urge the Senate and this committee to pass this bill in its current form. That window of opportunity is closing, and we must act honourably in a way that would allow Indigenous nations to set the path forward to determine their future.

That is what we have to do today, to the honourable committee.

At this time, I would like to thank the honourable Senate for allowing me time to present to you today. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you, Chief Peigan. Now for his opening remarks, Chief Monias.

David Monias, Chief, Pimicikamak Okimowin: [*Indigenous language spoken*].

To speak to you in my language; thank you. Hello, *Tansi*, good afternoon. I am David Monias, chief of the sovereign nation of Pimicikamak, also known as the Cross Lake Band of Indians. We have entered into Treaty No. 5, and we also have the modern-day treaty of the Northern Flood Agreement.

It is my responsibility and duty of Pimicikamak, as well, to protect the lands and waters and to protect the Indigenous, treaty and human rights of the citizens of Pimicikamak. It is in this capacity that I am pleased to share our comments with the committee about Bill C-15, An Act respecting the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Pimicikamak has supported UNDRIP during its development and its presentation to the United Nations General Assembly on September 12, 2007. Pimicikamak actively worked alongside the First Nations in Canada and internationally to urge Canada to endorse UNDRIP without reservation or qualification, which Canada eventually did on May 10, 2016. Pimicikamak says that the principles of UNDRIP are consistent with the exercise of Pimicikamak sovereignty and authority. Amending Bill C-15 to make UNDRIP enforceable in Canada is an important step toward reconciliation. Amending Bill C-15 to make UNDRIP enforceable in Canada will create another path toward the practical recognition, affirmation and protection of the rights of Pimicikamak.

Pimicikamak is affiliated with the Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., and I serve on the Executive Council of Chiefs. We actively participated in the development of MKO's

le racism systémique. Je demande au Sénat de ne pas répéter l'histoire. J'exhorte le Sénat et le comité à adopter le projet de loi dans sa forme actuelle. Cette occasion unique est en train de nous échapper, et nous devons agir honorablement de manière à permettre aux nations autochtones de tracer la voie à suivre pour déterminer leur avenir.

C'est maintenant que nous devons agir.

J'aimerais maintenant remercier l'honorable Sénat de m'avoir donné le temps de m'adresser à vous aujourd'hui. *Meegwetch*.

Le président : Merci, chef Peigan. Nous allons maintenant entendre le chef Monias pour sa déclaration préliminaire.

David Monias, chef, Pimicikamak Okimowin : [*Mots prononcés dans une langue autochtone*].

Cela signifie merci dans ma langue. Bonjour, *Tansi*. Je suis David Monias, chef de la nation souveraine de Pimicikamak, aussi connue sous le nom de bande indienne de Cross Lake. Nous avons conclu le Traité n° 5 et nous adhérons aussi au traité moderne de la Convention sur l'inondation des terres du Nord.

Il est également de ma responsabilité et de mon devoir de Pimicikamak de protéger les terres et les eaux, ainsi que les droits autochtones, les droits issus de traités et les droits de la personne des citoyens de la Première Nation Pimicikamak. C'est à ce titre que je suis heureux de faire part de nos commentaires au comité au sujet du projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La Première Nation Pimicikamak a appuyé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au cours de son élaboration et lors de sa présentation à l'Assemblée générale des Nations unies, le 12 septembre 2007. Elle a travaillé activement aux côtés des Premières Nations au Canada et à l'étranger pour exhorter le Canada à appuyer sans réserve la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ce que le Canada a fini par faire, le 10 mai 2016. La Première Nation Pimicikamak affirme que les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones sont conformes à l'exercice de sa souveraineté et de son autorité. La modification du projet de loi C-15 pour rendre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones exécutoire au Canada est une étape importante vers la réconciliation. La modification du projet de loi C-15 pour rendre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones applicable au Canada ouvrira une nouvelle voie vers la reconnaissance pratique, l'affirmation et la protection des droits de la Première Nation Pimicikamak.

La Première Nation Pimicikamak est affiliée à Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., MKO, et je siège au Conseil exécutif des chefs. Nous avons participé activement à

position on Bill C-15. I will now reiterate and expand on elements of the submission to this committee that was presented by the Grand Chief.

A question asked by many citizens of Pimicikamak is whether UNDRIP is enforceable in Canada. The answer is no. A further question asked by many citizens of Pimicikamak is if Bill C-15 will make UNDRIP enforceable in Canada? The answer is no. The citizens of Pimicikamak want to know and ask me if Bill C-15 can be amended to make UNDRIP enforceable in Canada, and the answer is yes.

As did MKO, Pimicikamak is proposing amendments to Bill C-15 to make UNDRIP enforceable in Canada. A question being asked of presenters by this committee is whether Bill C-15, without further amendments, is better than nothing. The answer is no. As I explained in my presentation on the theme of making UNDRIP enforceable in Canada, which was delivered on March 25, 2021, to the participants in the webinar on Bill C-15 organized by the Assembly of Manitoba Chiefs:

The central objective in making the principles of UNDRIP enforceable in Canada is to turn the legal and constitutional paradigm around 180 degrees . . .

. . . by having mining companies and forestry companies and energy companies take Canada to court over actions taken by government to recognize, affirm and protect Indigenous rights. . .

. . . instead of the current and historic paradigm in which First Nations endlessly take Canada to court for failing to take actions to recognize, affirm and protect Indigenous rights. . .

I ask the committee to carefully reflect on this essential paradigm shift in the Crown-First Nations relationship that will result from acceptance of the Pimicikamak amendments to Bill C-15. This shift is necessary because Canada has consistently failed to make day-to-day administrative decisions that practically enforce the rights recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act, 1982, and which are upheld by courts.

Imagine the principles of UNDRIP being read into all federal laws and regulations. Whether or not the provisions of these laws have yet been amended to take UNDRIP into account, imagine

l'élaboration de la position de MKO sur le projet de loi C-15. Je vais maintenant revenir sur certains éléments du mémoire présenté au comité par le grand chef.

De nombreux citoyens de la Première Nation Pimicikamak se demandent si la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est applicable au Canada. La réponse est non. De nombreux citoyens de la Première Nation Pimicikamak se demandent également si le projet de loi C-15 rendra la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones exécutoire au Canada. La réponse est non. Les citoyens de la Première Nation Pimicikamak veulent savoir si le projet de loi C-15 peut être modifié pour rendre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones exécutoire au Canada, et la réponse est oui.

Tout comme le MKO, la Première Nation Pimicikamak propose des amendements au projet de loi C-15 pour rendre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones exécutoire au Canada. Dans le cadre des travaux du comité, on a demandé aux témoins si le projet de loi C-15, sans autres amendements, est mieux que rien. La réponse est non. Comme je l'ai expliqué dans mon exposé sur le thème de l'application de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au Canada, qui a été présenté le 25 mars 2021 aux participants au webinaire sur le projet de loi C-15 organisé par l'Assemblée des chefs du Manitoba :

L'objectif au centre de l'application des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au Canada est de modifier en profondeur le paradigme juridique et constitutionnel [...]

[...] en demandant aux sociétés minières, forestières et énergétiques de poursuivre le Canada devant les tribunaux au sujet des mesures prises par le gouvernement pour reconnaître, affirmer et protéger les droits des Autochtones.

[...] au lieu du paradigme actuel et historique selon lequel les Premières Nations traînent sans cesse le Canada devant les tribunaux pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour reconnaître, affirmer et protéger les droits des Autochtones [...]

Je demande au comité de réfléchir attentivement à ce changement de paradigme essentiel dans la relation entre la Couronne et les Premières Nations qui résultera de l'acceptation des amendements de la Première Nation Pimicikamak au projet de loi C-15. Ce changement est nécessaire parce que le Canada a constamment omis de prendre les décisions administratives permettant de faire respecter en pratique les droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et qui sont maintenus par les tribunaux.

Imaginez que les principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones soient intégrés dans toutes les lois et tous les règlements fédéraux. Peu importe si

all administrative decisions of government officials being statutorily required to take UNDRIP into account, and to take action to recognize, affirm and protect the rights. We call on the committee to recommend the following amendments be made to Bill C-15 with the objective of making UNDRIP enforceable in Canada.

Number 1: that Bill C-15 be amended to include an enforceable UNDRIP affirmation clause as a consequential amendment to the federal Interpretation Act:

Every Act or regulation or action or decision by any level of government is to be interpreted and administered in accordance with the United Nations Declaration on the rights of Indigenous Peoples and no Act or regulation or action or decision by any level of government is to be interpreted or administered so as to abrogate or derogate from that Declaration.

Number 2: that Bill C-15 must be amended at section 4 (a) of Bill C-15 to provide:

The purpose of this act is to: (a) affirm the declaration as a universal international human rights instrument and expression of binding principles of international treaty law and customary international law with application in Canadian law as both a source of interpretation and source of law.

Number 3: amend section 2 of Bill C-15 by replacing the present non-derogation clause to reflect the language of the proposed consequential amendment to the Interpretation Act:

This act is to be interpreted and administered as protecting the Aboriginal or treaty rights of the Indigenous peoples of Canada that are recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act, 1982, and not as abrogating or derogating from them.

Number 4 —

The Chair: Grand Chief, your time has expired. I'd like to open the floor for questions beginning with the sponsor of the bill, Senator LaBoucane-Benson.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you to all of the leaders and chiefs here today. My question is for Chief Peigan. Some treaty chiefs are worried that this bill will damage the treaty rights of treaty nations, but you have shared a different perspective with us. How did you come to the conclusion that

les dispositions de ces lois ont ou non été modifiées pour tenir compte de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, imaginez que tous les fonctionnaires, dans leurs décisions administratives, soient obligés par la loi à tenir compte de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à prendre des mesures pour reconnaître, affirmer et protéger ces droits. Nous demandons au comité de recommander que les amendements suivants soient apportés au projet de loi C-15, dans le but de rendre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones exécutoire au Canada.

Numéro 1 : Que le projet de loi C-15 soit modifié pour inclure une disposition d'affirmation exécutoire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme modification corrélative à la Loi d'interprétation fédérale :

Chaque loi, règlement, mesure ou décision d'un ordre de gouvernement doit être interprété et administré conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aucune loi, aucun règlement, aucune mesure ou aucune décision d'un ordre de gouvernement ne doit être interprété ou administré de manière à abroger cette déclaration ou à y déroger.

Numéro 2 : Que le projet de loi C-15 soit modifié ainsi à l'alinéa 4a) :

La présente loi a pour objet : a) de confirmer que la déclaration constitue un instrument international universel en matière de droits de la personne et l'expression des principes contraignants du droit international conventionnel et du droit international coutumier et qu'elle s'applique au droit canadien, tant comme source d'interprétation que de droit.

Numéro 3 : Modifier l'article 2 du projet de loi C-15 en remplaçant l'actuelle disposition de non-dérogation par le libellé de la modification corrélative proposée à la Loi d'interprétation :

La présente loi doit être interprétée et administrée comme protégeant les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et non comme abrogeant ces droits ou y dérogeant.

Numéro 4...

Le président : Grand chef, votre temps est écoulé. J'aimerais ouvrir la période des questions en commençant par la marraine du projet de loi, la sénatrice LaBoucane-Benson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci à tous les dirigeants et chefs présents ici aujourd'hui. Ma question s'adresse au chef Peigan. Certains chefs de nations visées par des traités craignent que ce projet de loi ne porte atteinte aux droits issus de traités des nations signataires, mais vous nous avez

treaty agreements are separate from Bill C-15 and will be unaffected and upheld?

Mr. Peigan: Thank you for the question, Senator LaBoucane-Benson. When you assess Bill C-15 — what I would look at and the best way I can explain it — is you take a side-by-side approach. In my comments, I mentioned that Canada is reaffirming and in an indirect process, because when you take all the articles of UNDRIP, all the articles that are incorporated into Bill C-15, all the articles of treaties — not just Treaty 4 but all the Numbered Treaties — and all the other treaties within Canada, all those perspectives, and you lay them out, you could draw a line from each article to each treaty. However, we're not interpreting treaty. It's just Canada saying we're reaffirming you have these rights. The treaty is a separate entity.

Treaties were made by nation states and only nation states can enter into treaties — the First Nations, our nations. The Pasqua Nation is part of the Sauteaux Nation. Our chief entered into treaty as a nation. Provinces cannot enter treaties. Towns, villages and hamlets cannot enter into treaties. Only nations can, hence you have the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples that came out with a statement. That statement is not reinterpreting treaty. That statement is aside from treaty. Our treaties will exist and even in the document it says that our treaties will evolve under the living tree doctrine.

Thank you.

The Chair: Thank you Chief Peigan.

Senator Patterson: Thank you for the presentations. Chief Monias, in MKO's appearance before this committee on May 7, they cited your presentation, which clearly outlined the deficiencies with Bill C-15. Having read your submission to the Indigenous and Northern Affairs Committee in the House, I specifically asked during my critic's briefing whether or not this bill would bind the Crown to any actions and was told by the officials that no, this bill simply creates an obligation for the government to draft an action plan in cooperation with Indigenous peoples.

Then Minister Lametti told us that the federal and provincial laws would continue to "have the final word" in a number of different instances, as I think you have outlined. Officials have told us that the Constitution continues to "be the floor". I would like to ask you, do you accept and agree with those statements from the minister and his officials? Do those statements seem consistent with any information or representations made to you by them, regarding this bill? Thank you.

présenté un point de vue différent. Comment en êtes-vous arrivés à la conclusion que les traités sont distincts du projet de loi C-15, qu'ils ne seront pas touchés et qu'ils seront respectés?

M. Peigan : Je vous remercie de votre question, sénatrice LaBoucane-Benson. Pour évaluer le projet de loi C-15 — selon ce que je constate —, il faut adopter une approche parallèle. Dans mes observations, j'ai mentionné que le Canada réaffirme sa position et le fait de façon indirecte, car lorsqu'on prend tous les articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, tous ceux qui sont incorporés dans le projet de loi C-15, tous les articles des traités — pas seulement le Traité n° 4, mais tous les traités numérotés — et tous les autres traités au Canada, toutes ces perspectives, et qu'on les met côte à côte, il est possible de tracer une ligne pour relier chaque article à chaque traité. Il ne s'agit cependant pas d'interpréter le traité. Il ne s'agit que d'une réaffirmation par le Canada que ces droits existent. Le traité est une entité distincte.

Les traités ont été conclus par des États-nations et seuls les États-nations peuvent conclure des traités — les Premières Nations, nos nations. La nation Pasqua fait partie de la nation Sauteaux. Notre chef a conclu un traité en tant que nation. Les provinces ne peuvent pas conclure de traités. Les villes, les villages et les hameaux ne peuvent pas conclure de traités. Seules les nations peuvent le faire, d'où la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il ne s'agit pas d'une réinterprétation du traité. Cette déclaration n'a rien à voir avec les traités. Nos traités existeront, et même dans le document, il est dit que nos traités évolueront selon la doctrine de l'arbre vivant.

Merci.

Le président : Merci, chef Peigan.

Le sénateur Patterson : Merci de vos exposés. Chef Monias, lors de leur comparution devant le comité, le 7 mai, les représentants de MKO ont cité votre exposé, qui décrivait clairement les lacunes du projet de loi C-15. Après avoir lu votre mémoire au Comité des affaires autochtones et du Nord à la Chambre, j'ai précisément demandé, pendant ma séance d'information comme porte-parole, si ce projet de loi lierait la Couronne à toute action, et les fonctionnaires m'ont répondu que non, que ce projet de loi ne fait que créer l'obligation pour le gouvernement de rédiger un plan d'action en collaboration avec les peuples autochtones.

Puis, le ministre, M. Lametti, nous a dit que le « dernier mot » reviendrait aux lois fédérales et provinciales dans un certain nombre de cas, comme vous l'avez souligné, je crois. Les fonctionnaires nous ont dit que la Constitution continue d'être la « base ». J'aimerais vous demander si vous êtes d'accord avec ces déclarations du ministre et de ses fonctionnaires. Est-ce que ces déclarations semblent concorder avec les informations ou les représentations qui vous ont été faites relativement à ce projet de loi? Merci.

Mr. Monias: I have experienced, in terms of what good intentions of many governments have made to Pimicikamak and our people. I do not take anything at face value anymore in terms of what is being promised or what is being asked of us. It must have real value. It must have meaningfulness. We have been promised many things by governments in the past and we have not seen those come to fruition. Treaties being one of them. In Treaty 5 we had many promises, but the spirit and intent of that treaty has not been fulfilled. We have not seen the full implementation or implementation law of section 35, and it's being left to the courts to interpret what that is.

For us, without any meaningful implementation or changes and amendments to this bill, it's not good enough. You must have these things in there, that every act and regulation, any decision made by any level of government must be interpreted and administered to protect the treaty rights of the Indigenous people of Canada. That's why we say that, as much as the Indigenous are there, we recognize UNDRIP; we want to affirm it because we are a sovereign nation ourselves. If Canada is going to be doing some kind of implementation of UNDRIP to govern their behaviour and the words when they choose how to deal with First Nations, I would say that we must make amendments to these things before I would take anybody's word for it. I need to see it in law. Thank you.

Senator Patterson: Thanks very much.

Senator MacDonald: I'll direct my question to Chief Montour. In 2016, former Justice Minister Jody Wilson-Raybould argued that:

Simplistic approaches such as adopting the United Nations declaration as being Canadian law are unworkable and, respectfully, a political distraction to undertaking the hard work actually required to implement it . . .

Justice officials told me in my critic's briefing on Bill C-15 that it will not bind the Crown and that the only obligation this bill creates is to formulate an action plan. The committee was told that while the goal would be to seek consensus, the Justice Minister defined consultation as being heard, considered and sometimes having an impact, but not all of the time.

The AFN and various academics have very clearly advised not to proceed with amendments. Is this one of those times where people with any opposition or concerns to the bill can't have any impact at all? Speaking on behalf of rights holders, as you can, I would like to know your advice. Should we listen to the concerns raised and try to enhance this bill through amendments, or should

M. Monias : J'ai déjà fait l'expérience des bonnes intentions de nombreux gouvernements à l'égard de la Première Nation Pimicikamak et de notre peuple. Je ne tiens plus rien pour acquis en ce qui concerne ce qu'on nous promet ou ce qu'on nous demande. Cela doit avoir une véritable valeur. Cela doit avoir un sens. Les gouvernements nous ont promis bien des choses dans le passé, mais nous n'avons pas vu ces promesses se concrétiser. Les traités en font partie. Dans le Traité n° 5, nous avons de nombreuses promesses, mais l'esprit et l'intention de ce traité n'ont pas été respectés. Nous n'avons pas vu de loi de mise en œuvre complète de l'article 35, et c'est aux tribunaux qu'il revient de l'interpréter.

Pour nous, en l'absence d'une mise en œuvre, de changements et d'amendements significatifs à ce projet de loi, ce n'est pas suffisant. Il faut que toutes les lois et tous les règlements, toutes les décisions prises par n'importe quel ordre de gouvernement, soient interprétés et administrés de manière à protéger les droits issus de traités des peuples autochtones du Canada. C'est pourquoi nous disons qu'en tant qu'Autochtones nous reconnaissons la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones; nous voulons l'affirmer parce que nous sommes nous-mêmes des nations souveraines. Si le Canada veut mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour régir les comportements et les mots qui seront adoptés pour traiter avec les Premières Nations, je dirais que nous devons apporter des amendements à ces choses avant de croire que ce soit sur parole. J'ai besoin de voir cela dans la loi. Merci.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Ma question s'adresse au chef Montour. En 2016, l'ancienne ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould affirmait, ce qui suit :

Les approches très simplistes, comme l'adoption de la déclaration des Nations Unies comme loi canadienne, sont inapplicables et, je le dis respectueusement, sont une distraction politique qui retarde le lancement des travaux difficiles que requiert sa mise en œuvre [...]

Les fonctionnaires du ministère de la Justice m'ont dit, lors de ma séance d'information comme porte-parole sur le projet de loi C-15, qu'il ne liera pas la Couronne et que la seule obligation que crée ce projet de loi est d'élaborer un plan d'action. On a dit au comité que, bien que l'objectif soit d'obtenir un consensus, le ministre de la Justice a défini la consultation comme le fait d'entendre les points de vue et de les prendre en compte, ceux-ci ayant parfois une incidence, mais pas tout le temps.

L'Assemblée des Premières Nations et divers universitaires ont clairement recommandé de ne pas aller de l'avant avec des amendements. Est-ce l'une de ces fois où les gens qui s'opposent au projet de loi ou qui ont des préoccupations ne peuvent avoir aucune incidence? Comme porte-parole des ayants droit, ce que vous êtes, j'aimerais connaître votre avis. Devrions-nous écouter

we gloss over concerns for the sake of expediency as many others have asked us to do? Thank you.

Mr. Montour: Thank you for your question, senator. Let me start by saying that I was aware those statements were made when Jody Wilson-Raybould was Minister of Justice, and I would say that was expressed from the perspective of the Canadian Constitution in terms of how it relates to Indigenous peoples in Canada. I will also make note of and speak to the fact that Canada was initially one of the member states in opposition to the passage of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Resulting from those objections and concerns, we arrived at Article 46.

We have listened to and heard all of those comments that have been made about the need to move forward with this bill, without amendments, and so on. We will look at an action plan. You said it yourself; this doesn't really offer anything but some commitment to some particular process pursued by the Government of Canada along with certain groups to develop something of a working plan. But it really does not implement the United Nations declaration of law. Even the government officials have said as much to us. This is a concern.

We have to insist, particularly because my nation resides in the Province of Quebec, which itself sees itself as a state. It has no recognition of our sovereign, inherent right to self-government, and that is problematic. It's one of the reasons the AFNQL took the position that it had, in terms of not being able to accept the bill as it is right now without changes to 2(2) and the repudiation of the doctrine.

Senator MacDonald: Thank you, chief.

Senator Francis: This question is for Chief Montour, and if there is time, for Chief Monias as well.

We know that Indigenous people in Canada are not all the same. We have unique perspectives and ambitions. Just like the rest of the population in Canada, Indigenous people use democratic models of decision making to try to reach consensus. However, we do not always agree on policy and other matters, nor should we be expected to.

As a Mi'kmaq person and elected chief for nearly two decades, I find it very concerning that the critics continue to argue that the lack of agreement, or in their words, consent, among the distinct and diverse Indigenous people in Canada justifies the defeat of Bill C-15. I am worried that some of your

les préoccupations qui ont été soulevées et essayer d'améliorer le projet de loi au moyen d'amendements, ou devrions-nous passer outre aux préoccupations pour accélérer les choses, comme beaucoup d'autres nous l'ont demandé? Merci.

M. Montour : Je vous remercie de votre question, sénateur. Permettez-moi de commencer en disant que je savais que ces déclarations avaient été faites lorsque Jody Wilson-Raybould était ministre de la Justice, et je dirais que cela a été exprimé du point de vue de la Constitution canadienne dans son application aux peuples autochtones du Canada. Je tiens également à souligner que le Canada était au départ l'un des États membres qui s'opposaient à l'adoption de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ces objections et ces préoccupations ont abouti à l'article 46.

Nous avons écouté et entendu tous les commentaires qui ont été faits sur la nécessité d'aller de l'avant avec ce projet de loi, sans amendements, et ainsi de suite. Nous examinerons un plan d'action. Vous l'avez dit vous-même; cela n'offre rien d'autre qu'un engagement à l'égard d'un processus particulier entrepris par le gouvernement du Canada avec certains groupes pour élaborer quelque chose qui ressemble à un plan de travail. Mais cela ne signifie pas vraiment la mise en œuvre de la déclaration de droit des Nations unies. Les fonctionnaires du gouvernement nous ont eux aussi dit la même chose. C'est une préoccupation.

Il faut insister, d'autant plus que ma nation réside dans la province de Québec, qui se considère elle-même comme un État. Elle ne reconnaît pas notre droit souverain et inhérent à l'autonomie gouvernementale, ce qui est problématique. C'est l'une des raisons qui ont présidé à l'adoption de la position de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait pas accepter le projet de loi dans sa forme actuelle sans modifier le paragraphe 2(2) et sans rejeter la doctrine.

Le sénateur MacDonald : Merci, chef.

Le sénateur Francis : Ma question s'adresse au chef Montour et, s'il reste du temps, au chef Monias également.

Nous savons que les peuples autochtones du Canada ne sont pas tous pareils. Nous avons des perspectives et des ambitions uniques. Tout comme le reste de la population au Canada, les peuples autochtones utilisent des modèles démocratiques de prise de décisions pour essayer d'atteindre un consensus. Cependant, nous ne sommes pas toujours d'accord sur les politiques et sur d'autres questions, et on ne devrait pas s'attendre à ce que ce soit le cas.

En tant que Micmac et chef élu pendant près de deux décennies, je trouve très préoccupant que les critiques continuent de soutenir que l'absence d'entente ou, pour reprendre leurs mots, de consentement entre les peuples autochtones distincts et diversifiés du Canada justifie le rejet du projet de loi C-15. Je

legitimate concerns are being co-opted to justify this argument, so I want to give you an opportunity to clarify your position.

Do you share the view that unanimous agreement among Indigenous people is needed on this bill, even if the same is not required of Canadians at large? In other words, are you suggesting in any way that any one band or nation, including yours, should be able to veto this bill, even if many other Indigenous peoples, communities, governments and leaders across Canada are in unequivocal support?

Mr. Montour: Thank you for your question, Senator Francis. First of all, it is vital to point out that in the position of the Mohawk Council and the position of AFNQL, we are not opposed to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples within Canadian law, but our position and our view is that it needs to be real.

The process of us stating what our concerns are, and what we say are the necessary amendments in order to have our support, does not necessarily transfer into the non-passage of this bill. We are a part and we have a voice. One of our concerns early on was that when AFN came to us and consulted on a regional basis — and I have been very active at the AFNQL level — is that they came to us with a pretty well drafted-out draft bill. None of the chiefs really received very much consultation. It was the Mohawk Council of Kahnawà:ke that took a critical look at what we considered to be the deficiencies of the bill. As I said in my statement, it's good to have some of those things stated in the preamble, but much better to have it in the document of law. That's the repudiation of the Doctrine of Discovery. I spoke to that already; section 2(2).

The relationship, in our view, needs to be a correct relationship. It is not to view the United Nations declaration through the lens of section 35. It needs to be reversed. That's what our position is, respectfully. We understand it. We don't all agree on that as Indigenous peoples across Canada.

Senator Forest-Niesing: I really appreciate you coming to testify before us, and I certainly understand that not all are in agreement on the importance of passing this bill. We have heard some passionate testimony in support of passing it by some who maintain that it should be amended but who prefer to see it passed with amendments to follow.

To quote a stand-up comedian that I really love, John Pinette, he used to say, "Salad is not a meal, it is the promise of a meal." I bring that up because I see UNDRIP as the salad. I see the meal

crains que certaines de vos préoccupations légitimes ne soient invoquées pour justifier cet argument, alors je veux vous donner l'occasion de clarifier votre position.

Êtes-vous d'accord pour dire que ce projet de loi doit faire l'unanimité parmi les peuples autochtones, même si on n'exige pas le même genre de chose de l'ensemble des Canadiens? Autrement dit, laissez-vous entendre d'une façon ou d'une autre qu'une bande ou une nation, y compris la vôtre, devrait pouvoir opposer son veto à ce projet de loi, même si de nombreux autres peuples, communautés, gouvernements et dirigeants autochtones de partout au Canada l'appuient sans équivoque?

M. Montour : Je vous remercie de votre question, sénateur Francis. Tout d'abord, il est essentiel de souligner que le Conseil des Mohawks et l'APNQL ne sont pas opposés à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans le droit canadien, mais notre position et notre point de vue sont que cette mise en œuvre doit être réelle.

La façon dont nous exprimons nos préoccupations et ce que nous disons être des amendements nécessaires pour que nous donnions notre appui ne se traduisent pas nécessairement par la non-adoption de ce projet de loi. Nous sommes partie prenante et nous avons une voix. L'une de nos préoccupations dès le départ était que lorsque l'APN est venue nous consulter sur une base régionale — et j'ai été très actif au niveau de l'APNQL —, elle nous a présenté un avant-projet de loi assez bien rédigé. Aucun des chefs n'a vraiment été beaucoup consulté. C'est le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke qui a effectué un examen critique de ce que nous considérons comme les lacunes du projet de loi. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, il est bon que des éléments soient énoncés dans le préambule, mais il vaut beaucoup mieux qu'ils figurent dans le texte de la loi. Je veux parler du rejet de la doctrine de la découverte. J'ai déjà mentionné qu'il s'agit du paragraphe 2(2).

À notre avis, la relation doit être correcte. Il ne s'agit pas de considérer la déclaration des Nations unies sous l'angle de l'article 35. Il faut renverser la vapeur. C'est notre position, avec tout le respect que je vous dois. Nous comprenons que les peuples autochtones du Canada ne s'entendent pas tous là-dessus.

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous suis vraiment reconnaissante d'être venus témoigner devant nous, et je comprends certainement que tous ne sont pas d'accord sur l'importance d'adopter ce projet de loi. Nous avons entendu des témoignages passionnés en faveur de son adoption par des gens qui soutiennent qu'il devrait être amendé, mais qui préfèrent qu'il soit adopté avec des amendements à venir.

Pour citer un humoriste que j'adore, John Pinette : « La salade n'est pas un repas, c'est la promesse d'un repas. » Je dis cela parce que je considère la Déclaration des Nations unies sur

that we're invited to partake in as the action plan and the future consultations that will occur.

My question is to those of you who would prefer to see the bill not pass but for the amendments you are advocating for. I am concerned about whether you might agree with me possibly, that the action plan is a tool or an evolving mechanism through which your particular concerns can be brought and worked on and resolved if this act is passed.

Mr. Montour: I'll defer to my colleague for the moment, Francis Walsh.

Francis Walsh, Legal Counsel, Mohawk Council of Kahnawà:ke Thank you for the question. I would refer you perhaps to our submission before the committee because in the submission, we have a link to a journal article in which they discuss the use of national action plans to implement international human rights norms, and the conclusion of that article was that national action plans working alone tend to be insufficient as a tool to implement international human rights norms and that binding legal requirements — either through a binding treaty, or through domestic legislation — are required to operate in conjunction with national action plans. So that would be our position on that. We would also note that the government can proceed to begin work on a national action plan, even if the legislation is not adopted immediately.

Mr. Montour: If I may, Mr. Chair, I would like to add to that comment. The fact is that you use the analogy, with all due respect, about the salad before the meal. We have had generations of eating salad and it's time for the meat. *Niawenhkó:wa.*

Senator Coyle: Thank you sincerely to all of our witnesses. You are really helping us, although this is a very difficult decision when we are hearing contrary testimony. I appreciate the fact that not everybody is on the same page.

My question is for Grand Chief Ken Kyikavichik of the Gwich'in Tribal Council. Thank you for being with us, chief. We understand if this law is passed it will be the start, rather than the end, of this multigenerational process to ensure that our federal laws, policies and practices not only meet, but ideally will surpass the human rights standards for Indigenous people in Canada.

Given this bill may become law before summer, could you comment on what steps will be needed from your perspective to ensure that the process of developing and implementing the action plan in the two-year timeline is robust and clear? I'd like to hear your opinion on that.

les droits des peuples autochtones comme une salade. Je vois le repas auquel nous sommes invités comme étant le plan d'action et les consultations qui auront lieu à l'avenir.

Ma question s'adresse à ceux d'entre vous qui préféreraient que le projet de loi ne soit pas adopté sans les amendements que vous préconisez. Je me demande si vous seriez d'accord avec moi pour dire que le plan d'action est un outil ou un mécanisme évolutif, grâce auquel vos préoccupations particulières pourront être soulevées et réglées si le projet de loi est adopté.

M. Montour : Je vais céder la parole à mon collègue, Francis Walsh.

Francis Walsh, conseiller juridique, Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke Je vous remercie de la question. Je vous invite à consulter le mémoire que nous avons présenté au comité, parce qu'on y retrouve un lien vers un article où il est question de l'utilisation de plans d'action nationaux pour mettre en œuvre des normes internationales en matière de droits de la personne. La conclusion de cet article était que les plans d'action nationaux pris séparément ont tendance à ne pas être un outil suffisant pour mettre en œuvre les normes internationales en matière de droits de la personne et que les exigences juridiques contraignantes — soit par un traité exécutoire, soit par une législation nationale — doivent obligatoirement s'accompagner de plans d'action nationaux. Voilà donc notre position à ce sujet. Nous notons également que le gouvernement peut commencer à travailler à un plan d'action national, même si le projet de loi n'est pas adopté immédiatement.

M. Montour : Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose. Le fait est que vous utilisez l'analogie, avec tout le respect que je vous dois, de la salade avant le repas. Depuis des générations, nous mangeons de la salade et le temps est venu que nous mangions de la viande. *Niawenhkó:wa.*

La sénatrice Coyle : Je remercie sincèrement tous nos témoins. Vous nous aidez vraiment, même si la décision est très difficile lorsque l'on entend des témoignages contradictoires. Je comprends que tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde.

Ma question s'adresse au grand chef Ken Kyikavichik, du Conseil tribal des Gwich'in. Merci d'être avec nous, chef. Nous comprenons que si cette loi est adoptée, ce sera le début, et non la fin, de ce processus multigénérationnel visant à faire en sorte que nos lois, politiques et pratiques fédérales, non seulement respectent, mais idéalement surpassent les normes en matière de droits de la personne pour les peuples autochtones du Canada.

Étant donné que ce projet de loi pourrait devenir loi avant l'été, pourriez-vous nous dire quelles mesures seront nécessaires, selon vous, pour veiller à ce que le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action dans le délai de deux ans soit solide et clair? J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

Mr. Kyikavichik: *Máhsi'* for the question, madam senator. Bottom line, what we're asking for is input into some practical solutions that our communities require at this time. What we find as Gwich'in people and other Indigenous nations throughout the North is that when it comes to legislation such as the UN declaration, there is plenty of debate. As some of our elders will say, there is too much talk. We need to get on with the actions at hand and to start getting things happening.

We stand by, ready to assist the federal government. As you may or may not know, the Government of the Northwest Territories here is contemplating a similar adoption. We do have the Indigenous majority of the demographic here in the Northwest Territories. So it's only right that we work in collaboration with the governments of Canada and the Northwest Territories to look at adopting, as I stated earlier, this milestone legislation, because a concept of partnership, that was raised earlier, is what we are after — having that partnership with governments of Canada and the Northwest Territories to execute the commitments that were originally contemplated in Treaty 11 and then further defined in our Gwich'in Comprehensive Land Agreement.

As long as we have the opportunity to provide input into that implementation plan, that's what we are seeking. It is when we don't have that input that it becomes problematic and we are simply being directed at how this declaration will be implemented at our community level.

Senator Coyle: Just a little follow-up there. What would give you confidence that you will have that input you're asking for?

Mr. Kyikavichik: Officials on a working group.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses for your important contributions.

My question is for Chief Montour. The committee, as you know, has heard testimony from legal scholars to the effect that judges do not have an existing duty to use the UN declaration as an interpretive tool and source of rights, but there is an issue of education and there is an issue of education of the judiciary — one that Bill C-15 has the potential to ameliorate. On multiple occasions courts have expressed hesitancy to use the UN declaration, even as an interpretive tool, due to the fact that while Canada has endorsed the declaration, it has not been domestically adopted.

M. Kyikavichik : *Máhsi* pour la question, madame la sénatrice. En fin de compte, ce que nous demandons, c'est de contribuer aux solutions pratiques dont nos collectivités ont besoin en ce moment. Ce que nous constatons en tant que peuple gwich'in et pour toutes les autres nations autochtones dans le Nord, c'est que lorsqu'il s'agit de dispositions comme celles de la déclaration des Nations unies, il y a beaucoup de débats. Comme le disent certains de nos aînés, on parle trop. Nous devons passer à l'action et faire en sorte que les choses commencent à bouger.

Nous sommes prêts à aider le gouvernement fédéral. Comme vous le savez peut-être, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest envisage l'adoption de dispositions semblables. Nous représentons la majorité des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Il n'est donc que juste que nous travaillions en collaboration avec les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest pour ce qui est de l'adoption de ce que j'ai qualifié plus tôt de projet de loi historique, parce qu'un concept de partenariat, qui a été soulevé plus tôt, est ce que nous recherchons — avoir ce partenariat avec les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest pour exécuter les engagements qui avaient été envisagés à l'origine dans le Traité n° 11, puis définis plus en détail dans notre Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in.

Ce que nous cherchons à obtenir, c'est l'occasion de contribuer à ce plan de mise en œuvre. Cela devient problématique lorsque nous n'avons pas voix au chapitre et qu'on nous demande simplement comment cette déclaration sera mise en œuvre à l'échelle de notre collectivité.

La sénatrice Coyle : J'aimerais poursuivre dans la même veine. Qu'est-ce qui vous donnerait l'assurance que vous pourrez contribuer comme vous le demandez?

M. Kyikavichik : Une représentation au sein d'un groupe de travail.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins de leur importante contribution.

Ma question s'adresse au chef Montour. Comme vous le savez, le comité a entendu des juristes dire que les juges n'ont pas l'obligation d'utiliser la déclaration des Nations unies comme outil d'interprétation et source de droit, mais il y a une question d'éducation, notamment celle du pouvoir judiciaire — que le projet de loi C-15 pourrait améliorer. À plusieurs reprises, les tribunaux ont hésité à utiliser la déclaration des Nations unies, même comme outil d'interprétation, parce que même si le Canada l'a appuyée, elle n'a pas encore été adoptée au pays.

While I understand you have concerns regarding the strengths of the bill's potential use by the judiciary, do you see a value in the domestic codification of the UN declaration as is being proposed in Bill C-15?

Mr. Montour: Actually, I'm going to let Mr. Walsh answer that question.

Mr. Walsh: Thank you for your question. I think we agree that the legislation could or was an opportunity to clarify with certainty that the judiciary should be taking into account the declaration when it is adjudicating over Indigenous rights cases, but the legislation falls short of that. One key example of that is the difference in wording between the preamble and the actual section 4(a) of the bill itself.

The preamble says that the declaration is affirmed as a source of the interpretation of Canadian law. I would have preferred to see the laws of Canada. But the text of the law employs even weaker wording, to the effect that the declaration is an instrument with applications in Canadian law. That doesn't actually refer to any known legal standard or principle of interpretation, so the wording is too vague to be useful. That's why we're questioning the enhancements that we're requesting, to that effect.

The Chair: You wish to add to that Chief Montour?

Mr. Montour: No, I think Francis was quite succinct.

I would say sir, I think the wrong approach is to domesticate an international instrument to a state constitution. It's not a domestic instrument. In order for it to have an application here, in a way that I deem to be vital, it needs to effect Canadian law.

Again, the Doctrine of Discovery and all of the things that come out, in terms of section 35, speak for themselves historically. It's in the jurisprudence. Thank you.

The Chair: Thank you, chief.

Senator Anderson: *Máhsi*. My question is for Grand Chief Kyikavichik. You alluded to this, that the GNWT has stated its intention to become the second jurisdiction in Canada to implement the declaration.

How is the process of implementation going thus far? What is your engagement? Are there any lessons learned that may be useful to us in the federal context?

Je comprends que vous ayez des préoccupations au sujet des forces du projet de loi qui pourraient être utilisées par le pouvoir judiciaire, voyez-vous une valeur dans la codification nationale de la déclaration des Nations unies proposée dans le projet de loi C-15?

M. Montour : En fait, je vais laisser M. Walsh répondre à cette question.

M. Walsh : Je vous remercie de votre question. Je pense que nous sommes d'accord pour dire que le projet de loi aurait pu être ou était une occasion de préciser avec certitude que le pouvoir judiciaire devrait tenir compte de la déclaration lorsqu'il se prononce sur des affaires relatives aux droits des Autochtones, mais le projet de loi ne le fait pas. Un exemple clé est la différence de libellé entre le préambule et l'alinéa 4a) du projet de loi.

Le préambule dit qu'il y a lieu de confirmer que la déclaration est une source d'interprétation du droit canadien. J'aurais préféré que l'on mentionne les lois du Canada. Mais le texte de la loi emploie un libellé encore plus faible, à savoir que la déclaration est un instrument qui s'applique au droit canadien. Cela ne renvoie en fait à aucune norme juridique ou principe d'interprétation connu, de sorte que le libellé est trop vague pour être utile. C'est pourquoi nous remettons en question les améliorations demandées à cet égard.

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose à cela, chef Montour?

M. Montour : Non, je pense que Francis a bien résumé la question.

Je dirais, monsieur, que la mauvaise approche consiste à adapter un instrument international à la constitution d'un État. Ce n'est pas un instrument national. Pour qu'elle s'applique ici, d'une façon que je juge vitale, il faut qu'elle ait un effet sur le droit canadien.

Encore une fois, la doctrine de la découverte et toutes les choses qui en ressortent, en ce qui concerne l'article 35, parlent d'elles-mêmes sur le plan historique. C'est dans la jurisprudence. Merci.

Le président : Merci, chef.

La sénatrice Anderson : *Máhsi* . Ma question s'adresse au grand chef Kyikavichik. Vous avez fait allusion au fait que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déclaré son intention de devenir la deuxième administration au Canada à mettre en œuvre la déclaration.

Comment se déroule le processus de mise en œuvre jusqu'à maintenant? Dans quelle mesure participez-vous? Y a-t-il des leçons apprises qui pourraient nous être utiles dans le contexte fédéral?

Mr. Kyikavichik: *Máhsi*, Senator Anderson. Great to see you again. Hope all is well.

In terms of the implementation of the UN declaration by the Government of the Northwest Territories, unfortunately their schedule was directly impacted by the COVID-19 pandemic. So our engagement thus far has been, most recently, back in April with other modern treaty holders. I had a meeting with Premier Caroline Cochrane and members of her cabinet regarding this item, amongst others, with a commitment to move forward directly with the Government of the Northwest Territories on a working group type of model.

It's our concern this will be adopted without truly thinking about the implementation in advance, before it is adopted at a territorial level. We want to ensure that, as I stated earlier, what we have is something that is practical and something that we can move forward with, that will endure the change in governments moving forward over the longer term for our Gwich'in people.

That was the first question. Was there another one in there, Senator Anderson?

Senator Anderson: [Technical difficulties] on a federal level of the same bill?

Mr. Kyikavichik: Sorry, you were cutting out, Dawn.

Senator Anderson: Are there any lessons to relay to the federal [Technical difficulties] with the territorial government on the same bill?

Mr. Kyikavichik: I think I just requested it with the addition of the officials to the working group. However, I would like to see some sort of approach similar in some respects to what British Columbia undertook prior to their adoption of the bill, and engaging First Nations and Indigenous groups throughout the province. I know there are various interpretations of how that ended up for the province, but they did have a process of consultation with their member First Nations and Métis organizations in British Columbia. We would like to see the same so that we could provide our community perspective on how the adoption of this important legislation will shift the change in policy that we feel is required.

Senator Anderson: *Máhsi*.

The Chair: Thank you, chief. I'd like to begin the second round with Senator LaBoucane-Benson, followed by Senator Patterson.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you, chair. I will pass my time on to the bill's critic.

M. Kyikavichik : *Máhsi*, sénatrice Anderson. Je suis heureux de vous revoir. J'espère que vous allez bien.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, malheureusement, leur calendrier a été directement touché par la pandémie de COVID-19. Notre participation la plus récente remonte à avril, avec d'autres signataires de traités modernes. J'ai eu une réunion avec la première ministre Caroline Cochrane et des membres de son Cabinet à ce sujet, entre autres, et je me suis engagé à aller de l'avant directement avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre d'un modèle de groupe de travail.

Nous craignons que ce projet de loi soit adopté sans qu'on ait vraiment réfléchi à sa mise en œuvre avant qu'il ne soit adopté au niveau territorial. Nous voulons nous assurer, comme je l'ai dit plus tôt, que ce que nous avons est quelque chose de pratique et que nous pouvons aller de l'avant, quelque chose qui résistera au changement de gouvernement à long terme pour les Gwich'in.

C'était la première question. Y en avait-il un autre, sénatrice Anderson?

La sénatrice Anderson : [Difficultés techniques] au niveau fédéral du même projet de loi?

M. Kyikavichik : Désolé, le son a coupé, madame Anderson.

La sénatrice Anderson : Y a-t-il des leçons à transmettre au gouvernement fédéral [Difficultés techniques] au sujet du même projet de loi?

M. Kyikavichik : Je crois que je viens de le mentionner en demandant que des représentants fassent partie du groupe de travail. Toutefois, j'aimerais une approche semblable à celle de la Colombie-Britannique avant l'adoption du projet de loi et qu'on fasse participer les Premières Nations et les groupes autochtones de toute la province. Je sais qu'il y a diverses interprétations de la façon dont cela s'est terminé pour la province, mais il y a eu un processus de consultation avec les organisations membres des Premières Nations et des Métis en Colombie-Britannique. Nous aimerions qu'il en soit de même, afin de pouvoir présenter le point de vue de notre collectivité sur la façon dont l'adoption de cette importante mesure législative entraînera une modification de la politique qui nous semble nécessaire.

La sénatrice Anderson : *Máhsi*.

Le président : Merci, chef. J'aimerais commencer le deuxième tour avec la sénatrice LaBoucane-Benson, suivie du sénateur Patterson.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci, monsieur le président. Je vais céder mon temps de parole au porte-parole pour le projet de loi.

Senator Patterson: That's much appreciated. Thank you, senator.

I would like to mention to my colleagues on the committee, in response to Senator Francis's comment that critics of the bill — and critics of probably the confusion about the lack of clarity around consent, whose consent and whether lack of consent in some parties can be ignored — is being used to justify the defeat of the bill. I want to make it clear that I haven't said a word about defeat of the bill. However, I'm not convinced it can't be improved.

I'd just like to clarify with Chief Montour and Chief Monias — and I want to make sure I'm not co-opting anybody's words. Can I be clear? Without the thoughtful amendments you have proposed, would you support this bill without the amendments you've proposed? Thank you.

Mr. Montour: I would like to give Chief Monias the opportunity to speak first and then I'll address it.

Mr. Monias: I didn't hear the question. It wasn't directed to me at first.

Senator Patterson: Without the thoughtful amendments you have proposed, would you support this bill?

Mr. Monias: As I stated before, without real amendments throughout, it's hard to support a bill that — it's your bill. It's the government's bill. We have our own laws, treaties, inherent rights and jurisdiction, where we follow our own thing, but this bill is an action bill for the government and how they are going to govern their behaviour and their actions towards our people. We have seen in the past that we haven't had really good reasons, and without these amendments that I stated, it would be hard to support the bill.

We have stated that this act should never be interpreted as upholding the rights of Indigenous people. It needs to be interpreted as administering those rights of Indigenous people. That's what I want. I want the government to recognize those rights. I want the government to recognize us as governments, and they have to govern themselves accordingly. They have to use this opportunity.

The last time we had this was in 1982 with section 35. Now they have to come up with an implementation law to help us achieve those rights enshrined in section 35, also ensuring that our inherent rights, our operating rights, our treaty rights and our human rights are protected.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie beaucoup, sénatrice.

J'aimerais mentionner à mes collègues du comité, en réponse au commentaire du sénateur Francis, que les critiques concernant le projet de loi — et celles concernant probablement la confusion qui entoure le manque de clarté au sujet du consentement, les personnes chargées de le donner et le fait que l'absence de consentement par certaines parties peut être ignorée — servent à justifier le rejet du projet de loi. Je tiens à préciser que je n'ai pas dit un mot sur le rejet du projet de loi. Cependant, je ne suis pas convaincu qu'on ne puisse pas l'améliorer.

J'aimerais apporter une précision avec le chef Montour et le chef Monias — et je ne veux pas mettre de mots dans la bouche de personne. Clairement, sans les amendements réfléchis que vous avez proposés, appuieriez-vous ce projet de loi sans les amendements que vous avez proposés? Merci.

M. Montour : J'aimerais donner au chef Monias l'occasion de prendre la parole en premier, puis j'interviendrai.

M. Monias : Je n'ai pas entendu la question. Elle ne m'était pas adressée au départ.

Le sénateur Patterson : Sans les amendements réfléchis que vous avez proposés, appuieriez-vous ce projet de loi?

M. Monias : Comme je l'ai déjà dit, en l'absence de véritables amendements, il est difficile d'appuyer un projet de loi qui... c'est votre projet de loi. C'est le projet de loi du gouvernement. Nous avons nos propres lois, nos traités, nos droits inhérents et nos compétences, et nous suivons nos propres règles, mais ce projet de loi est, pour le gouvernement, un projet de loi d'action qui régira son comportement et ses actions à l'égard de notre peuple. Nous avons vu par le passé que nous n'avions pas vraiment de bonnes raisons de le faire, et sans les amendements que j'ai mentionnés, il nous serait difficile d'appuyer le projet de loi.

Nous avons déclaré que cette loi ne devrait jamais être interprétée comme défendant les droits des peuples autochtones. Elle doit être interprétée comme l'administration des droits des peuples autochtones. C'est ce que je veux. Je veux que le gouvernement reconnaisse ces droits. Je veux que le gouvernement nous reconnaisse en tant que gouvernements et qu'il se comporte en conséquence. Il doit saisir cette occasion.

La dernière fois que nous avons eu cela, c'était en 1982, avec l'article 5. Le gouvernement doit maintenant proposer une loi de mise en œuvre pour nous aider à obtenir les droits inscrits à l'article 35, tout en veillant à ce que nos droits inhérents, nos droits d'exploitation, nos droits issus de traités et nos droits de la personne soient protégés.

It's the same thing with our international rights as Indigenous people. We want to make sure that UNDRIP is enforceable in Canada. That's what we keep saying. Without that enforceability to make sure your people are governed accordingly, in how they treat Aboriginal people, it's hard to support it. That's what I will say.

I'm not against what you're trying to do. I think it's admirable. It's a good start, but we need to take it further. I have so many provinces come to the table where the prime minister and the ministers have stated certain things that they are going to do with our nation, and they have not followed through with that because of the bureaucracy that exists that stops them. We want the statutory laws to make them do what they are told to do, for the right to protect our rights but also to establish good working relations with our people while upholding our Indigenous rights.

I'm not trying to veto anything. Not at all. I'm trying to say it's the right thing to do. If you're going to do it right, might as well go the full way. Don't go halfway. Thank you.

The Chair: Thank you. Chief Montour?

Mr. Montour: Thank you. Before I begin my remarks, Senator Patterson, my condolences again for the loss of your friend.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Montour: The question that you ask is an important one, a question that has been asked and answered, I would put to you, in terms of the position of both the Mohawk Council of Kahnawà:ke and my work with the AFNQL, some of the First Nations of Quebec and Labrador. We've listened to any number of people who worked on drafting the bill, and I have listened to any number of those people speak before this committee. Too often, our legitimate concerns about the perceived deficiencies in the bill — we've cited two very important ones here today — it has been our view that we have been gaslighted a bit for raising those concerns, that we just plain don't get it, that we don't understand.

Listen, see this document? This is my personal copy of the United Nations declaration. I am passionately for this, and only for a bill that accurately begins to reflect this. I do not see that in Bill C-15 in its current form.

The Chair: Thank you, chief. The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today. I wish to thank Grand Chief Kyikavichik, Chief Montour, Mr. Walsh, Chief Peigan and Chief Monias.

C'est la même chose pour nos droits internationaux en tant que peuples autochtones. Nous voulons nous assurer que la DNUDPA est applicable au Canada. C'est ce que nous ne cessons de répéter. Si elle ne peut pas être appliquée pour régir la façon dont votre peuple traite les Autochtones, il est difficile d'appuyer le projet de loi. Voilà ce que j'ai à dire.

Je ne suis pas contre ce que vous essayez de faire. Je pense que c'est admirable. C'est un bon début, mais nous devons aller plus loin. De nombreuses provinces se sont présentées à la table où le premier ministre et les ministres ont déclaré qu'ils allaient faire certaines choses avec notre nation, mais ils n'ont pas donné suite à cette promesse à cause de la bureaucratie qui les en empêche. Nous voulons que les lois les obligent à faire ce qu'on leur dit de faire, c'est-à-dire protéger nos droits, mais aussi établir de bonnes relations de travail avec notre peuple tout en respectant nos droits autochtones.

Je n'essaie pas d'opposer mon veto à quoi que ce soit. Pas du tout. J'essaie de dire que c'est la bonne chose à faire. Si vous voulez bien faire les choses, aussi bien aller jusqu'au bout. Ne faites pas la moitié du chemin. Merci.

Le président : Merci. Chef Montour?

M. Montour : Merci. Avant de commencer, sénateur Patterson, je vous offre mes condoléances, encore une fois, pour la perte de votre ami.

Le sénateur Patterson : Merci.

M. Montour : Vous posez une question importante, qui a déjà été posée et à laquelle on a répondu, dois-je dire, en ce qui concerne la position du Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke et mon travail avec l'APNQL, certaines des Premières Nations du Québec et du Labrador. Nous avons écouté un certain nombre de personnes qui ont travaillé à la rédaction du projet de loi, et j'ai écouté quelques-unes d'entre elles parler devant le comité. Trop souvent, en ce qui concerne nos préoccupations légitimes au sujet des lacunes perçues dans le projet de loi — nous en avons cité deux très importantes ici aujourd'hui —, on veut nous faire croire que nous ne comprenons tout simplement pas.

Écoutez, vous voyez ce document? C'est ma copie personnelle de la déclaration des Nations unies. Je suis passionnément en faveur de ce document, et seulement en faveur d'un projet de loi qui commencera à le refléter fidèlement. Je ne vois pas cela dans le projet de loi C-15 dans sa forme actuelle.

Le président : Merci, chef. Le temps alloué à ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je remercie nos témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Je tiens à remercier le grand chef Kyikavichik, le chef Montour, M. Walsh, le chef Peigan et le chef Monias.

We will commence our pre-study of Bill C-30, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 19, 2021 and other measures. Today, we will be looking specifically at Divisions 10 and 31 of Part 4 of the bill.

I wish to welcome our panel of witnesses from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Garima Dwivedi, Director General, Resolutions & Partnerships; Leanne Walsh, Director, Fiscal Policy and Investment Readiness; and Jeffrey Clark, Legal Counsel.

Joining us from Indigenous Services Canada are Christopher Duschenes, Director General, Economic Policy Development Branch, Lands and Economic Development; Yves Denoncourt, Director, Governance Operations Directorate, Lands and Economic Development; and Karl Jacques, Senior Counsel, Operations and Programs (LSU), CIRNAC/ISC Legal Services.

From the First Nations Finance Authority, we have Ernie Daniels, President & Chief Executive Officer, and Steve Berna, Chief Operating Officer.

From the Acho Dene Koe First Nation, we welcome Gene Hope, Chief, and Madeleine Mackenzie, Lawyer, Power Law.

Ms. Dwivedi, Mr. Duschenes, Mr. Daniels, and hopefully, Chief Hope and Ms. Mackenzie, who will share their speaking time, each will provide opening remarks of approximately six minutes, followed by a question-and-answer session with senators for approximately three minutes per senator.

If senators have a question they are asked to use the raise hand feature on Zoom to signal this to the clerk. This will be acknowledged in the Zoom chat.

Please note that APPA Committee members will be given priority on the list of questioners. Any written follow-ups to questions should be submitted to the committee clerk no later than May 30, 2021.

The committee staff will advise me, as chair, via text, when there are 10 seconds remaining of speaking time of both the witnesses' introductory remarks and the senators' question-and-answer time. I will do a 10-second visual hand sign using both hands. And when I reach zero, I will let you know that the allotted time is finished.

I now wish to welcome Ms. Dwivedi to begin her opening remarks.

Garima Dwivedi, Director General, Resolutions & Partnerships, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you very much. Good afternoon,

Nous commencerons notre étude préalable du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 avril 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures. Aujourd'hui, nous examinerons plus précisément les sections 10 et 31 de la partie 4 du projet de loi.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Garima Dwivedi, directrice générale, Résolutions et partenariats, Leanne Walsh, directrice, Politique fiscale et préparation à l'investissement, et Jeffrey Clark, conseiller juridique.

Nos témoins de Services aux Autochtones Canada sont Christopher Duschenes, directeur général, Direction générale de l'élaboration des politiques économiques, Terres et développement économique; Yves Denoncourt, directeur, Direction des opérations de la gouvernance, Terres et développement économique; et Karl Jacques, avocat-conseil, Opérations et programmes (SJM), Services juridiques de RCAANC/SAC.

De l'Administration financière des Premières nations, nous accueillons Ernie Daniels, président-directeur général, et Steve Berna, chef de l'exploitation.

De la Première Nation Acho Dene Koe, nous accueillons Gene Hope, chef, et Me Madeleine Mackenzie, avocate, Power Law.

Mme Dwivedi, M. Duschenes, M. Daniels et, je l'espère, le chef Hope et Me Mackenzie, qui partageront leur temps de parole, feront chacun une déclaration préliminaire d'environ six minutes, suivie d'une période de questions et réponses avec les sénateurs d'environ trois minutes par sénateur.

Si des sénateurs ont une question, ils doivent utiliser la fonction « lever la main » de Zoom afin de signaler leur intention à la greffière. Ce sera pris en compte dans le clavardage de Zoom.

Veuillez noter que les membres du comité APPA auront la priorité pour poser des questions. Toute réponse écrite aux questions doit être soumise à la greffière du comité au plus tard le 30 mai 2021.

Le personnel du comité m'informerait, en tant que président, par message texte, lorsqu'il restera 10 secondes de temps de parole pour les déclarations liminaires des témoins et les questions des sénateurs. Je ferai un compte à rebours de 10 secondes avec les doigts de mes deux mains. Et lorsque j'aurai atteint zéro, je vous signalerai que le temps alloué est écoulé.

Je souhaite maintenant la bienvenue à Mme Dwivedi, qui va commencer sa déclaration préliminaire.

Garima Dwivedi, directrice générale, Résolutions et partenariats, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Merci beaucoup. Bonjour, monsieur

Mr. Chair. I'm joined here today by my colleagues Leanne Walsh and Jeffrey Clark.

I'm joining you from the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe people.

I am pleased to be here today to speak to you on the proposed amendment to the First Nations Fiscal Management Act which, if enacted, would expand the types of revenues that First Nations can use to support borrowing from the First Nations Finance Authority, or FNFA.

Since 2006, the First Nations Fiscal Management Act has enabled First Nations to voluntarily opt in to exercise jurisdiction over fiscal matters such as financial management, property taxation and local revenue generation.

The act also provides First Nations with access to long-term financing at preferred rates through the issuance of bonds on capital markets, allowing them to leverage their own sources of revenue to access capital for infrastructure and for socio-economic development, through which over \$1.3 billion has been raised.

The First Nations Fiscal Management Act is led by First Nations, with more than 300 First Nations across Canada benefiting from the fiscal services offered by the regime's three First-Nations-led institutions: the First Nations Finance Authority, the First Nations Financial Management Board and the First Nations Tax Commission.

I understand that you will be hearing from Mr. Ernie Daniels, President and CEO of the First Nations Finance Authority, and Mr. Steve Berna, Chief Operating Officer, as well today.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada works on an ongoing basis with these three key partners First Nations institutions to continuously improve the act. These institutions also engage extensively with the signatory First Nations who have opted into the First Nations Fiscal Management Act.

The amendment being proposed is one that the First Nations Fiscal Management Act institutions and their members have wanted for some time now. Currently, First Nations cannot use the First Nations Goods and Services Tax or the First Nations Sales Tax as their revenue source for pooled borrowing through the First Nations Finance Authority, because section 67 of the Financial Administration Act prohibits the assignment of Crown debts. It had been considered that borrowing revenues from the First Nation First Nations Goods and Services Tax and

le président. Je suis accompagnée aujourd'hui de mes collègues Leanne Walsh et Jeffrey Clark.

Je me joins à vous depuis le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe.

J'ai le plaisir d'être ici aujourd'hui pour vous parler de la modification proposée à la Loi sur la gestion financière des premières nations qui, si elle est adoptée, élargirait les types de revenus que les Premières Nations peuvent utiliser pour financer des emprunts auprès de l'Administration financière des premières nations, ou AFPN.

Depuis 2006, la Loi sur la gestion financière des premières nations a permis aux Premières Nations d'exercer volontairement leur compétence sur des questions financières comme la gestion financière, l'impôt foncier et la production locale de revenus.

La loi donne également aux Premières Nations l'accès à du financement à long terme à des taux préférentiels grâce à l'émission d'obligations sur les marchés financiers, ce qui leur permet de tirer parti de leurs propres sources de revenus pour accéder à des capitaux pour l'infrastructure et pour le développement économique. Cela leur a permis de lever plus de 1,3 milliard de dollars.

La Loi sur la gestion financière des premières nations est administrée sous la direction des Premières Nations, et plus de 300 Premières Nations au Canada bénéficient des services financiers offerts par les trois institutions dirigées par les Premières Nations du régime, soit l'Administration financière des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et la Commission de la fiscalité des Premières nations.

Je crois savoir que vous entendrez aujourd'hui M. Ernie Daniels, président-directeur général de l'Administration financière des Premières nations, et M. Steve Berna, administrateur en chef des opérations.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada travaille de façon continue avec ces trois principales institutions des Premières Nations partenaires afin d'améliorer continuellement la loi. Ces institutions collaborent aussi beaucoup avec les Premières Nations signataires qui ont adhéré à la Loi sur la gestion financière des premières nations.

L'amendement proposé est une modification que les institutions de la Loi sur la gestion financière des premières nations et leurs membres réclament depuis un certain temps déjà. À l'heure actuelle, les Premières Nations ne peuvent pas utiliser la taxe sur les produits et services des Premières Nations ou la taxe de vente des Premières Nations comme source de revenus pour les emprunts mis en commun qui sont faits par l'entremise de l'Administration financière des Premières nations, parce que l'article 67 de la Loi sur la gestion des finances publiques

the First Nations Sales Tax would likely constitute an assignment of Crown debt. The proposed amendment would remove this impediment.

The wording of this new provision, including the subsection stating that it is not binding on the Crown, is consistent with similar provisions in other federal legislation that make exceptions to section 67 of the Financial Administration Act.

If this amendment is enacted, the related regulations on financing secured by other revenue regulations would also be amended. This proposed change would remove the obstacle First Nations have had and enable them to use, should they choose, the First Nations Goods and Services Tax or the First Nations Sales Tax as a source of revenue to secure long-term financing through the First Nations Finance Authority. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Dwivedi. I'd like to ask Mr. Duschenes for his opening remarks.

Christopher Duschenes, Director General, Economic Policy Development Branch, Lands and Economic Development, Indigenous Services Canada: Good afternoon. It is a pleasure to be here. I'm also, as Ms. Dwivedi said, speaking from the unceded traditional territory of the Algonquin Nation. I'm accompanied here by Mr. Yves Denoncourt, Acting Director of Governance Operations, and Mr. Karl Jacques, Senior Counsel, Operations and Programs for Legal Services.

We welcome this opportunity to explain the measure to retroactively validate the First Nations Election Cancellation and Postponement Regulations (Prevention of Diseases), which has been included in the budget implementation act, and to answer any questions.

In March 2020, early in the COVID pandemic, many band councils governed by the Indian Act and the First Nations Elections Act were faced with a dilemma — either hold an election in their community during the pandemic, despite strong advice from public health experts to avoid gatherings and social interactions that could contribute to the spread of COVID-19, or wait for their terms to expire and leave their communities without leadership, thus creating a governance gap.

Neither the Indian Act nor the First Nations Election Act have provisions for chiefs and councillors to extend their terms. In response to First Nation public health concerns surrounding the pandemic, the Governor-in-Council, on the advice of

interdit la cession des dettes de la Couronne. On a considéré que le fait d'emprunter des revenus de la taxe sur les produits et services des Premières Nations et de la taxe de vente des Premières Nations constituerait probablement une cession de créances sur Sa Majesté. L'amendement proposé éliminerait cet obstacle.

Le libellé de cette nouvelle disposition, y compris le paragraphe indiquant qu'elle n'est pas contraignante pour la Couronne, est conforme aux dispositions semblables d'autres lois fédérales qui prévoient des exceptions à l'article 67 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Si cet amendement est adopté, le règlement connexe sur le financement garanti par d'autres recettes sera également modifié. Ce changement proposé éliminerait l'obstacle auquel les Premières Nations sont confrontées et leur permettrait d'utiliser, si elles le souhaitent, la taxe sur les produits et services des Premières Nations ou la taxe de vente des Premières Nations comme source de revenus pour obtenir un financement à long terme par l'entremise de l'Administration financière des Premières nations. Merci.

Le président : Merci beaucoup, madame Dwivedi. Je vais demander à M. Duschenes de faire sa déclaration préliminaire.

Christopher Duschenes, directeur général, Direction de l'élaboration des politiques économiques, Terres et développement économique, Services aux Autochtones Canada : Bonjour. C'est pour moi un plaisir de me joindre à vous. Comme Mme Dwivedi l'a dit, je parle également du territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine. Je suis accompagné de M. Yves Denoncourt, directeur intérimaire des opérations de gouvernance, et de Me Karl Jacques, avocat-conseil, Opérations et programmes, Services juridiques.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'expliquer la mesure visant à valider rétroactivement le Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de Premières Nations (prévention des maladies), qui a été inclus dans la loi d'exécution du budget, et de répondre à vos questions.

En mars 2020, au début de la pandémie de COVID, de nombreux conseils de bande régis par la Loi sur les Indiens et la Loi sur les élections au sein de premières nations ont été confrontés à un dilemme : soit tenir des élections dans leur communauté pendant la pandémie, malgré les conseils judicieux des experts en santé publique pour éviter les rassemblements et les interactions sociales qui pourraient contribuer à la propagation de la COVID-19, ou attendre que leur mandat expire et laisser leurs communautés sans leadership, créant ainsi une lacune de gouvernance.

Ni la Loi sur les Indiens ni la Loi sur les élections au sein de premières nations n'ont de dispositions permettant aux chefs et aux conseillers de prolonger leur mandat. En réponse aux préoccupations de santé publique des Premières Nations au sujet

the Minister of Indigenous Services, made the First Nations Election Cancellation and Postponement Regulations (Prevention of Diseases), which came into force on April 8, 2020. The regulations allow all First Nations chiefs and councils, including leaders from bands holding elections under a custom election code to extend the terms of office of elected and expiring chief and councillors up to six months, with a potential second extension up to another six months.

The decision to postpone an election is under the purview of chiefs and councils, and must be made by the First Nation through a submission of a band council resolution to the Minister of Indigenous Services.

The regulations were enacted with a sunset clause of April 8, 2021. On April 1, 2021, the Federal Court found that section 4 of the regulations — specifically enabling chiefs and councillors of bands holding elections under their own custom election code to extend their mandate — was ultra vires and invalid.

The Government of Canada, as mentioned earlier by the chair, is appealing the court decision. As of April 8, 2021, the regulations have been extended for a six-month period with a sunset clause of October 8, 2021.

Division 31 of the budget implementation act seeks to retroactively validate the regulations to ensure that actions taken by councils during the period of postponement were and continue to be valid. The postponement measures will give legal basis for the regulations and will address the April 1, 2021 Federal Court of Appeal's finding of invalidity of section 4.

Thank you very much.

The Chair: Thank you very much, Mr. Duschenes.

I'd like to invite Mr. Daniels for his opening comments.

Ernie Daniels, President & Chief Executive Officer, First Nations Finance Authority: Good afternoon. I'm calling from the Westbank First Nation here in the beautiful Okanagan, along with my colleague Steve Berna.

On behalf of the First Nations Finance Authority, I would like to thank committee members for the opportunity to speak on Bill C-30. As you are aware, the First Nations Finance Authority, or FNFA, is an independent, First-Nation-led, not-for-profit corporation. It provides First Nations with access to capital by pooling their borrowing power and issuing debentures on capital markets that are secured by their own source revenues, that then

de la pandémie, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Services aux Autochtones, a pris le Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de Premières Nations (prévention des maladies), qui est entré en vigueur le 8 avril 2020. Le règlement permet à tous les chefs et conseils des Premières Nations, y compris les chefs des bandes qui tiennent des élections en vertu d'un code électoral coutumier, de prolonger jusqu'à six mois la durée des mandats des chefs et des conseillers élus qui arrivent à échéance, et il permet une deuxième prolongation d'une durée maximum de six mois.

La décision de reporter une élection relève des chefs et des conseils et doit être prise par la Première Nation au moyen d'une résolution du conseil de la bande présentée au ministre des Services aux Autochtones.

Le règlement a été adopté avec une disposition prévoyant son abrogation le 8 avril 2021. Le 1^{er} avril 2021, la Cour fédérale a conclu que l'article 4 du règlement, qui permet expressément aux chefs et aux conseillers des bandes de tenir des élections en vertu de leur propre code électoral coutumier de prolonger leur mandat, était ultra vires et invalide.

Comme le président l'a mentionné plus tôt, le gouvernement du Canada interjette appel de la décision du tribunal. En date du 8 avril 2021, le règlement a été prolongé pour une période de six mois, avec une disposition prévoyant son abrogation le 8 octobre 2021.

La section 31 de la loi d'exécution du budget vise à valider rétroactivement le règlement afin de s'assurer que les mesures prises par les conseils pendant la période de report étaient et demeurent valides. Les mesures de report donneront un fondement juridique au règlement et remédieront à la décision rendue le 1^{er} avril 2021 par la Cour d'appel fédérale d'invalider l'article 4.

Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Duschenes.

J'invite M. Daniels à faire sa déclaration préliminaire.

Ernie Daniels, président-directeur général, Administration financière des Premières nations : Bonjour. Je vous appelle de la Première Nation de Westbank, ici dans la belle vallée de l'Okanagan, avec mon collègue Steve Berna.

Au nom de l'Administration financière des Premières nations, je tiens à remercier les membres du comité de me donner l'occasion de parler du projet de loi C-30. Comme vous le savez, l'Administration financière des Premières nations, ou AFPN, est une société indépendante, sans but lucratif, dirigée par les Premières Nations. Elle donne aux Premières Nations un accès à des capitaux en mettant en commun leur pouvoir d'emprunt

lend the capital generated by those debentures to the same First Nations at lower rates and with longer repayment terms than they could obtain through banks.

The FNFA acts as a central borrowing agency for the 121 First Nations that have met the strict financial management and accounting standards required under the First Nations Fiscal Management Act, to be eligible to become borrowing members. Their own source revenues provide security for the debentures and enable them to service the loans received from the FNFA. As a matter of prudent management and to enhance investor confidence, the FNFA conducts extensive due diligence before a First Nation may become a borrowing member and carries out annual internal reviews of its financial strength and performance.

To date, the FNFA raised almost \$1.5 billion on behalf of First Nations members, and we anticipate crossing the \$2-billion threshold this year.

To put this in context, though, the infrastructure gap between First Nations and other communities in Canada is estimated to be at least \$30 billion. That is, it would take an immediate investment of \$30 billion to bring First Nations infrastructure up to the average level enjoyed by other communities.

It is also important to note that because the revenue sources that First Nations can utilize to raise funds through the FNFA are limited by law and regulation, we are finding First Nations are nearing their borrowing ceiling. This means, without a change in policy or approach by Canada, that those communities will have to rely on the traditional pay-as-you-go model used for First Nations infrastructure, meaning they will fall further behind other Canadian communities.

The federal budget presented on April 19 made a number of broad commitments in announcing new funding related to infrastructure in First Nations and other Indigenous communities. Of particular interest, and the reason we're here today, the budget announced the government's intention to amend legislation and regulations to expand the types of revenues that First Nations may use to support borrowing from the First Nations Finance Authority, specifically to include revenues from the First Nations Goods and Services Tax and the First Nations Sales Tax.

et en émettant sur les marchés financiers des obligations qui sont garanties par leurs propres sources de revenus. Elle prête ensuite les capitaux générés par ces débentures aux mêmes Premières Nations à des taux inférieurs et avec des modalités de remboursement plus longues que ce qu'elles pourraient obtenir par l'entremise des banques.

L'AFPN agit à titre d'organisme central d'emprunt pour les 121 Premières Nations qui ont satisfait aux normes strictes de gestion financière et de comptabilité exigées en vertu de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations pour pouvoir devenir membres emprunteurs. Les revenus des emprunteurs garantissent les débentures et leur permettent d'assurer le service des prêts reçus de l'AFPN. Afin d'assurer une gestion prudente et de rehausser la confiance des investisseurs, l'AFPN fait preuve d'une diligence raisonnable très approfondie avant qu'une Première Nation puisse devenir un membre emprunteur et procède à des examens internes annuels de sa solidité financière et de ses résultats.

À ce jour, l'AFPN a recueilli près de 1,5 milliard de dollars au nom des membres des Premières Nations, et nous prévoyons dépasser le seuil de 2 milliards de dollars cette année.

Pour mettre les choses en contexte, cependant, on estime que l'écart en matière d'infrastructure entre les Premières Nations et les autres collectivités du Canada est d'au moins 30 milliards de dollars. Autrement dit, il faudrait un investissement immédiat de 30 milliards de dollars pour que l'infrastructure des Premières Nations atteigne le niveau moyen dont jouissent les autres collectivités.

Il est également important de noter que, comme les sources de revenus que les Premières Nations peuvent utiliser pour recueillir des fonds par l'entremise de l'AFPN sont limitées par la loi et la réglementation, nous constatons que les Premières Nations ont presque atteint leur plafond d'emprunt. Cela signifie que, sans changement de politique ou d'approche de la part du Canada, ces communautés devront compter sur le modèle traditionnel de financement au fur et à mesure utilisé pour les infrastructures des Premières Nations, ce qui signifie qu'elles seront encore plus en retard par rapport aux autres collectivités canadiennes.

Le budget fédéral présenté le 19 avril contenait un certain nombre d'engagements généraux et annonçait l'octroi de nouveaux fonds relativement à l'infrastructure des Premières Nations et des autres communautés autochtones. Ce qui est particulièrement intéressant, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, c'est que le budget annonçait l'intention du gouvernement de modifier les lois et les règlements afin d'élargir les types de revenus que les Premières Nations peuvent utiliser pour garantir des emprunts auprès de l'Administration financière des Premières Nations, plus précisément, pour inclure les recettes de la taxe sur les produits et services des Premières Nations et de la taxe de vente des Premières Nations.

For First Nations that have agreements with Canada regarding the First Nations GST or the First Nations Sales Tax, this would mean an increase in their borrowing ceiling through the FNFA. While we do not have exact figures to hand, this would allow the FNFA to raise funds in capital markets that could be used to finance much-needed infrastructure and economic development projects today.

Division 10 of Bill C-30 is meant to implement the budget's commitment vis-à-vis the First Nations GST and the First Nations Sales Tax. I won't read out the relevant clause, but it is clause 193 of Bill C-30.

FNFA is very supportive of this measure. Indeed, we worked closely with Department of Finance officials to develop the wording that appears in Bill C-30. We very much appreciate the department's positive response to our recommendations, their collaborative effort with us, and their inclusion of this measure in both the budget and Bill C-30.

The wording as drafted is also flexible enough to allow the future inclusion of other types of revenue. The budget proposes to provide more flexibility for First Nations to implement taxes within their own lands on goods like fuel, alcohol, tobacco and cannabis. If and when individual First Nations do so, it makes sense that those revenues will also be eligible to obtain FNFA financing.

Our written brief does identify a need to update the financing secured by other revenue regulations to ensure consistency between those regulations and the new legislative language. We are sure the Finance officials have already taken this into consideration. We mention it simply to be on the safe side.

FNFA supports what the government is trying to achieve with this measure. It is a positive recognition that when they have the appropriate tools, First Nations become empowered to develop and implement their own solutions to the challenges they face.

The budget's announcement of significant new funds for Indigenous infrastructure is also welcome. As large as the numbers seem, though, they are spread over several years, and we are concerned that by using a traditional pay-as-you-go approach, the federal government's financial commitment will not have as great an impact as could be achieved through other approaches.

To catalyze and accelerate infrastructure development, the FNFA has proposed a system of monetization whereby future federal infrastructure dollars — either existing funds or a new dedicated stream — would be committed in such a way as to

Pour les Premières Nations qui ont des ententes avec le Canada concernant la TPS ou la taxe de vente des Premières Nations, cela signifierait une augmentation du plafond de leurs emprunts par l'entremise de l'AFP. Bien que nous n'ayons pas de chiffres exacts à vous donner, cela permettrait à l'AFP de lever des fonds sur les marchés financiers qui pourraient être utilisés pour financer des projets d'infrastructure et de développement économique dont on a grand besoin aujourd'hui.

La section 10 du projet de loi C-30 vise à mettre en œuvre l'engagement pris dans le budget à l'égard de la TPS et de la taxe de vente des Premières Nations. Je ne lirai pas l'article pertinent, mais il s'agit de l'article 193 du projet de loi C-30.

L'AFP est très en faveur de cette mesure. En effet, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires du ministère des Finances pour élaborer le libellé du projet de loi C-30. Nous apprécions beaucoup la réponse positive du ministère à nos recommandations, ses efforts de collaboration avec nous et l'inclusion de cette mesure dans le budget et le projet de loi C-30.

Le libellé actuel est assez souple pour permettre l'inclusion future d'autres types de revenus. Le budget propose de donner plus de latitude aux Premières Nations pour mettre en œuvre des taxes sur leurs propres terres pour des biens comme le carburant, l'alcool, le tabac et le cannabis. Si les Premières Nations le font, il est logique que ces revenus soient également admissibles pour l'obtention du financement de l'AFP.

Dans notre mémoire, nous soulignons la nécessité de mettre à jour le règlement sur le financement garanti par d'autres recettes afin d'assurer la cohérence entre ce règlement et le nouveau libellé de la loi. Nous sommes certains que les fonctionnaires du ministère des Finances ont déjà pris cela en considération. Nous le mentionnons simplement pour nous en assurer.

L'AFP appuie ce que le gouvernement essaie d'accomplir avec cette mesure. Il s'agit d'une reconnaissance positive du fait que, lorsqu'elles disposent des outils appropriés, les Premières Nations sont habilitées à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres solutions aux défis auxquels elles font face.

L'annonce, dans le budget, de nouveaux fonds importants pour les infrastructures autochtones est également bienvenue. Toutefois, aussi importants que puissent paraître les chiffres, ils s'échelonnent sur plusieurs années, et nous craignons qu'en utilisant une approche traditionnelle de financement au fur et à mesure, l'engagement financier du gouvernement fédéral n'ait pas un impact aussi important que celui qu'on pourrait obtenir par d'autres approches.

Pour catalyser et accélérer le développement des infrastructures, l'AFP a proposé un système de monétisation dans le cadre duquel les futurs fonds fédéraux pour les infrastructures — qu'il s'agisse de fonds existants ou d'un

allow the FNFA to raise the net present value in capital markets and to make a great deal more funding available to communities in the short term.

We have shared a briefing note on monetization with committee members, and I have already had the pleasure to meet with some of you.

While it is beyond the scope of Bill C-30, and indeed was not mentioned in the budget itself, the securitization of new sources of revenue is, in and of itself, a form of monetization, albeit at a smaller scale than ideal. The FNFA would welcome the opportunity to have in-depth discussions with committee members about monetization so that we can identify and address risks and potential objections, and potentially work towards a pilot project demonstrating the impact that a new approach by the federal government could have. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Daniels.

Senators, unfortunately Chief Gene Hope is unable to connect with us because of technical issues, but we are fortunate to have with us Madelaine Mackenzie, who is a lawyer at Power Law, on behalf of Acho Dene Koe First Nation.

Ms. Mackenzie, please give your opening remarks.

Madeleine Mackenzie, Lawyer, Power Law, Acho Dene Koe First Nation: Good afternoon, senators, and thank you for having me here today. I join you from the territory of the Squamish Nation to address Division 31 of Bill C-30.

Acho Dene Koe First Nation represents the descendants of Fort Liard Dene. The community is based in Fort Liard in the Northwest Territories.

Acho Dene Koe's elections have always been governed by custom. Acho Dene Koe was scheduled to have elections for chief and council in June 2020. After the Government of the Northwest Territories declared a state of emergency due to COVID-19 in March 2020, Acho Dene Koe was contacted by the federal government about the First Nations Election Cancellation and Postponement Regulations. Acho Dene Koe was informed by the federal government that Canada recognized the public health risks associated with holding an election during a pandemic and recommended that elections not go forward.

Chief and council were concerned about holding elections during the pandemic. Fort Liard is a remote community, and the health services are limited. For example, there is no permanent

nouveau volet dédié — seraient engagés de façon à permettre à l'AFPN de lever la valeur actualisée nette sur les marchés financiers et de mettre beaucoup plus de fonds à la disposition des communautés à court terme.

Nous avons remis aux membres du comité une note d'information sur la monétisation, et j'ai déjà eu le plaisir de rencontrer certains d'entre vous.

Bien qu'elle dépasse la portée du projet de loi C-30, et qu'elle n'ait pas été mentionnée dans le budget lui-même, la titrisation de nouvelles sources de revenus est en soi une forme de monétisation, quoiqu'à une échelle plus petite qu'idéale. L'AFPN serait heureuse d'avoir l'occasion d'avoir des discussions approfondies avec les membres du comité au sujet de la monétisation afin que nous puissions cerner et examiner les risques et les objections possibles, et peut-être travailler à un projet pilote démontrant l'impact qu'une nouvelle approche du gouvernement fédéral pourrait avoir. Merci.

Le président : Merci, monsieur Daniels.

Honorables sénateurs, malheureusement, le chef Gene Hope n'est pas en mesure de communiquer avec nous en raison de problèmes techniques, mais nous avons la chance d'avoir parmi nous Me Madelaine Mackenzie, avocate chez Power Law, qui parlera au nom de la Première Nation Acho Dene Koe.

Maître Mackenzie, veuillez faire votre déclaration préliminaire.

Me Madelaine Mackenzie, avocate, Power Law, Première Nation Acho Dene Koe : Bonjour, honorables sénateurs, et merci de m'accueillir aujourd'hui. Je me joins à vous depuis le territoire de la nation Squamish pour parler de la section 31 du projet de loi C-30.

La Première Nation Acho Dene Koe représente les descendants des Dénés de Fort Liard. La communauté est située à Fort Liard, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les élections d'Acho Dene Koe ont toujours été régies par la coutume. Acho Dene Koe devait élire son chef et son conseil en juin 2020. Après que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déclaré l'état d'urgence en raison de la COVID-19, en mars 2020, le gouvernement fédéral a communiqué avec Acho Dene Koe au sujet du Règlement concernant l'annulation ou le report d'élections au sein de Premières Nations. Acho Dene Koe a été informée par le gouvernement fédéral que le Canada reconnaissait les risques pour la santé publique associés à la tenue d'élections pendant une pandémie et recommandait de ne pas tenir d'élections.

Le chef et le conseil s'inquiétaient à l'idée de tenir des élections pendant la pandémie. Fort Liard est une communauté éloignée, et les services de santé y sont limités. Par exemple,

doctor in the community. Many families also live with multiple generations in one household.

Chief and council were concerned that an outbreak in the community would spread quickly and affect many people in the community, including elders. In April 2020, chief and council considered options for postponing the upcoming elections to protect community safety. There is nothing in the custom election code that allows the chief and council to postpone elections because of a health emergency. There were some past instances where chief and council had postponed elections in unique circumstances, and chief and council believed there was some indication of an unwritten customary practice to support postponing the elections. However, chief and council also thought the regulations provided a backup authority for postponing the elections if the custom was not enough.

In September 2020, there were still concerns about holding elections during the COVID-19 pandemic, and chief and council postponed the elections a second time. After that, a member of the community brought a Federal Court challenge asserting that there was not authority to postpone the elections.

I would like to provide some legal context. There are essentially three types of First Nations under the Indian Act: those who hold elections pursuant to the Indian Act; those whose elections were once under the Indian Act, but who reverted to a customary process, and; those whose elections have always been governed by custom. For First Nations in the latter two categories, the Indian Act does not apply to their elections. As I mentioned, Acho Dene Koe First Nation falls into that third category. Their elections have never been governed by the Indian Act.

In an effort to allow First Nations to prevent the spread of COVID-19 in their communities, the regulations created last April under section 73(1)(f) of the Indian Act purported to allow First Nations to postpone elections without risking a governance gap. However, the Federal Court decision released on April 1 this year concluded the regulations were beyond the purview of the Indian Act insofar as they applied to custom election First Nations.

Central to the court's analysis is the simple fact that the Indian Act does not regulate customary elections. It recognizes customary election laws, but First Nations are empowered to enact those laws or follow those laws through their inherent right to self-government.

il n'y a pas de médecin permanent dans la communauté. De nombreuses familles vivent également avec plusieurs générations dans un même logement.

Le chef et le conseil craignaient qu'une écloison dans la communauté ne se propage rapidement et ne touche de nombreuses personnes, notamment les aînés. En avril 2020, le chef et le conseil ont examiné les possibilités de reporter les prochaines élections afin de protéger la sécurité de leur communauté. Rien dans le code électoral coutumier ne permet au chef et au conseil de reporter des élections en raison d'une urgence sanitaire. Il y a eu par le passé des cas où le chef et le conseil ont différé des élections dans des circonstances exceptionnelles, et le chef et le conseil croyaient qu'une pratique coutumière non écrite semblait appuyer le report des élections. Toutefois, le chef et le conseil étaient également d'avis que le règlement leur permettait de reporter les élections si la coutume ne suffisait pas.

En septembre 2020, on s'inquiétait encore de la tenue d'élections pendant la pandémie de COVID-19, et le chef et le conseil ont reporté les élections une deuxième fois. Par la suite, un membre de la communauté a introduit un recours devant la Cour fédérale en alléguant qu'ils n'avaient pas le pouvoir de reporter les élections.

J'aimerais vous tracer le contexte juridique. Il y a essentiellement trois types de Premières Nations en vertu de la Loi sur les Indiens, soit celles qui tiennent des élections en vertu de la Loi sur les Indiens, celles qui ont déjà tenu leurs élections en vertu de la Loi sur les Indiens, mais qui sont revenues à un processus coutumier, et celles dont les élections ont toujours été régies par la coutume. Pour les Premières Nations des deux dernières catégories, la Loi sur les Indiens ne s'applique pas à leurs élections. Comme je l'ai mentionné, la Première Nation Acho Dene Koe entre dans cette troisième catégorie. Ses élections n'ont jamais été régies par la Loi sur les Indiens.

Dans le but de permettre aux Premières Nations d'empêcher la propagation de la COVID-19 dans leurs communautés, le règlement créé en avril dernier en vertu de l'alinéa 73(1)f) de la Loi sur les Indiens visait à permettre aux Premières Nations de reporter des élections sans risquer de créer une lacune en matière de gouvernance. Cependant, dans la décision qu'elle a rendue le 1^{er} avril dernier, la Cour fédérale a conclu que le règlement ne relevait pas de la Loi sur les Indiens dans la mesure où il s'appliquait aux Premières Nations qui tenaient des élections selon la coutume.

Le simple fait que la Loi sur les Indiens ne régit pas les élections coutumières est au cœur de l'analyse de la cour. Elle reconnaît le droit coutumier électoral, mais les Premières Nations sont habilitées à adopter ces lois ou à les respecter en vertu de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

I caution that our analysis on the provision contained in Division 31 of Bill C-30 is preliminary. However, on its face, it does not appear to respond to the issues raised in the Federal Court's recent decision. More specifically, it does not appear to rely on any alternative authority for regulating First Nations customary elections than the regulations did.

Acho Dene Koe welcomes Parliament's recognition that there should be flexibility for all governments, including Indigenous governments, to respond to the COVID-19 pandemic to protect their communities' safety. Indeed, First Nation communities face heightened risks associated with COVID-19.

The litigation regarding the regulations created a lot of uncertainty in the Acho Dene Koe community. There was a risk chief and council could be removed from office retroactively, which could have nullified any actions they undertook during that one-year period. While the Federal Court ultimately did not grant this remedy, other custom election First Nations which have relied on the regulations, or which will rely on the regulations, could face similar challenges.

Acho Dene Koe also incurred significant legal costs in defending its decision to postpone the elections, including defending the validity of the regulations.

It is important that the provision in Bill C-30 provides a stronger footing for custom election First Nations to postpone elections due to COVID-19 to avoid these same uncertainties. Acho Dene Koe urges the Senate committee members to ensure that the mechanism adopted to protect First Nations communities is responsive to the Federal Court decision.

In particular, it is important to ensure that the mechanism adopted addresses the diversity in First Nations election regimes and takes into account that many First Nations, like Acho Dene Koe, conduct their elections according to custom, without interference from the federal government. These First Nations should have an equally sound footing for protecting the safety of the community as do First Nations under the Indian Act. Thank you.

The Chair: Thank you very much. I would like to open the floor for questions.

Senator Coyle: Thank you very much to all our witnesses. Welcome back, Mr. Daniels, to our committee. I have a question for you. I understand you are in favour of this aspect of the bill.

Je signale que notre analyse de la disposition qui figure dans la section 31 du projet de loi C-30 est préliminaire. Toutefois, à première vue, cette disposition ne semble pas répondre aux questions soulevées dans la récente décision de la Cour fédérale. Plus précisément, elle ne semble pas s'appuyer sur autre chose que le règlement pour régler les élections coutumières des Premières Nations.

Acho Dene Koe se réjouit que le Parlement reconnaisse que tous les gouvernements, y compris les gouvernements autochtones, devraient avoir la souplesse nécessaire pour répondre à la pandémie de COVID-19 afin de protéger la sécurité de leurs collectivités. Les collectivités des Premières Nations font, effectivement, face à des risques accrus associés à la COVID-19.

Le litige concernant le règlement a créé beaucoup d'incertitude dans la communauté Acho Dene Koe. Il y avait un risque que le chef et le conseil soient destitués rétroactivement, ce qui aurait pu annuler toutes les mesures qu'ils avaient prises au cours de cette période d'un an. Bien que la Cour fédérale n'ait finalement pas accordé ce recours, d'autres Premières Nations qui se sont fondées sur le règlement ou qui s'appuieront sur le règlement pourraient faire face à des contestations semblables.

Acho Dene Koe a également engagé des frais juridiques importants pour justifier sa décision de reporter les élections, y compris pour défendre la validité du règlement.

Il est important que la disposition du projet de loi C-30 permette aux Premières Nations qui tiennent des élections selon la coutume de reporter des élections en raison de la COVID-19 afin d'éviter ces mêmes incertitudes. Acho Dene Koe exhorte les membres du comité sénatorial à veiller à ce que le mécanisme adopté pour protéger les communautés des Premières Nations tienne compte de la décision de la Cour fédérale.

En particulier, il est important de veiller à ce que le mécanisme adopté prenne en considération la diversité des régimes électoraux des Premières Nations et tienne compte du fait que de nombreuses Premières Nations, comme Acho Dene Koe, procèdent à leurs élections selon la coutume, sans ingérence du gouvernement fédéral. Ces Premières Nations devraient avoir des assises aussi solides pour protéger la sécurité de la communauté que les Premières Nations relevant de la Loi sur les Indiens. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Je voudrais maintenant que nous passions aux questions.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à tous nos témoins. Nous sommes heureux de vous revoir, monsieur Daniels. J'ai une question pour vous. Je comprends que vous êtes en faveur de cet aspect du projet de loi.

Could you describe for our committee members what kind of real-world impact this expansion will have on First Nations communities? We have heard a bit about the big picture, so maybe a little more about the big picture and potential, but also if there are any examples of what communities are waiting to finance right now, anything they haven't been able to do because of lack of resources. Could you fill us in on some of the colour commentary? Thank you.

Mr. Daniels: Thank you for that question. As you're aware, First Nations didn't have the opportunity to leverage any revenues raised by the Goods and Services Tax where they have arrangements with Finance Canada.

I will give you an example of a First Nation that we dealt with some years ago in B.C. They were building a multiplex that provided the community different services, including a band office, recreational centre and health centre. They were able to use part of their revenues to leverage towards the building. They would have liked to have used the Goods and Services Tax they collected, but they weren't allowed to. Instead, they had to go to traditional financing sources that didn't allow them to leverage the amount of money they needed. That was a bit of a difficulty for them in terms of seeing the project through in a timely manner.

We're aware that there are 60 First Nations right now in Canada that have agreements for Goods and Services Tax with Finance Canada. That is sort of the pent-up demand that potentially could be coming. It will be positive because, as I mentioned, our communities have an infrastructure gap that is pretty big and it's going to take more than this type of revenue to close that gap, along with other revenues that we need to have in place.

We have noticed that most of the First Nations that borrow with us are doing three or four things.

One is to build infrastructure. They need infrastructure. We have had communities even build their own schools. They couldn't wait for the funding through the current mechanisms.

Other First Nations are investing in economic development to generate further revenue so they can pay for other services within the community.

Other First Nations choose to buy land, to expand their land base, so they can enter into economic development and do housing and other things they need.

I'm going to turn it over to my colleague Steve Berna to add anything else to that.

Pourriez-vous décrire aux membres de notre comité les répercussions réelles de cet élargissement sur les communautés des Premières Nations? Nous avons eu un aperçu de la vue d'ensemble, alors peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'ensemble de la situation et le potentiel, et nous donner quelques exemples de ce que les communautés attendent actuellement de financer, de ce qu'elles n'ont pas pu faire en raison d'un manque de ressources. Pourriez-vous nous fournir davantage de détails? Merci.

M. Daniels : Je vous remercie de cette question. Comme vous le savez, les Premières Nations n'ont pas eu la possibilité de tirer parti des revenus générés par la taxe sur les produits et services lorsqu'elles ont conclu des ententes avec Finances Canada.

Je vais vous donner l'exemple d'une Première Nation avec laquelle nous avons fait affaire, il y a quelques années, en Colombie-Britannique. Elle construisait un centre multiplexe qui offrait différents services communautaires, dont un bureau de bande, un centre récréatif et un centre de santé. Elle a pu utiliser une partie de ses revenus pour financer la construction. Elle aurait aimé utiliser ses recettes de la taxe sur les produits et services, mais elle n'a pas été autorisée à le faire. Au lieu de cela, elle a dû recourir à des sources de financement traditionnelles qui ne lui ont pas permis d'obtenir le montant d'argent dont elle avait besoin. Il lui a été assez difficile de mener à bien son projet, dans les délais voulus.

Nous savons qu'il y a actuellement 60 Premières Nations au Canada qui ont conclu des ententes relatives à la taxe sur les produits et services avec Finances Canada. Cela pourrait entraîner une augmentation de la demande. Ce sera positif parce que, comme je l'ai mentionné, nos communautés ont un déficit d'infrastructure assez important et il faudra plus que ce type de revenu pour combler l'écart, avec les autres sources de revenus dont nous avons besoin.

Nous avons remarqué que la plupart des Premières Nations qui empruntent auprès de nous font trois ou quatre choses.

La première consiste à construire des infrastructures. Elles ont besoin d'infrastructures. Des communautés ont même construit leurs propres écoles. Elles ne pouvaient pas attendre le financement prévu par les mécanismes actuels.

D'autres Premières Nations investissent dans le développement économique afin de générer des revenus supplémentaires qui leur permettent de payer pour d'autres services au sein de la communauté.

D'autres Premières Nations choisissent d'acheter des terres, d'élargir leur assise territoriale, pour pouvoir se lancer dans le développement économique, et construire des logements et d'autres choses dont elles ont besoin.

Je vais céder la parole à mon collègue, Steve Berna, pour qu'il complète ma réponse.

Steve Berna, Chief Operating Officer, First Nations Finance Authority: Thank you for the question, senator.

Taking a look at some numbers, I'm going to give you two examples. One is the community that Ernie mentioned, which is an urban community. The second example will be one that is outside of an urban area but still along a highway, so there is traffic flow. It is not remote.

FNFA's act allows us to provide loans up to 30 years. The same as each of you probably leveraged your paycheque into car loans or house mortgages, this budget implementation act will allow the leveraging of these new revenue streams into loans up to 30 years. The impact of that is that every dollar communities earn under FN GST or sales tax will be leveraged 18 times.

The community Ernie mentioned collected \$1.731 million in GST. That leverages into a loan of \$30 million if they had been able to for their community priorities — very material. We could not do it a number of years ago, but we could today.

The second community, which is outside of an urban area, has a much smaller amount. FN GST is \$137,000. Not an urban area, not as many people buying. That leverages into a loan of \$2.466 million. When communities have priorities, every dollar counts, and leveraging of 18 times on any new revenue stream is material and will make a material difference to their priorities going forward.

This is very welcome. Hopefully, new revenue streams will come on board. You can see the impact of pay-as-you-go. It falls behind. Leveraging 18 times, it catches up. Thank you.

Senator Tannas: My question is to Mr. Daniels. As I understand it, this for sure brings in GST, sales tax and property tax; is that correct?

Mr. Daniels: Yes, that's correct. Property tax is already available under the act as it exists.

Senator Tannas: Is there anything else that you can conceive of that could be brought in under the wording that is here? Maybe I'll leave it there. Is there anything else, either currently or that you can imagine would be brought in, other than the GST sales tax?

Steve Berna, directeur des opérations, Administration financière des Premières nations : Je vous remercie de votre question, sénatrice.

J'ai examiné quelques chiffres, et je vais vous donner deux exemples. Il y a d'abord la communauté dont M. Daniels a parlé, qui est une communauté urbaine. Le deuxième exemple est une communauté en dehors d'une zone urbaine, mais située quand même le long d'une autoroute, de sorte qu'il y a de la circulation. Elle n'est pas isolée.

La loi sur l'AFPN nous permet d'accorder des prêts jusqu'à 30 ans. Comme chacun d'entre vous s'est probablement servi de son chèque de paie pour obtenir des prêts-autos ou des prêts hypothécaires, la Loi d'exécution du budget permettra de tirer parti de ces nouvelles sources de revenus pour obtenir des prêts sur une période allant jusqu'à 30 ans. Cela signifie que chaque dollar gagné par les communautés des Premières Nations au titre de la TPS ou de la taxe de vente sera multiplié par 18.

La communauté dont M. Daniels a parlé a perçu 1,731 million de dollars en TPS. Cela lui aurait permis d'obtenir un prêt de 30 millions de dollars, si elle en avait eu la possibilité, pour répondre à ses priorités très concrètes. Nous n'avons pas pu le faire pendant un certain nombre d'années, mais nous pourrions le faire aujourd'hui.

La deuxième communauté, qui se trouve à l'extérieur d'une région urbaine, a des recettes beaucoup moins importantes. La TPS lui rapporte 137 000 \$. Comme elle n'est pas dans une région urbaine, il y a moins d'acheteurs. Ce montant lui donnerait droit à un prêt de 2,466 millions de dollars. Lorsque les communautés ont des priorités, chaque dollar compte, et le fait de pouvoir multiplier par 18 toute nouvelle source de revenus est important et aura une incidence importante sur leurs priorités à l'avenir.

C'est très bien accueilli. Il est à espérer que de nouvelles sources de revenus seront créées. Vous pouvez voir les conséquences d'un financement avec l'argent disponible. Cela retarde les choses. Emprunter 18 fois vos revenus, c'est rattraper le temps perdu. Merci.

Le sénateur Tannas : Ma question s'adresse à M. Daniels. D'après ce que je comprends, cela tient compte de la TPS, de la taxe de vente et de l'impôt foncier, n'est-ce pas?

M. Daniels : Oui, c'est exact. L'impôt foncier est déjà prévu dans la loi actuelle.

Le sénateur Tannas : Y a-t-il autre chose qui, selon vous, pourrait être inclus dans le libellé qui est ici? Je vais peut-être m'arrêter là. Y a-t-il autre chose, actuellement ou que vous pouvez imaginer, à part la taxe de vente et la TPS?

Mr. Daniels: Yes. We believe that any infrastructure funding could be utilized to leverage into the future. It would mean having the money available for a number of years, like you would do with a mortgage on a house. We believe the language is flexible enough to bring in this type of revenue. It could be an existing source or a new source. Right now, I think Indigenous Services Canada's infrastructure budget is just over \$2 billion. Leveraging a portion of that by 18 times will go a long way. If you take a billion dollars, for instance, we can generate \$18 billion, which will close the gap that we need to close. This is where I think we need to go.

Senator Tannas: Will that mean you would get commensurate assurance from the government? If I understand what you're saying, if a community got a commitment for a million dollars this year for capital funding for capital spending — housing, whatever — in the year you were issuing the bond, you would say, "We got a million this year. Let's just assume — or we'll represent — that we will get a million next year, the year after that, and for the next 30 years."

My understanding from other Aboriginal meetings I've attended over the years, one of the biggest issues was that it wasn't possible to get long-term, steady funding commitments. Has that changed?

Mr. Daniels: No, it hasn't changed. I do remember speaking to you a number of years ago, and it hasn't changed.

Senator Tannas: The program has been a success, no question about it, but are we introducing any new level of risk for communities if they say, "Well, because I got a million this year, I can borrow \$18 million this year, but I have no guarantee I'm getting a million next year, or the year after or the year after, for 30 years"? Is there an element of risk there that you're concerned about or have I misunderstood something?

Mr. Daniels: There is definitely an element of risk if funding doesn't go beyond one year. That's what we call the pay-as-you-go system.

Senator Tannas: Yes.

Mr. Daniels: It obviously is not working, otherwise we wouldn't have such a large infrastructure gap.

Senator Tannas: Exactly.

Mr. Daniels: There needs to be a mechanism or a commitment to provide a stream of a million dollars for the next number of years, in excess of 10 years, to make it worthwhile. That's what we're looking for. We are actually promoting to see

M. Daniels : Oui. Nous croyons que tout financement d'infrastructure pourrait être utilisé à l'avenir. Cela veut dire que l'argent doit être disponible pendant un certain nombre d'années, comme dans le cas d'une hypothèque sur une maison. Nous croyons que le libellé est suffisamment souple pour permettre ce type de revenu. Il pourrait s'agir d'une source existante ou d'une nouvelle source. À l'heure actuelle, je crois que le budget d'infrastructure de Services aux Autochtones Canada est d'un peu plus de 2 milliards de dollars. En multipliant une partie de cette somme par 18, on fera beaucoup. Avec un milliard de dollars, par exemple, nous pouvons générer 18 milliards de dollars, ce qui comblera l'écart que nous devons combler. C'est, je pense, ce que nous devons faire.

Le sénateur Tannas : Cela signifie-t-il que vous obtiendriez une assurance équivalente du gouvernement? Si je comprends bien ce que vous dites, si une communauté obtient un engagement de 1 million de dollars cette année pour des dépenses en capital — pour le logement, peu importe —, l'année où vous émettez l'obligation, vous direz : « Nous avons obtenu un million cette année. Supposons que nous recevrons un million l'an prochain, l'année d'après, et au cours des 30 prochaines années. »

D'après ce que j'ai appris lors d'autres réunions concernant les Autochtones auxquelles j'ai assisté au fil des ans, l'un des principaux problèmes était qu'il n'était pas possible d'obtenir des accords financiers stables à long terme. Est-ce que cela a changé?

M. Daniels : Non, cela n'a pas changé. Je me souviens vous avoir parlé il y a quelques années, et cela n'a pas changé.

Le sénateur Tannas : Le programme a été un succès, cela ne fait aucun doute, mais introduisons-nous un nouveau niveau de risque pour les communautés si elles disent : « Eh bien, comme j'ai obtenu un million cette année, je peux emprunter 18 millions de dollars cette année, mais je n'ai aucune garantie que j'aurai un million l'an prochain, ou l'année d'après, pendant 30 ans »? Y a-t-il un élément de risque qui vous préoccupe ou ai-je mal compris quelque chose?

M. Daniels : Il y a certainement un élément de risque si le financement ne dépasse pas un an. C'est ce que nous appelons le système de financement au fur et à mesure.

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Daniels : De toute évidence, cela ne fonctionne pas, sinon nous n'aurions pas un si grand déficit d'infrastructure.

Le sénateur Tannas : Exactement.

M. Daniels : Il faut un mécanisme ou un engagement pour assurer un flux de 1 million de dollars pour les prochaines années, pendant plus de 10 ans, pour que cela en vaille la peine. C'est ce que nous recherchons. En fait, nous sommes en train de

if we can get a pilot project going to test out the processes and how it could work.

I will ask Mr. Berna to add to that, because we've been having discussions with a number of departments over the last few years.

Mr. Berna: Senator, there is nothing wrong with pay as you go if the money in your piggy bank is growing equal to inflation or faster. The problem happens when the cost of projects starts outpacing how much you're putting into your piggy bank each year and that's what is happening. Everybody has seen what has happened with house prices. Construction costs are the same; they're escalating.

We submitted a four-part plan. Part 1 would be First Nations submit to Canada their community priorities. Part 2, Canada would review those priorities and determine which ones fit within the mandate of the government for funding. Part 3, FNFA will go borrow the money on the capital markets to fund these projects, and our current cost is about one tenth of 1% above the Province of Ontario, so they are very competitive rates. And part 4 is Canada, the First Nations and FNFA get into an agreement that Canada will fund the loan service costs for a chosen period of time.

Senator Tannas: Great. Okay. That answers my question. But you're talking about the hope for a pilot project. This would front run the reality, right? As I understand it, you don't have that project right now but you're creating the environment in anticipation and in the hope that we will finally get to see that kind of long-term annual funding, that would allow leverage. This has got a little bit of future looking in it, in addition to pledging stuff you couldn't pledge before; is that fair enough?

Mr. Daniels: That's fair. That is correct.

Mr. Berna: One key benefit is FNFA doesn't work under a federal act, we also work under contractual law with our First Nation members that voluntarily join. That contractual law has in it maintenance obligations, so the fair life of an asset will remain for its fair life or expected life. That means Canada will fund now, but won't replace until the fair life is ended, and I think that suits all parties' benefits.

Senator Tannas: Yes. Thank you very much, gentlemen.

The Chair: Thank you very much. I would like to welcome Chief Gene Hope from Acho Dene Koe First Nation. Thank you for joining us.

voir si nous pouvons lancer un projet pilote pour mettre à l'essai les processus et leur fonctionnement.

Je vais demander à M. Berna de vous en dire plus, parce que nous avons eu des discussions avec un certain nombre de ministères au cours des dernières années.

M. Berna : Sénateur, il n'y a rien de mal à financer les projets au fur et à mesure si l'argent dans votre tirelire croît au rythme de l'inflation ou plus rapidement. Le problème survient lorsque le coût des projets commence à dépasser le montant que vous mettez chaque année dans votre tirelire, et c'est ce qui se passe. Tout le monde a vu ce qui s'est passé avec le prix des maisons. C'est la même chose pour les coûts de construction; ils augmentent.

Nous avons présenté un plan en quatre parties. Dans la partie 1, les Premières Nations soumettraient au Canada leurs priorités communautaires. Dans la partie 2, le Canada examinerait ces priorités et déterminerait lesquelles s'inscrivent dans le mandat du gouvernement en matière de financement. Dans la partie 3, l'AFPN empruntera de l'argent sur les marchés financiers pour financer ces projets, et notre coût actuel est d'environ un dixième de 1 % supérieur à celui de la province de l'Ontario, de sorte que les taux sont très concurrentiels. Dans la partie 4, le Canada, les Premières Nations et l'AFPN concluent une entente selon laquelle le Canada financera les frais de service de prêt pour une période déterminée.

Le sénateur Tannas : Excellent. D'accord. Cela répond à ma question. Mais vous dites espérer lancer un projet pilote. Cela permettrait de faire face à la réalité, n'est-ce pas? D'après ce que je comprends, vous n'avez pas ce projet en ce moment, mais vous créez l'environnement en prévision et dans l'espoir que nous obtiendrons enfin le genre de financement annuel à long terme qui permettrait un effet de levier. Il y a un peu de perspectives d'avenir, en plus des promesses que vous ne pouviez pas faire auparavant, n'est-ce pas?

M. Daniels : C'est juste. C'est exact.

M. Berna : L'un des principaux avantages est que l'AFPN n'est pas régie par une loi fédérale, mais par le droit des contrats avec les membres des Premières Nations qui y adhèrent volontairement. Ce droit contractuel comporte des obligations en matière d'entretien, de sorte que la durée de vie utile d'un actif demeurera la même pendant toute sa durée de vie utile prévue. Cela signifie que le Canada financera l'actif maintenant, mais ne le remplacera pas tant que sa durée de vie utile ne sera pas terminée, et je pense que cela convient à toutes les parties.

Le sénateur Tannas : Oui. Merci beaucoup, messieurs.

Le président : Merci beaucoup. Je souhaite la bienvenue au chef Gene Hope de la Première Nation Acho Dene Koe. Merci de vous joindre à nous.

Senator Patterson: I have the highest regard for the FNFA and I'm very pleased to see you before our committee once again.

We have supported your recommended amendments to enhance your authority in the past, and I expect and recommend we should do so again. It's really impressive that you certified 121 First Nations to meet your strict accounting standards, but I have a few questions looking forward.

You have answered a question about progress on the law and changing the law to allow monetization of stable sources of revenue from governments. The sales and property and First Nation revenues is only one source of revenue that we're dealing with today, and you said you would like to ask our committee to support that. I imagine that won't be a challenge. We've discussed this with you for some years. Are you getting a receptive ear from officials and the minister?

I have another quick follow-up on that question. Thank you.

Mr. Daniels: It's really nice to talk to you again, Mr. Patterson.

We're getting a receptive ear. We've heard that there is support for it from the top down, but it always comes back with the same answer that there is no source of funds. There is a will, but it is sort of a way, and we need the means to make it happen. The means is that source of funding.

Senator Patterson: That leads me to my next question. You mentioned the Indigenous infrastructure fund that was in Budget 2021 and it's some significant billions of dollars, although spread over years, as you say. I've been trying to find out how this fund will work? How do you apply? What are the criteria? I'm not getting any clear answers, nor are Indigenous communities getting answers as I understand it.

Here is a new source of funds. Do you envision that these Indigenous infrastructure funds announced in the budget could be made available to certified First Nations, through FNFA, to leverage those funds to borrow even more money? Is that a possible source to narrow this huge infrastructure gap that you've described?

Mr. Daniels: Like yourself, I don't know many of the details of how the funding is going to be rolled out, but in order for our model to work — our proposed model for monetizing annual appropriations, if you wish — we need to do it over a longer period of time than what is proposed in the budget. It won't work even if it's under five years. That would be very difficult.

Le sénateur Patterson : J'ai le plus grand respect pour l'AFPN et je suis très heureux de vous revoir devant notre comité.

Par le passé, nous avons appuyé les amendements que vous avez recommandés pour renforcer vos pouvoirs, et je m'attends à ce que nous le fassions de nouveau. C'est vraiment impressionnant que vous ayez certifié 121 Premières Nations pour respecter vos normes comptables rigoureuses, mais j'ai quelques questions concernant l'avenir.

Vous avez répondu à une question sur les progrès relatifs à la loi et sur la modification de la loi pour permettre la monétisation de sources stables de revenus des gouvernements. Les taxes de vente, l'impôt foncier et les revenus des Premières Nations ne sont qu'une des sources de revenus dont il est question aujourd'hui, et vous avez dit que vous aimeriez demander à notre comité d'appuyer cela. J'imagine que ce ne sera pas difficile. Nous en discutons avec vous depuis quelques années. Recevez-vous une oreille attentive de la part des fonctionnaires et du ministre?

J'aurai une autre brève question complémentaire. Merci.

M. Daniels : C'est vraiment un plaisir de vous parler à nouveau, sénateur Patterson.

Nous recevons une oreille attentive. Nous avons entendu dire que c'était appuyé à tous les niveaux, mais on nous répond toujours qu'il n'y a pas de source de financement. La volonté est là, mais on a besoin de moyens pour la concrétiser. Le moyen, c'est cette source de financement.

Le sénateur Patterson : Cela m'amène à ma prochaine question. Vous avez mentionné le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones qui figure dans le budget de 2021 et qui représente des milliards de dollars, bien que répartis sur plusieurs années, comme vous l'avez dit. J'essaie de savoir comment ce fonds fonctionnera. Comment présentez-vous une demande? Quels sont les critères? Je n'obtiens pas de réponses claires, pas plus que les communautés autochtones, si j'ai bien compris.

Voici une nouvelle source de financement. Pensez-vous que le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones annoncé dans le budget pourrait être mis à la disposition des Premières Nations certifiées, par l'entremise de l'AFPN, afin de tirer parti de ces fonds pour emprunter encore plus d'argent? Est-ce que c'est une source possible pour réduire l'énorme déficit d'infrastructure que vous avez décrit?

M. Daniels : Comme vous, je ne connais pas beaucoup de détails sur la façon dont le financement sera déployé, mais pour que notre modèle fonctionne, le modèle proposé pour monétiser les crédits annuels, si vous voulez, nous devons le faire sur une plus longue période que ce qui est prévu dans le budget. Cela ne fonctionnera pas si c'est moins de cinq ans. Ce serait très

Anything over five years is possible, but I'm an accountant and so is Mr. Berna and we're looking at it trying to save money in the long run for Canada, to leverage over an extended period of time of at least 20 to 30 years. We think that's what would be appropriate in the normal way of how infrastructure is financed in other levels of government with the private sector.

Senator Patterson: Thanks very much. Good luck. I'm with you on that 100%.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. My question is for the government. In the wake of COVID-19, the social and economic challenges facing Indigenous communities on and off reserve requires legislative attention, which I believe is part of what Bill C-30 tries to address. I'm curious as to how these amendments to the FNFMA will help eradicate poverty and social challenges in Indigenous communities and, more specifically, how Bill C-30 can be used as an instrument for closing socio-economic gaps affecting First Nations and Indigenous peoples in all contexts, and whether other legislative instruments and amendments are being considered.

Ms. Dwivedi: Thank you very much, senator. In terms of the question that you had for the impacts of COVID on socio-economic challenges, the particular piece on Division 10, in terms of accessing First Nations GST and First Nations sales tax as revenue sources for capital, that will actually have an impact in terms of assisting economic development.

As per the examples given by Mr. Daniels and Mr. Berna, the same is true for the social impacts, as well.

There are other pieces to the bill, but I can't speak to all of the other pieces.

Senator Pate: Would anybody else like to comment? Perhaps a non-government representative?

Leanne Walsh, Director, Fiscal Policy and Investment Readiness, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: I could add to what Garima mentioned. We are continuously working with fiscal institutions to update the First Nations Fiscal Management Act and the related regulations, so there might be further progress. We're hoping that will be in the near future, but that work is currently underway, to continuously remove barriers and enable First Nations to leverage other revenue sources.

Mr. Daniels: Right now, with the investment that FNFA has made in First Nations to do a number of things, there has been an estimated creation of 15,000 and more jobs, so that's pretty significant, and the impact on the economy is at least \$3 billion.

difficile. Tout est possible sur une période de cinq ans, mais je suis comptable, tout comme M. Berna, et nous essayons d'économiser de l'argent à long terme pour le Canada, d'en tirer parti sur une période prolongée d'au moins 20 à 30 ans. Nous pensons que c'est ce qui serait approprié compte tenu de la façon habituelle dont les infrastructures sont financées par les autres ordres de gouvernement avec le secteur privé.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup. Bonne chance. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins. Ma question s'adresse au gouvernement. Dans la foulée de la COVID-19, les défis sociaux et économiques auxquels font face les communautés autochtones dans les réserves et hors réserve nécessitent une attention législative, ce qui, je crois, fait partie de ce que le projet de loi C-30 tente de régler. Je suis curieuse de savoir comment ces modifications à la LGFPN aideront à éradiquer la pauvreté et les problèmes sociaux dans les communautés autochtones et, plus précisément, comment le projet de loi C-30 peut servir d'instrument pour combler les écarts socioéconomiques qui touchent les Premières Nations et les peuples autochtones dans tous les contextes, et si d'autres textes législatifs et amendements sont envisagés.

Mme Dwivedi : Merci beaucoup, sénatrice. En ce qui concerne la question que vous avez posée au sujet des répercussions de la COVID sur les défis socioéconomiques, la partie de la section 10 qui porte sur l'accès des Premières Nations à la TPS et à la taxe de vente comme sources de revenus pour leurs immobilisations, cela aura une incidence sur le développement économique.

Pour ce qui est des exemples donnés par M. Daniels et M. Berna, c'est la même chose pour les impacts sociaux.

Il y a d'autres éléments dans le projet de loi, mais je ne peux pas parler de tous les autres.

La sénatrice Pate : Y a-t-il d'autres commentaires? Peut-être quelqu'un de l'extérieur du gouvernement?

Leanne Walsh, directrice, Politique fiscale et préparation à l'investissement, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je pourrais ajouter quelque chose à ce que Mme Dwivedi a dit. Nous travaillons continuellement avec les institutions financières pour mettre à jour la Loi sur la gestion financière des premières nations et les règlements connexes, de sorte qu'il pourrait y avoir d'autres progrès. Nous espérons que ce sera dans un proche avenir, mais ce travail est en cours, afin d'éliminer continuellement les obstacles et de permettre aux Premières Nations de tirer parti d'autres sources de revenus.

M. Daniels : À l'heure actuelle, avec l'investissement que l'AFPN a fait dans les Premières Nations pour faire un certain nombre de choses, on estime qu'il y a eu une création de plus de 15 000 emplois s, ce qui est assez important, et l'impact sur

Any time we add a new revenue stream to this, it means a positive impact on the Canadian economy, as we see it. Jobs created and impacts upon the economy are really needed at this point in time.

Right now, there are a number of shovel-ready projects that exist within the First Nations that are current borrowing members. It's estimated at \$1 billion. We undertook this work. It's like a stimulus; if there is a stimulus going to happen, there are projects ready to go. That means more job creation and more impacts on the economy — now, immediately, when we need it the most. Thank you.

Senator Tannas: Mr. Daniels and Mr. Berna, maybe you can confirm this, but I'd like to get back to this idea of multi-year capital funding commitments from the government and then being able to take those and leverage them multiple times. Just so that people understand, if the multi-year capital commitment is to build houses, then the leverage would be used to build houses, not to invest in some business somewhere that might or might not survive. The two would kind of be tied together, wouldn't they? Or would you get into that level of granularity with bondholders?

I know you will have thought of this a whole bunch of different ways — I have lots of faith — but if you could confirm that we don't wind up in a situation where capital funding is funding a bond that's going to go into some other venture that may or may not be infrastructure and that may have other risks with it.

That's number one.

Number two is this: Could you provide an update? My understanding is that the bonds issued are pooled; they're not separated by community. If that's the case, I can't remember but I assume the pool is joint and severally guaranteed, or if one community fails on their piece, do the others have to make it up?

Also, you have been in business now for a while. Have you had any defaults?

I know those are a boat load of questions.

Mr. Daniels: I will ask Mr. Berna to answer those.

Mr. Berna: The first question was on transparency. Each community that submits a loan request does it under what's called a borrowing law. The borrowing laws are put on our website, and they are also viewed by our lawyer, who has to do a legal opinion to the capital markets that the expenditures were

l'économie est d'au moins 3 milliards de dollars. Chaque fois que nous ajoutons une nouvelle source de revenus, cela a un effet positif sur l'économie canadienne, à notre avis. Les emplois créés et les répercussions sur l'économie sont vraiment nécessaires en ce moment.

À l'heure actuelle, il y a un certain nombre de projets prêts à démarrer dans les Premières Nations qui sont des membres emprunteurs. C'est estimé à 1 milliard de dollars. Nous avons entrepris ce travail. C'est comme un incitatif; s'il y en a un, des projets sont prêts à démarrer. Cela signifie plus de création d'emplois et plus de répercussions sur l'économie — maintenant, immédiatement, au moment où nous en avons le plus besoin. Merci.

Le sénateur Tannas : Monsieur Daniels et monsieur Berna, peut-être pourriez-vous le confirmer, mais j'aimerais revenir à l'idée des accords pluriannuels de financement des immobilisations du gouvernement et d'en multiplier les effets. Pour que les gens comprennent bien, si l'accord de financement pluriannuel est pour construire des maisons, alors l'effet de levier serait utilisé pour construire des maisons, et non pour investir dans une entreprise quelconque qui pourrait survivre ou non. Les deux seraient en quelque sorte liés, n'est-ce pas? Ou est-ce que vous entreriez dans ce niveau de détail avec les détenteurs d'obligations?

Je sais que vous y avez pensé de bien des façons différentes — je suis très confiant —, mais pourriez-vous confirmer que nous ne nous retrouverons pas dans une situation où le financement des immobilisations financera une obligation qui ira dans une entreprise autre qu'une infrastructure et qui pourrait présenter d'autres risques?

C'est la première chose.

Deuxièmement, pourriez-vous faire une mise à jour? Je crois comprendre que les obligations émises sont groupées; elles ne sont pas séparées par communauté. Si c'est le cas, je ne m'en souviens pas, mais je suppose que les fonds communs sont garantis conjointement et solidairement, ou si une communauté ne rembourse pas son emprunt, les autres doivent-elles absorber sa dette?

De plus, vous êtes en activité depuis un certain temps. Avez-vous eu des défauts de paiement?

Je sais que cela fait beaucoup de questions.

M. Daniels : Je vais demander à M. Berna de répondre à ces questions.

M. Berna : La première question portait sur la transparence. Chaque communauté qui présente une demande de prêt le fait en vertu de ce qu'on appelle un règlement d'emprunt. Les règlements d'emprunt sont affichés sur notre site Web, et ils sont également consultés par notre avocat, qui doit donner un avis

done properly, the loans were done properly and the laws were done properly. So there is transparency on request and usage.

Second, regarding the question of borrowing as a group, we do borrow as a group. No First Nation is large enough by itself to access the capital markets; they simply wouldn't be interested in the loan size. If you aren't interested in the loan size, that means you're starting to chase investors to give you money, and that means interest rates go materially higher until you find one that's interested. So borrowing as a pool is essential to get Ontario rates.

Regarding joint and several — and there is lawyer Jeffrey Clark on here — First Nations say that every First Nation, all 121 that joined FNFA, must meet the same economic test, the same financial test and the same internal capacity test. They're all jumping over the high bar together. Once that's done, it's staff's job to monitor that those ratios are maintained, the economics are strong and that the transparency is also maintained.

So we do borrow. If a community ever did not pay its loan, the rest in the borrowing pool would step up. It has never happened. Our first loans went out in June 2012.

To show you the strength of our pool, we collect \$141 million through what's called a trust system. Our interest paid to bondholders is \$35 million, so there is four times more money coming in than is going out in interest payments to bondholders. That's called a coverage ratio — a four-times coverage ratio. It shows that, as our members join, our board of directors, our chiefs and councillors — they self-police. So we will not get into a system where First Nations are joining, threatening the pool, because self-policing means you're keeping the strength, the same tests and the same monitoring.

So we do guarantee, or else we simply couldn't access the capital markets at the rates. But it is well structured to ensure there are no loan defaults. And we have never experienced one.

The Chair: Chief Hope, I'm glad you're able to join us. Ms. Mackenzie has provided opening comments on behalf of ADK. We still have a few moments left, I will give you the opportunity to make any remarks to the committee. We would be interested in your views.

juridique aux marchés financiers pour confirmer que les dépenses ont été faites correctement, que les prêts ont été faits correctement et que les règlements ont été faits correctement. Il y a donc de la transparence en ce qui concerne les demandes et l'utilisation.

Deuxièmement, en ce qui concerne la question des emprunts groupés, nous empruntons en tant que groupe. Aucune Première Nation n'est de taille suffisamment grande pour accéder aux marchés financiers, car ils ne seraient tout simplement pas intéressés par le montant des prêts. S'ils ne sont pas intéressés, cela signifie que vous devez vous mettre en quête d'investisseurs prêts à vous donner de l'argent, et cela signifie que les taux d'intérêt augmentent sensiblement jusqu'à ce que vous en trouviez un qui est intéressé. Il est donc essentiel d'emprunter en tant que fonds commun pour obtenir les taux de l'Ontario.

En ce qui concerne la garantie conjointe et solidaire — et l'avocat Jeffrey Clark est ici — la totalité des 121 Premières Nations qui ont adhéré à l'AFPN doivent satisfaire aux mêmes critères économiques, aux mêmes critères financiers et aux mêmes critères de capacité interne. La barre est haute et elles doivent toutes pouvoir passer au-dessus. Une fois que c'est fait, il incombe à notre personnel de s'assurer que les ratios sont maintenus, que les facteurs économiques sont solides et que la transparence est également maintenue.

Nous empruntons donc. Si jamais une communauté ne remboursait pas son prêt, les autres emprunteurs absorberaient sa dette. Cela ne s'est jamais produit. Nos premiers prêts ont été accordés en juin 2012.

Pour vous montrer la force de notre fonds, nous recueillons 141 millions de dollars par l'entremise de ce qu'on appelle un système de fiducie. Les intérêts versés aux détenteurs d'obligations s'élèvent à 35 millions de dollars, ce qui signifie que les rentrées d'argent sont quatre fois plus élevées que les versements d'intérêts aux détenteurs d'obligations. C'est ce qu'on appelle un ratio de couverture — un ratio de couverture quatre fois plus élevé. Cela montre que, lorsque nos membres se joignent à nous, à notre conseil d'administration, nos chefs et nos conseillers, ils se surveillent eux-mêmes. Nous n'aurons donc pas un système où les Premières Nations s'uniront pour menacer le fonds commun parce que l'autosurveillance signifie que vous conservez votre force, les mêmes critères et la même surveillance.

Nous garantissons le financement, car autrement, nous ne pourrions tout simplement pas avoir accès aux marchés financiers aux taux en vigueur. Mais c'est bien structuré pour éviter les défauts de paiement. Et nous n'en avons jamais eu.

Le président : Chef Hope, je me réjouis que vous ayez pu vous joindre à nous. Me Mackenzie a fait une déclaration préliminaire au nom d'ADK. Il nous reste encore quelques minutes, et je vais vous donner l'occasion de vous adresser au comité. Nous aimerions savoir quelles sont vos opinions.

Gene Hope, Chief, Acho Dene Koe First Nation: I know there were some things going on concerning elections and what the government came out with concerning First Nations election postponement legislation. Now that it has gone through the courts, it's affected us in a way that — we used the legislation to protect our people at the beginning of the pandemic. That was our main concern, especially with Government of N.W.T. closures of the borders and the announcement the public health officer made in March last year.

So I just wanted to speak on that and how it actually benefited us in a way that kept us safe up until now. We used the regulation twice to our benefit on keeping the community safe. After the first extension, we chose to go with the second extension, because during that time that we made our second decision, I was at a meeting in Yellowknife, and one of the concerns that was brought up at the meeting with government was that the second wave was about to hit. Having that kind of announcement from the Government of N.W.T. executives, the premier and stuff like that, it got out there and worried people even more. Then we were supposed to go into the election.

We put it off using this regulation to the benefit of protecting our people, not thinking that we did not have the authority to do so under a custom election. To me, it was very beneficial, being a customary election First Nation.

We took it as a way of protecting our people, but at the same time, being a customary gives us the ability to take into consideration this, by the government that put these in place for the benefit of the First Nations, to stay safe and to be able to use it to our benefit, especially with the announcements that were made with the pandemic. In our customary election code we didn't have anything like this happen in the past. It was very concerning to our elders in the community that we should keep our people safe and keep leadership in place during this time. That was part of the reasons why we also made this decision to use these regulations.

The Chair: Thank you, chief. Are there any further questions before we wrap up?

Mr. Hope: Yes. Referring to the Indigenous infrastructure. Right now in the North in our community in the Dehcho — I don't know how much you have been watching the news, CBC News North and APTN — a couple of our communities here in the North have been hit by flooding. The communities have been devastated, and we have been trying to do our best to comfort the

Gene Hope, chef, Première Nation Acho Dene Koe : Je sais qu'il s'est passé des choses concernant les élections et ce que le gouvernement a fait au sujet de la loi sur le report des élections de Premières Nations. Maintenant que c'est allé devant les tribunaux, cela nous a touchés d'une façon qui — nous avons utilisé la loi pour protéger nos gens au début de la pandémie. C'était notre principale préoccupation, surtout en raison de la fermeture des frontières par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de l'annonce faite par l'administrateur en chef de la santé publique, en mars dernier.

Je voulais donc simplement en parler et expliquer comment cela nous a été bénéfique en nous permettant d'assurer notre sécurité jusqu'à maintenant. Nous avons utilisé le règlement deux fois, à notre avantage, pour assurer la sécurité de la communauté. Après le premier report, nous avons décidé d'opter pour un deuxième report, parce qu'au moment de prendre notre deuxième décision, j'ai assisté à une réunion, à Yellowknife, et l'une des préoccupations soulevées lors de cette réunion avec le gouvernement était que la deuxième vague était sur le point de frapper. Ce genre d'annonce de la part des dirigeants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, du premier ministre de la province et ce genre de choses, a suscité encore plus d'inquiétude chez les gens. Nous étions alors censés tenir des élections.

Nous les avons reportées en nous servant de ce règlement afin de protéger notre peuple, sans penser que nous ne pouvions pas le faire dans le cadre d'élections selon le code coutumier. C'était un gros avantage à mes yeux, étant donné que nous sommes une Première Nation qui tient ses élections selon un processus coutumier.

Nous avons considéré cela comme une façon de protéger notre peuple, mais en même temps, le fait d'avoir un processus coutumier nous donne la capacité de tenir compte des dispositions que le gouvernement a mises en place pour le bénéfice des Premières Nations, pour rester en sécurité et les utiliser à notre avantage, surtout suite aux annonces qui ont été faites au sujet de la pandémie. Il ne s'était jamais rien produit de tel dans le contexte de notre code électoral coutumier, par le passé. La situation était très préoccupante pour les aînés de la communauté et nous devons veiller à la sécurité de nos gens et maintenir les dirigeants en poste pendant cette période. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons également pris la décision d'utiliser ce règlement.

Le président : Merci, chef. Y a-t-il d'autres questions avant de conclure?

M. Hope : Oui. C'est à propos de l'infrastructure autochtone. À l'heure actuelle, dans le Nord, dans notre communauté du Dehcho — je ne sais pas à quel point vous avez regardé les nouvelles, sur CBC News North et APTN —, quelques-unes de nos communautés du Nord ont été touchées par les inondations. Elles ont été dévastées, et nous avons fait de notre mieux pour

communities and help with people's needs and food and stuff like that.

I think this would be something that would be very beneficial to the First Nations [Technical difficulties] rebuilding, because in one community there were only four houses that weren't affected. The rest were devastated by the floods. The community, Little Buffalo River, I believe it's east of Hay River, was devastated the other day and completely underwater.

So it's a time of need right now in the North, especially in the Dehcho. We're trying to work together. Hopefully this First Nations Infrastructure Fund will be of benefit to us in helping these communities rebuild. Thank you.

The Chair: Thank you, chief. Last call for questions or comments.

The time for this panel is complete. I wish to thank our witnesses for meeting with us today. I wish to thank Ms. Dwivedi, Ms. Walsh, Mr. Clark, Mr. Duschenes, Mr. Denoncourt, Mr. Jacques, Mr. Daniels, Mr. Berna, Chief Hope and Ms. Mackenzie.

Honourable senators, we will now take a momentary pause and move the meeting in camera in order to provide drafting instructions to our analysts.

(The committee continued in camera.)

les reconforter et répondre aux besoins des gens, leur fournir de la nourriture et ce genre de choses.

Je pense que ce serait très bénéfique pour la reconstruction des Premières Nations [Difficultés techniques], parce que dans une communauté, il n'y a que quatre maisons qui n'ont pas été touchées. Les autres ont été dévastées par les inondations. La communauté de Little Buffalo River, à l'est de Hay River, je crois, a été dévastée l'autre jour, et complètement inondée.

Le Nord traverse donc une période difficile, surtout dans la région du Dehcho. Nous essayons de travailler ensemble. Nous espérons que le Fonds d'infrastructure des Premières Nations nous aidera à reconstruire ces communautés. Merci.

Le président : Merci, chef. Dernier appel de questions ou de commentaires.

Le temps alloué à ce groupe de témoins est écoulé. Je remercie nos témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Je remercie Mme Dwivedi, Mme Walsh, M. Clark, M. Duschenes, M. Denoncourt, M. Jacques, M. Daniels, M. Berna, le chef Hope et Me Mackenzie.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant faire une courte pause et poursuivre la séance à huis clos afin de donner des instructions de rédaction à nos analystes.

(La séance se poursuit à huis clos.)
